



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°69-2020-071

PUBLIÉ LE 4 JUIN 2020

Sommaire

69_DDT_Direction départementale des territoires du Rhône

69-2020-03-17-008 - Arrêté préfectoral n°DDT_SEN_2020_03_17_B26 du 17 mars 2020 portant déclaration et déclaration d'intérêt général pour des travaux de renouvellement d'une canalisation en traversée de cours d'eau affluent de la Coise sur la commune de LARAJASSE (8 pages)

Page 5

69_HCL_Hospices civils de Lyon

69-2020-06-03-029 - Décision d'habilitation n°20/97 du 3 juin 2020 à procéder à la demande d'interrogation du Registre national automatisé des refus de prélèvement sur personne décédée, d'organes, de tissus et de cellules - Hospices civils de Lyon (1 page)

Page 14

69-2020-06-03-026 - Décision de délégation de signature n°20/68 du 3 juin 2020 pour M. Patrick DENIEL, Secrétaire général des Hospices civils de Lyon (2 pages)

Page 16

69-2020-06-03-007 - Décision de délégation de signature n°20/69 du 3 juin 2020 pour M. Jean Pierre BERNARD, Directeur général adjoint des Hospices civils de Lyon (2 pages)

Page 19

69-2020-06-03-006 - Décision de délégation de signature n°20/70 du 3 juin 2020 pour M. Guillaume AMAUDRIC-DU-CHAFFAUT, Directeur général adjoint des Hospices civils de Lyon (2 pages)

Page 22

69-2020-06-03-021 - Décision de délégation de signature n°20/71 du 3 juin 2020 pour le groupement hospitalier Est des Hospices civils de Lyon (5 pages)

Page 25

69-2020-06-03-022 - Décision de délégation de signature n°20/72 du 3 juin 2020 pour le groupement hospitalier Nord des Hospices civils de Lyon (6 pages)

Page 31

69-2020-06-03-023 - Décision de délégation de signature n°20/73 du 3 juin 2020 pour le groupement hospitalier Sud des Hospices civils de Lyon (5 pages)

Page 38

69-2020-06-03-020 - Décision de délégation de signature n°20/74 du 3 juin 2020 pour le groupement hospitalier Centre des Hospices civils de Lyon (5 pages)

Page 44

69-2020-06-03-032 - Décision de délégation de signature n°20/75 du 3 juin 2020 pour l'hôpital Renée Sabran des Hospices civils de Lyon (2 pages)

Page 50

69-2020-06-03-035 - Décision de délégation de signature n°20/76 du 3 juin 2020 pour la direction de la performance et du contrôle de gestion des Hospices civils de Lyon (2 pages)

Page 53

69-2020-06-03-033 - Décision de délégation de signature n°20/77 du 3 juin 2020 pour la direction du système d'information de l'informatique des Hospices civils de Lyon (2 pages)

Page 56

69-2020-06-03-034 - Décision de délégation de signature n°20/78 du 3 juin 2020 pour la direction des affaires médicales des Hospices civils de Lyon (2 pages)

Page 59

69-2020-06-03-009 - Décision de délégation de signature n°20/79 du 3 juin 2020 pour la direction des affaires financières des Hospices civils de Lyon (3 pages)

Page 62

69-2020-06-03-010 - Décision de délégation de signature n°20/80 du 3 juin 2020 pour la direction des affaires juridiques des Hospices civils de Lyon (2 pages)

Page 66

69-2020-06-03-008 - Décision de délégation de signature n°20/81 du 3 juin 2020 pour la direction des affaires domaniales des Hospices civils de Lyon (3 pages)

Page 69

69-2020-06-03-012 - Décision de délégation de signature n°20/82 du 3 juin 2020 pour la direction de la stratégie et de la coopération médicale des Hospices civils de Lyon (2 pages)	Page 73
69-2020-06-03-036 - Décision de délégation de signature n°20/83 du 3 juin 2020 pour la direction des achats des Hospices civils de Lyon (3 pages)	Page 76
69-2020-06-03-014 - Décision de délégation de signature n°20/84 du 3 juin 2020 pour la direction organisation, risques, qualités et usagers des Hospices civils de Lyon (2 pages)	Page 80
69-2020-06-03-019 - Décision de délégation de signature n°20/84 du 3 juin 2020 pour la direction transversale pharmacie stérilisation des Hospices civils de Lyon (7 pages)	Page 83
69-2020-06-03-015 - Décision de délégation de signature n°20/86 du 3 juin 2020 pour la direction du personnel et des affaires sociales des Hospices civils de Lyon (5 pages)	Page 91
69-2020-06-03-016 - Décision de délégation de signature n°20/87 du 3 juin 2020 pour la direction des plateaux médico-techniques des Hospices civils de Lyon (2 pages)	Page 97
69-2020-06-03-011 - Décision de délégation de signature n°20/88 du 3 juin 2020 pour la direction des affaires techniques des Hospices civils de Lyon (2 pages)	Page 100
69-2020-06-03-017 - Décision de délégation de signature n°20/89 du 3 juin 2020 pour la direction de la recherche cliniques et de l'innovation des Hospices civils de Lyon (2 pages)	Page 103
69-2020-06-03-018 - Décision de délégation de signature n°20/91 du 3 juin 2020 pour le département des ressources matérielles des Hospices civils de Lyon (2 pages)	Page 106
69-2020-06-03-013 - Décision de délégation de signature n°20/92 du 3 juin 2020 pour la direction de l'ingénierie biomédicale et des équipements des Hospices civils de Lyon (2 pages)	Page 109
69-2020-06-03-031 - Décision de délégation de signature n°20/94 du 3 juin 2020 pour le service des relations internationales des Hospices civils de Lyon (1 page)	Page 112
69-2020-06-03-030 - Décision de délégation de signature n°20/95 du 3 juin 2020 pour la documentation centrale des Hospices civils de Lyon (2 pages)	Page 114
69-2020-06-03-024 - Décision de délégation de signature n°20/96 du 3 juin 2020 pour les marchés publics conclus pour le GHT Rhône Centre - Hospices civils de Lyon (8 pages)	Page 117
69-2020-06-03-028 - Décision de délégation de signature n°20/98 du 3 juin 2020 pour les cadres de direction et directeurs de soins des Hospices civils de Lyon (2 pages)	Page 126
69-2020-06-03-025 - Décision de délégation de signature n°20/99 du 3 juin 2020 pour le Pôle santé publique des Hospices civils de Lyon (2 pages)	Page 129
69_Präf_Präfecture du Rhône	
69-2020-05-26-003 - Arrêté du 26 mai 2020 déclarant d'utilité publique le projet de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Charvas II présenté par la communauté de communes du Pays de l'Ozon (CCPO), sur le territoire de la commune de Communay et emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Communay (4 pages)	Page 132
69-2020-05-22-003 - Arrêté préfectoral du 22 mai 2020 appelant un conseiller communautaire supplémentaire de Jassans Riottier à siéger au conseil de la communauté d'agglomération de Villefranche Beaujolais Saône (3 pages)	Page 137

69-2020-05-29-023 - Arrêté préfectoral portant autorisation d'ouverture au public de musées dans le département du Rhône (3 pages)	Page 141
69-2020-06-03-005 - Arrêté relatif à l'état des candidats au second tour des élections municipales du 28 juin 2020 dans les communes de 1000 habitants et plus du département du Rhône (95 pages)	Page 145
69-2020-06-03-004 - Arrêté relatif à l'état des candidats au second tour des élections municipales du 28 juin 2020 dans les communes de moins de 1000 habitants du département du Rhône (10 pages)	Page 241
69-2020-06-03-003 - Arrêté relatif à l'état des listes de candidats au second tour des élections des conseillers métropolitains de Lyon du 28 juin 2020 (38 pages)	Page 252
69-2020-06-03-001 - Avis de la commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) (1 page)	Page 291
69-2020-06-02-004 - VNF_Notiloplus_derogation_navigation (2 pages)	Page 293
69_Präf_Präfecture du Rhône_DPL	
69-2020-06-03-027 - Arrêté Préfectoral portant déclassement du domaine public sur la commune de Villefranche sur Saône (1 page)	Page 296
84_DRSP_Direction régionale des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes	
69-2020-06-03-002 - Décision de délégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires Auvergne-Rhône-Alpes, du 03 juin 2020. (1 page)	Page 298

69_DDT_Direction départementale des territoires du
Rhône

69-2020-03-17-008

Arrêté préfectoral n°DDT_SEN_2020_03_17_B26 du 17
mars 2020 portant déclaration et déclaration d'intérêt

*Arrêté préfectoral n°DDT_SEN_2020_03_17_B26 du 17 mars 2020 portant déclaration et
déclaration d'intérêt général pour des travaux de renouvellement d'une canalisation en traversée*
général pour des travaux de renouvellement d'une
canalisation en traversée de cours d'eau affluent de la

Coise sur la commune de LARAJASSE



PRÉFET DU RHÔNE

**Direction Départementale des Territoires
du Rhône**

Lyon, le **17 MARS 2020**

Service Eau et Nature

Dossier n° 69-2019-00429

ARRETE PREFECTORAL N° DDT_SEN_2020_03_17_B26

*

**PORTANT DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AU TITRE DE L'ARTICLE L 211-7
ET DÉCLARATION AU TITRE DES ARTICLES L214-1 À L214-6 DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT POUR DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT D'UNE
CANALISATION EN TRAVERSÉE DE COURS D'EAU AFFLUENT DE LA COISE SUR
LA COMMUNE DE LARAJASSE**

*Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet de la Zone de défense et de sécurité sud-est
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite*

VU l'article 3 de la loi du 29 décembre 1892 relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics ;

VU le code de l'environnement - Livre II - Titre Ier et notamment les articles L 211.7, L 214-1 à 6, R 214-1, R 214 -32 à R 214-47, et R 214-88 à R 214-104 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs du préfet, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Pascal MAILHOS en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (hors classe) ;

VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée approuvé le 3 décembre 2015 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 69-2019-07-16-001 du 16 juillet 2019 portant délégation de signature à M. Jacques BANDERIER directeur départemental des territoires du Rhône ;

VU l'arrêté préfectoral n° 69-2019-07-22-004 du 22 juillet 2019 portant subdélégation de signature en matière d'attributions générales ;

Direction Départementale des Territoires du Rhône – 165, rue Garibaldi –CS 33862-
69401 Lyon cedex 03 - Standard – 04 78 62 50 50 –
Accueil du public : DDT Cité administrative (Bâtiment B) 9h00-11h00 / 14h00-16h00
Accès en T.C : Métro ligne B – Gare Part-Dieu/ Tram T 1 – Part-Dieu Servient

VU la demande présentée le 30 octobre 2019 et complétée le 23 janvier 2020 par le Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier (SIEMLY), et portant sur la déclaration d'intérêt général relative aux travaux visés ci-dessus, soumis également au régime de la déclaration suivant la nomenclature annexée à l'article R 214-1 et suivants du code de l'environnement ;

VU l'avis du service départemental de l'Agence Française pour la Biodiversité en date du 15 novembre 2019 ;

VU l'avis du président de la Fédération du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la pêche et la protection du milieu aquatique en date du 4 novembre 2019 ;

VU l'absence d'expropriation et de demande de participation financière aux personnes intéressées d'une part, et la nature des travaux consistant dans l'entretien et l'aménagement de cours d'eau d'autre part, qui justifient une dispense d'enquête publique conformément à l'article L 151-37 du code rural et maritime ;

VU l'absence de remarque du SIEMLY au terme du délai déterminé par le courrier du 25 février 2020 ;

CONSIDERANT que les mesures envisagées par le pétitionnaire et les prescriptions techniques imposées par le présent arrêté sont de nature à prévenir les nuisances et réduire les impacts hydrauliques et environnementaux du projet sur le milieu aquatique ;

CONSIDERANT dès lors que l'exécution de l'ensemble des mesures précitées est suffisante pour garantir les intérêts mentionnés à l'article L.211-1 du code de l'environnement et qu'il y a lieu de faire application de l'article L 211-7 du code de l'environnement ;

Sur la proposition de M le directeur départemental des territoires du Rhône ;

ARRETE

TITRE I - DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (DIG)

Article 1 - Objet de la déclaration d'intérêt général

Les travaux concernent le renouvellement d'une canalisation en traversée de cours d'eau affluent de la Coise sur la commune de LARAJASSE décrits à l'article 6 du présent arrêté sont déclarés d'intérêt général.

Les parcelles privées concernées par les travaux ou les accès sont situés sur la commune de LARAJASSE. Un plan parcellaire les désignant est joint en annexe n°2.

Article 2 - Durée de la déclaration d'intérêt général

La déclaration d'intérêt général pour les travaux de renouvellement d'une canalisation en traversée de cours d'eau sur la commune de LARAJASSE devient caduque à l'expiration d'un délai de 5 ans si les travaux n'ont pas fait l'objet d'un commencement de réalisation substantiel.

Article 3 - Participation financière

Aucune participation financière n'est demandée aux bénéficiaires des travaux et propriétaires des terrains.

Article 4 - Information des riverains

Les riverains sont informés de la date de commencement des travaux par affichage en mairie de LARAJASSE et si besoin par contact direct.

TITRE II - DÉCLARATION

Article 5 - Objet de la déclaration et rubriques de la nomenclature

Le Syndicat Mixte des eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier (SIEMLY), sis 180 rue de Saint-Étienne – 69590 SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE est autorisé à effectuer les travaux de renouvellement d'une canalisation en traversée de cours d'eau sur la commune de LARAJASSE.

Ces travaux relèvent de la rubrique suivante de l'article R 214-1 du code de l'environnement :

Rubrique(s) de la nomenclature (Régime de la déclaration)	Régime	Arrêtés de prescriptions générales
3.1.2.0. Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau : 1° Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m (A) ; 2° Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m (D). Le lit mineur d'un cours d'eau est l'espace recouvert par les eaux coulant à pleins bords avant débordement.	Déclaration Terrassement dans le lit mineur de 1 m de large : modification temporaire du profil	arrêté ministériel du 28/11/2007

Article 6 – Nature des travaux

Les travaux prévoient de changer l'ancienne canalisation découverte datant de 1967 par un tronçon en fonte de 60 mm de diamètre neuf.

Le passage de la canalisation d'eau potable nécessite une tranchée de 0.50 mètres de longueur, 1 mètre de largeur et 1.10 mètre de profondeur. Une couverture est réalisée avec les matériaux du site, sur une épaisseur d'un mètre.

Article 7 - Caractéristiques des travaux

Les travaux sont réalisés conformément au dossier déposé et à ses compléments, sous réserve des dispositions du présent arrêté et des arrêtés de prescriptions générales visés à l'article 5.

L'inobservation des dispositions figurant dans le dossier déposé peut entraîner l'application des sanctions prévues à l'article R. 216-12 du code de l'environnement.

TITRE III - PRESCRIPTIONS

Article 8 - Prescriptions particulières

La DDT du Rhône (service eau et nature) et le service départemental de l'Office française pour la Biodiversité sont informés au moins 10 jours à l'avance de la date de démarrage de travaux.

Les interventions dans le lit mineur du ruisseau affluent de la Coise sont interdites durant la période du 1^{er} novembre au 15 mai.

Pendant la durée des travaux, le pétitionnaire veille à ne pas entraver l'écoulement des eaux.

Une pêche électrique de sauvegarde est réalisée préalablement à toute intervention en cas de besoin.

Toutes les mesures sont mises en place pour limiter le départ de matières en suspension et ne pas rejeter de matières en suspension (MES) dans les cours d'eau.

Toutes les mesures préventives sont mises en œuvre pour supprimer les risques liés à la présence d'engins à proximité de la rivière. Aucun engin ne peut circuler dans le lit mouillé de la rivière et les pistes d'accès sont balisées.

Les travaux ne doivent pas conduire à modifier la capacité d'écoulement des cours d'eau, ni les caractéristiques générales du lit et des berges. Ils ne doivent pas conduire à rehausser le niveau du terrain naturel en berge.

Article 9 - Plantes invasives : Jussie, Renouée du Japon et Ambroisie

Toutes les dispositions sont prises pour éviter une dissémination de la Jussie, de la Renouée du Japon et de l'Ambroisie. Le pétitionnaire prend les mesures nécessaires pour éviter la contamination pendant les travaux.

Article 10 - Mesures de suivi

Les mesures de suivi sont réalisées conformément au dossier déposé.

Durant le chantier, la surveillance des travaux, et de leurs éventuelles incidences sur le milieu naturel, est assurée par le Maître d'œuvre.

La responsabilité quant à l'exploitation des installations du projet dans son état définitif, en incombe entièrement à l'exploitant du réseau d'eau potable.

TITRE IV – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 11 - Conformité au dossier et modifications

Toute modification apportée à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier de déclaration doit être portée, avant sa réalisation à la connaissance du préfet, conformément aux dispositions de l'article R. 214-40 du code de l'environnement.

Article 12 - Déclaration des incidents ou accidents

Le pétitionnaire est tenu de déclarer, dès qu'il en a connaissance, au préfet les accidents ou incidents intéressant les installations, ouvrages, travaux ou activités faisant l'objet de la présente autorisation administrative, qui sont de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L. 211-1 du code de l'environnement.

Sans préjudice des mesures que peut prescrire le préfet, le pétitionnaire doit prendre ou faire prendre les dispositions nécessaires pour mettre fin aux causes de l'incident ou accident, pour évaluer ses conséquences et y remédier.

Le permissionnaire demeure responsable des accidents ou dommages qui seraient la conséquence de l'activité ou de l'exécution des travaux et de l'aménagement.

Article 13 – Arrêté complémentaire

Si le respect des intérêts mentionnés à l'article L.211-1 du code de l'environnement n'est pas assuré par l'exécution des prescriptions du présent arrêté, le préfet peut imposer par arrêté complémentaire, toutes prescriptions spécifiques nécessaires, en application de l'article R.214-39 du code de l'environnement.

Article 14 - Droit des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés. Il appartient au pétitionnaire de se pourvoir le cas échéant auprès de qui de droit (propriétaires) pour obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation des travaux situés dans les propriétés.

Article 15 - Autres réglementations

La présente autorisation ne dispense en aucun cas le pétitionnaire de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Article 16 - Délais et voies de recours

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans les conditions fixées à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement :

« 1° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de ces décisions ;

2° Par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision

leur a été notifiée.

Les décisions mentionnées au premier alinéa peuvent faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1° et 2° ».

Le Tribunal Administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 17 - Publication

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, et sur le site internet des services de l'État dans le Rhône pendant au moins 6 mois. Une copie est déposée et affichée pendant un mois au minimum, en mairie de LARAJASSE où cette opération est réalisée.

Le dossier de l'opération peut être consulté en mairie de LARAJASSE et à la direction départementale des territoires, service eau et nature (165 rue Garibaldi 69003 Lyon), pendant une durée de deux mois.

Article 18 – Exécution

La préfète, secrétaire générale de la préfecture du Rhône, préfète déléguée pour l'égalité des chances, le directeur départemental des territoires du Rhône, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au pétitionnaire et dont copie sera adressée à l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) et au maire de LARAJASSE chargé de l'affichage prévu à l'article 17 du présent arrêté.

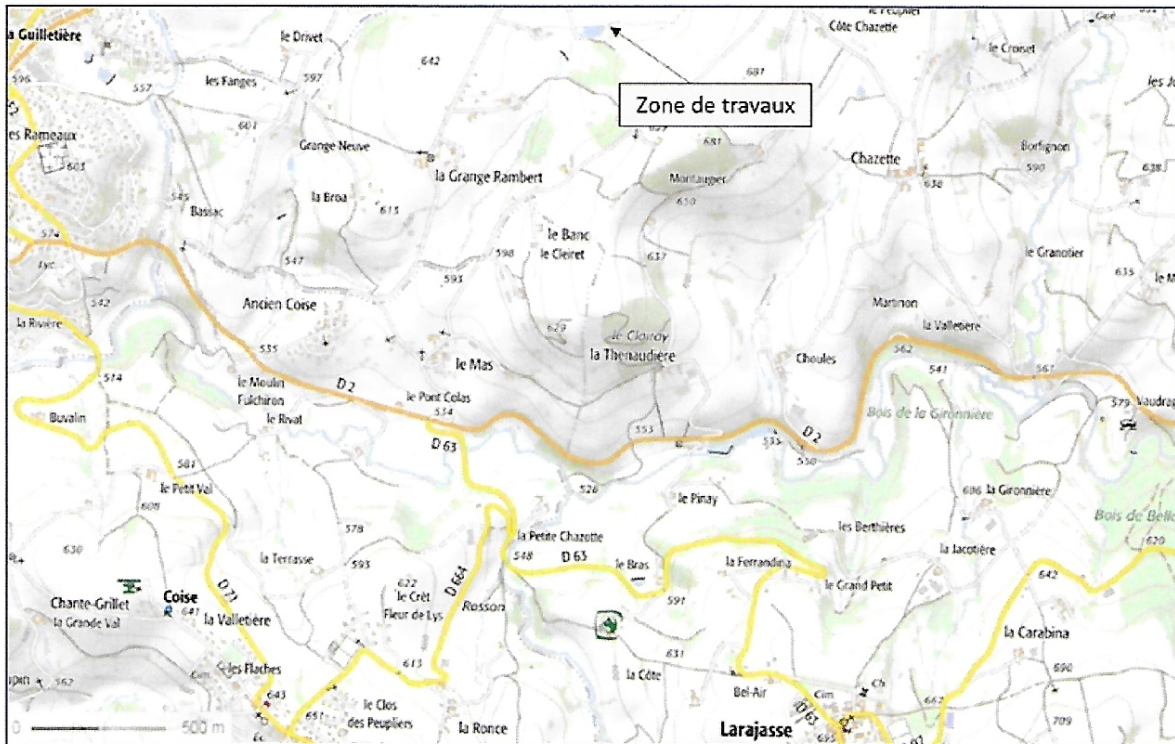
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires

Le Directeur Départemental

Jacques BANDERIER

ANNEXE 1

Localisation des travaux



Vu pour être annexé à l'arrêté N° DDT_SEN_2020_03_17_B26

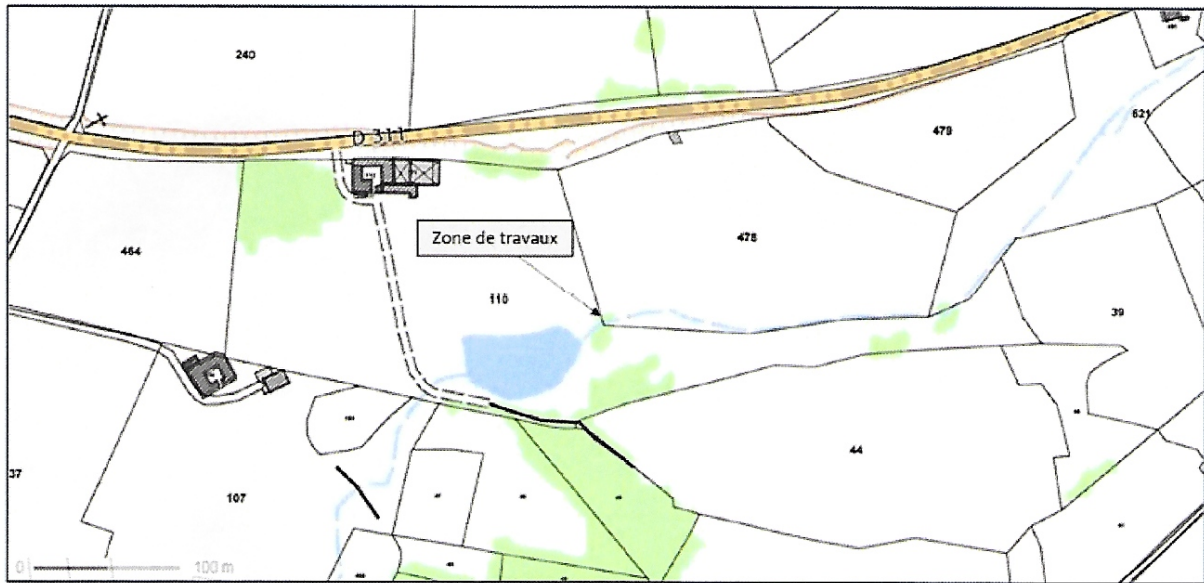
Le Directeur Départemental
pour le préfet

Jacques BANDERIER

Direction Départementale des Territoires du Rhône – 165, rue Garibaldi – CS 33862-
69401 Lyon cedex 03 - Standard – 04 78 62 50 50 –
Accueil du public : DDT Cité administrative (Bâtiment B) 9h00-11h00 / 14h00-16h00
Accès en T.C : Métro ligne B – Gare Part-Dieu/ Tram T 1 – Part-Dieu Servient

ANNEXE 2

Parcelles concernées par la DIG



Id Parcelle	Commune	Propriétaire	Nature et durée de l'occupation
AO 478	Larajasse	Mr GRANGE Paul 22 chaussée du colonel Mary 69590 Saint-Symphorien-sur-Coise	Occupation pendant une semaine pour l'accès au chantier, sa réalisation et la remise en état des terrains
AO 110	Larajasse	Mr VERICEL Dominique Route de Saint-Symphorien 69590 La Chapelle sur Coise	

Vu pour être annexé à l'arrêté N° DDT_SEN_ 2020_03_17_B26

pour le préfet,

Direction Départementale des Territoires du Rhône – 165, rue Garibaldi – CS 33862-
69401 Lyon cedex 03 - Standard – 04 78 62 50 50 –
Accueil du public : DDT Cité administrative (Bâtiment B) 9h00-11h00 / 14h00-16h00
Accès en T.C : Métro ligne B – Gare Part-Dieu/ Tram T 1 – Part-Dieu Servient

69_HCL_Hospices civils de Lyon

69-2020-06-03-029

Décision d'habilitation n°20/97 du 3 juin 2020 à procéder à la demande d'interrogation du Registre national automatisé des refus de prélèvement sur personne décédée, d'organes, de tissus et de cellules - Hospices civils de Lyon



DIRECTION GÉNÉRALE

Direction des affaires juridiques

DÉCISION D'HABILITATION N°20/97 DU 3 JUIN 2020

Vu le code de la santé publique,

Vu la loi n° 2004-800 du 6 août 2004 relative à la bioéthique,

Vu le décret n° 2003-462 du 21 mai 2003 relatif aux dispositions réglementaires des parties I, II et III du code de la santé publique, et en particulier l'article R1232.11 du Code de la santé publique relatif aux modalités de demande d'interrogation du registre national automatisé des refus de prélèvement,

Vu le décret du Président de la République du 31 mai 2020 portant nomination de M. Raymond LE MOIGN, en qualité de Directeur général des hospices civils de Lyon à compter du 1er juin 2020,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

- Mme Florence BAGÈS-LIMOGES, Praticien hospitalier
- M. Arnaud GREGOIRE, Praticien hospitalier
- M. Antonio RODRIGUEZ, Praticien hospitalier
- Mme Marie-Claire DAUMAS-BEJUIS, Cadre de Santé
- M. Ludovic ALMERAS, Infirmier diplômé d'État
- Mme Béatrice BODET, Infirmière diplômée d'État
- Mme Anne-Gaëlle DEREIMS, Infirmière anesthésiste diplômée d'État
- Mme Lydie NESONSON, Infirmière diplômée d'État
- Mme Karine POITEVIN, Infirmière diplômée d'État
- Mme Clémentine RESTA, Infirmière diplômée d'État
- Mme Caroline RICHARD, Infirmière puéricultrice diplômée d'État

sont habilités à procéder à la demande d'interrogation du Registre National Automatisé des Refus de Prélèvement sur une personne décédée, d'organes, de tissus et de cellules.

Article 2 :

La présente décision d'habilitation abroge et remplace la décision d'habilitation n°20/14 du 17 janvier 2020.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône. Outre un recours gracieux, un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Lyon contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Directeur général,

Raymond LE MOIGN

69_HCL_Hospices civils de Lyon

69-2020-06-03-026

Décision de délégation de signature n°20/68 du 3 juin 2020
pour M. Patrick DENIEL, Secrétaire général des Hospices
civils de Lyon



DIRECTION GÉNÉRALE

Direction des affaires juridiques

DÉCISION N° 20/68

DU 3 JUIN 2020

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général, ordonnateur du budget,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.6143-7, R.6143-38, D.6143-33, D.6143-34 et D.6143-35,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret du Président de la République du 31 mai 2020 portant nomination de M. Raymond LE MOIGN, en qualité de Directeur général des hospices civils de Lyon à compter du 1er juin 2020,

Vu l'arrêté du 27 juin 2007 portant application de l'article D.1617-23 du code général des collectivités territoriales relatif à la dématérialisation des opérations en comptabilité publique,

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 8,

Vu l'arrêté du 19 novembre 2015 pris par la Directrice Générale du centre national de gestion portant nomination de M. Patrick DENIEL en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de Secrétaire Général des Hospices Civils de Lyon,

Vu l'arrêté du 3 avril 2018 pris par la Directrice Générale du centre national de gestion plaçant M. Jean Pierre BERNARD en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint aux Hospices civils de Lyon,

Vu l'arrêté du 17 juillet 2019 pris par la Directrice Générale du Centre National de Gestion plaçant M. Guillaume AMAUDRIC-DU-CHAFFAUT en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint aux Hospices civils de Lyon,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Patrick DENIEL, Secrétaire Général des Hospices Civils de Lyon, à l'effet de signer tous actes administratifs, toutes décisions, toutes conventions, toutes mesures et correspondances relatifs à l'établissement entrant dans les attributions du Directeur général, conformément aux dispositions législatives et réglementaires visées ci-dessus.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Patrick DENIEL, Secrétaire Général des Hospices Civils de Lyon, la délégation de signature visée à l'article 1^{er} est attribuée concomitamment à M. Jean Pierre BERNARD, Directeur Général Adjoint et à M. Guillaume AMAUDRIC-DU-CHAFFAUT, Directeur Général Adjoint.

Article 3

La présente délégation de signature emporte délégation pour attester le caractère exécutoire des pièces justificatives des mandats et des titres.


Article 4 :

La présente décision de délégation de signature abroge et remplace la décision de délégation de signature n°19/95 du 06 aout 2019.

Article 5

La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône. Outre un recours gracieux, un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Lyon contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Elle sera communiquée au conseil de surveillance des Hospices Civils de Lyon et transmise au comptable de l'établissement.

Le Directeur général,

Raymond LE MOIGN

69_HCL_Hospices civils de Lyon

69-2020-06-03-007

Décision de délégation de signature n°20/69 du 3 juin 2020
pour M. Jean Pierre BERNARD, Directeur général adjoint
des Hospices civils de Lyon



DIRECTION GÉNÉRALE

Direction des affaires juridiques

DÉCISION N° 20/69

DU 3 JUIN 2020

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général, ordonnateur du budget,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.6143-7, R.6143-38, D.6143-33, D.6143-34 et D.6143-35,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret du Président de la République du 31 mai 2020 portant nomination de M. Raymond LE MOIGN, en qualité de Directeur général des hospices civils de Lyon à compter du 1er juin 2020,

Vu l'arrêté du 27 juin 2007 portant application de l'article D.1617-23 du code général des collectivités territoriales relatif à la dématérialisation des opérations en comptabilité publique,

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 8,

Vu l'arrêté du 3 avril 2018 pris par la Directrice Générale du centre national de gestion plaçant M. Jean Pierre BERNARD en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint aux Hospices Civils de Lyon,

Vu l'arrêté du 17 juillet 2019 pris par la Directrice Générale du Centre National de Gestion plaçant M. Guillaume AMAUDRIC-DU-CHAFFAUT en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint aux Hospices Civils de Lyon,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à M. Jean Pierre BERNARD, Directeur Général Adjoint des Hospices Civils de Lyon, à l'effet de signer tous actes administratifs, toutes décisions, toutes conventions, toutes mesures et correspondances liés aux attributions et au fonctionnement des services placés sous son autorité, à savoir le pôle « Efficience et performance » constitué de :

- la direction des affaires financières ;
- la direction de la performance et du contrôle de gestion ;
- le département des ressources matérielles ;
- la direction transversale de la pharmacie et de la stérilisation ;
- la direction des plateaux médico-techniques.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Pierre BERNARD, Directeur Général Adjoint des Hospices Civils de Lyon, la délégation de signature visée à l'article 1^{er} est attribuée à M. Guillaume AMAUDRIC-DU-CHAFFAUT, Directeur Général Adjoint.

Article 3 :

La présente délégation de signature emporte délégation pour attester le caractère exécutoire des pièces justificatives des mandats et des titres.

Article 4 :

La présente décision de délégation de signature abroge et remplace la décision de délégation de signature n°19/96 du 6 aout 2019.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône. Outre un recours gracieux, un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Lyon contre la présente décision dans un délai de deux à compter de sa date de publication.

Elle sera communiquée au conseil de surveillance des Hospices Civils de Lyon et transmise au comptable de l'établissement.

Le Directeur général,

Raymond LE MOIGN

69_HCL_Hospices civils de Lyon

69-2020-06-03-006

Décision de délégation de signature n°20/70 du 3 juin 2020
pour M. Guillaume AMAUDRIC-DU-CHAFFAUT,
Directeur général adjoint des Hospices civils de Lyon



DIRECTION GÉNÉRALE

Direction des affaires juridiques

DÉCISION N° 20/70

DU 3 JUIN 2020

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général, ordonnateur du budget,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.6143-7, R.6143-38, D.6143-33, D.6143-34 et D.6143-35,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret du Président de la République du 31 mai 2020 portant nomination de M. Raymond LE MOIGN, en qualité de Directeur général des hospices civils de Lyon à compter du 1er juin 2020,

Vu l'arrêté du 27 juin 2007 portant application de l'article D.1617-23 du code général des collectivités territoriales relatif à la dématérialisation des opérations en comptabilité publique,

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 8,

Vu l'arrêté du 3 avril 2018 pris par la Directrice Générale du centre national de gestion plaçant M. Jean Pierre BERNARD en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint aux Hospices Civils de Lyon,

Vu l'arrêté du 17 juillet 2019 pris par la Directrice Générale du Centre National de Gestion plaçant M. Guillaume AMAUDRIC-DU-CHAFFAUT en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint aux Hospices Civils de Lyon,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à M. Guillaume AMAUDRIC-DU-CHAFFAUT, Directeur Général Adjoint des Hospices Civils de Lyon, à l'effet de signer tous actes administratifs, toutes décisions, toutes conventions, toutes mesures et correspondances liés aux attributions et au fonctionnement des services placés sous son autorité, à savoir le pôle « Stratégie institutionnelle » constitué de :

- la direction des coopérations et de la stratégie ;
- la direction des affaires médicales ;
- le département de la recherche clinique et de l'innovation ;
- la direction de l'organisation, de la qualité, des risques et des usagers ;
- l'Institut de la cancérologie ;
- l'Institut du vieillissement.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement M. Guillaume AMAUDRIC-DU-CHAFFAUT, Directeur Général Adjoint des Hospices Civils de Lyon, la délégation de signature visée à l'article 1^{er} est attribuée à M. Jean Pierre BERNARD, Directeur Général Adjoint.

Article 3 :

La présente délégation de signature emporte délégation pour attester le caractère exécutoire des pièces justificatives des mandats et des titres.

Article 4

La présente décision de délégation de signature abroge et remplace la décision de délégation de signature n° 19/97 du 6 aout 2019.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône. Outre un recours gracieux, un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Lyon contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Elle sera communiquée au conseil de surveillance des Hospices Civils de Lyon et transmise au comptable de l'établissement.

Le Directeur général,



Raymond LE MOIGN

69_HCL_Hospices civils de Lyon

69-2020-06-03-021

Décision de délégation de signature n°20/71 du 3 juin 2020
pour le groupement hospitalier Est des Hospices civils de
Lyon



DIRECTION GÉNÉRALE
Direction des affaires juridiques

DÉCISION N° 20/71
DU 3 JUIN 2020

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général, ordonnateur du budget,

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret du Président de la République du 31 mai 2020 portant nomination de M. Raymond LE MOIGN, en qualité de Directeur général des hospices civils de Lyon à compter du 1er juin 2020,

Vu la note de service de la Direction Générale des HCL n°14/20 du 29 octobre 2014.

DÉCIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à M. Bertrand CAZELLES, Directeur du groupement hospitalier Est des HCL, dans la limite de ses attributions et dans les conditions ci-après.

Article 2 :

Le bénéficiaire de la présente délégation est autorisé à signer au titre du groupement hospitalier Est, entendu comme le regroupement budgétaire des hôpitaux Pierre Wertheimer, Louis Pradel, Femme-mère-enfant (HFME) et l'Institut d'hématologie oncologie pédiatrique (IHOPE) :

- I - Toutes décisions, correspondances, certificats et expéditions non mentionnées au II, III et IV du présent article, ainsi que les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice, relatifs à l'organisation et au fonctionnement des sites précités ;
- II - Dans le domaine des ressources humaines :
 - a - Toutes les pièces et correspondances relatives aux affaires courantes de ce domaine ;
 - b - Les mesures concernant la gestion du personnel relevant de la fonction publique hospitalière :
 - les contrats de travail à durée déterminée ;
 - les décisions relatives à la disponibilité, au congé parental, au détachement ;
 - les correspondances relatives aux demandes de rupture conventionnelle ;
 - la notation chiffrée provisoire annuelle des agents ;
 - les décisions en matière de discipline pour les titulaires de contrats de travail à durée déterminée ;
 - les décisions d'affectation et de changement d'affectation ;
 - les tableaux de service des agents, leurs congés et autorisations d'absences ;
 - les assignations pendant les périodes de grève ;
 - les décisions relatives à la rémunération ;
 - les ordres de mission en France ou à l'étranger ;
 - les conventions de stage des élèves et des étudiants ;

- c - Les mesures concernant la gestion du personnel médical :
 - les assignations du personnel médical pendant les périodes de grève ;
 - les déclarations d'accident du travail ;
 - d - Les engagements concernant les dépenses de classe 6 dans la limite des crédits budgétaires ouverts ;
 - e - Les certificats administratifs ;
 - f - Les conventions de collaboration et de mise à disposition de personnel non médical, dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19 ;
- III - Dans le domaine économique, technique et logistique :
- a - Toutes les pièces et correspondances relatives aux affaires courantes de ce domaine ;
 - b - Les engagements concernant :
 - Les dépenses de classe 6 dans la limite des crédits budgétaires ouverts ;
 - Les dépenses d'équipements de classe 2 en fonction des crédits disponibles ;
 - c - Les certificats de service fait au niveau des factures ainsi que les certificats administratifs ;
- IV - Dans le domaine des finances
- a - Toutes les pièces et correspondances relatives aux affaires courantes de ce domaine ;
 - b - Les engagements concernant :
 - L'intégralité des dépenses de classe 6 dans la limite des crédits budgétaires ouverts ;
 - Les dépenses d'équipements de classe 2 en fonction des crédits disponibles ;
 - c - Les certificats de service fait au niveau des factures ainsi que les certificats administratifs ;
 - d - Tous documents et à entreprendre toutes démarches, y compris de gestion de compte bancaire, en vertu d'une procuration donnée par l'administrateur du GCS LCU, pour le compte de l'IHOPe.

Article 3 :

Sont exclus de la présente délégation, l'ordonnancement des dépenses et recettes, les marchés et les conventions, à l'exception de celles mentionnées à l'article 2-II, les décisions soumises au Conseil de Surveillance, les correspondances adressées aux autorités de tutelles locales et ministérielles.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand CAZELLES, Directeur du groupement hospitalier Est et sur sa proposition, la même délégation est donnée, à compter du 8 juin 2020, à Mme Céline BEZ en sa qualité de Directrice adjointe du groupement hospitalier Est.

Article 5 :

Sur proposition de M. Bertrand CAZELLES, Directeur du groupement hospitalier Est :

- A. Délégation est donnée à Mme Nathalie SEIGNEURIN en sa qualité de Directrice des ressources humaines à l'effet de signer, les actes visés à l'article 2-II à l'exception des actes visés à l'article 2-II-c et des certificats administratifs ;

- B. En cas d'absence ou d'empêchement de, Mme Nathalie SEIGNEURIN Directrice des ressources humaines, la même délégation est donnée à Mme Anne-Marie VINCENT, Attachée d'administration hospitalière.

Article 6 :

Sur proposition de M. Bertrand CAZELLES, Directeur du groupement hospitalier Est :

- A. Délégation est donnée à M. Jean Louis MONNET, en sa qualité de Directeur des ressources économiques, techniques et logistiques à l'effet de signer, les actes visés à l'article 2-III ;
- B. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Louis MONNET, Directeur des ressources économiques, techniques et logistiques, la même délégation est donnée à Mme Emmanuelle GUERRA, Cadre administratif.

Article 7 :

Sur proposition de M. Bertrand CAZELLES, Directeur du groupement hospitalier Est, délégation est donnée :

- A. A compter du 8 juin 2020, à Mme Céline BEZ en sa qualité de Directrice de la clientèle, à l'effet de signer
- les actes visés à l'article 2-I dans la limite de ses attributions ;
 - la notation chiffrée provisoire annuelle des agents affectés à la direction de la clientèle.
- B. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline BEZ, en sa qualité de Directrice de la clientèle :
- à Mme Kadiatou FOFANA, en sa qualité de Chargée de mission du service « clientèle et qualité », à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, toutes pièces et correspondances relatives aux affaires courantes de ce service.
- C. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline BEZ, en sa qualité de Directrice de la clientèle :
- à Mme Djeinaba KEBE, en sa qualité d'Attachée d'administration hospitalière des bureaux des admissions, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, toutes pièces et correspondances relatives aux affaires courantes de ces bureaux.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Djeinaba KEBE, Attachée d'administration hospitalière des bureaux des admissions :

- à Mme Ndeye-Coumba BA, Adjointe administratif au bureau des admissions ;
- à Mme Raphaëlle CHASSONNERY, Adjointe des cadres hospitaliers au bureau des admissions ;
- à Mme Amandine GARCIA, Adjointe administratif au bureau des admissions ;
- à Mme Lydia HABI, Adjointe administratif au bureau des admissions ;

à l'effet de signer :

- les transports de corps sans mises en bière ;
- les certificats administratifs.

Article 8 :

Sur proposition de M. Bertrand CAZELLES, Directeur du groupement hospitalier Est, délégation est donnée :

- A. A compter du 8 juin 2020, à Mme Céline BEZ, en sa qualité de Directrice des services financiers, à l'effet de signer :
- les actes visés à l'article 2-IV, à l'exception des actes visés à l'article 2-IV-d ;
 - la notation chiffrée provisoire annuelle des agents affectés à la direction des services financiers.
- B. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline BEZ, en sa qualité de Directrice des services financiers, M. Paul MEUNIER, Attaché d'administration hospitalière des services financiers, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, toutes pièces et correspondances relatives aux affaires courantes.

Article 9 :

Sur proposition de M. Bertrand CAZELLES, Directeur du groupement hospitalier Est, délégation est donnée à Mme Caroline MONS, en sa qualité de Directrice référent du pôle « spécialités neurologiques » et du pôle « spécialités pédiatriques », à l'effet de signer la notation chiffrée provisoire annuelle du personnel relevant de la fonction publique hospitalière de ces pôles.

Article 10 :

Sur proposition de M. Bertrand CAZELLES, Directeur du groupement hospitalier Est, délégation est donnée à Mme Blanche DENIA-SEVERAC, en sa qualité de Directrice référente du pôle « Cœur Poumons Métabolisme Hormones » et du pôle « Couple Nouveau-né », à l'effet de signer la notation chiffrée provisoire annuelle du personnel relevant de la fonction publique hospitalière de ces pôles.

Article 11 :

Sur proposition de M. Bertrand CAZELLES, Directeur du groupement hospitalier Est, délégation est donnée à M. Jean Louis MONNET, en sa qualité de Directeur référent de l'Institut d'hématologie oncologie pédiatrique (IHOPe), à l'effet de signer la notation chiffrée provisoire annuelle du personnel relevant de la fonction publique hospitalière de cet institut.

Article 12 :

Sur proposition de M. Bertrand CAZELLES, Directeur du groupement hospitalier Est, délégation est donnée :

- A. à M. Louis GARACCI, Ingénieur hospitalier chargé de la sécurité du groupement Hospitalier Est, à l'effet de signer les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice.
- B. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Louis GARACCI, Ingénieur hospitalier chargé de la sécurité, la même délégation est donnée à :
- M. Patrice SABBAT, Technicien supérieur hospitalier chargé de la sécurité du groupement hospitalier Est ;
 - Mme HARZI Séverine, Agente de maîtrise chargée de la sécurité du groupement hospitalier Est
 - M. Eric VERCHERE, Agent de maîtrise chargé de la sécurité du groupement hospitalier Est.

Article 13 :

La présente décision de délégation de signature abroge et remplace la décision de délégation de signature n°19/146 du 17 décembre 2019 et la décision modificative n°20/47 du 26 mars 2020 s'y rapportant.

Article 14 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône. Outre un recours gracieux, un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Lyon contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Directeur général,

Raymond LE MOIGN

69_HCL_Hospices civils de Lyon

69-2020-06-03-022

Décision de délégation de signature n°20/72 du 3 juin 2020
pour le groupement hospitalier Nord des Hospices civils de
Lyon



DIRECTION GÉNÉRALE

Direction des affaires juridiques

**DÉCISION N° 20/72
DU 3 JUIN 2020**

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général, ordonnateur du budget,

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret du Président de la République du 31 mai 2020 portant nomination de M. Raymond LE MOIGN, en qualité de Directeur général des hospices civils de Lyon à compter du 1er juin 2020,

Vu la note de service de la direction générale des HCL n°14/03 du 17 février 2014,

D É C I D E

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Claude TÉOLI, Directeur du groupement hospitalier Nord regroupant l'hôpital de la Croix-Rousse, l'hôpital gériatrique Docteur Frédéric Dugoujon et l'hôpital gériatrique Pierre Garraud des HCL, dans la limite de ses attributions et dans les conditions ci-après indiquées.

Article 2 :

Le bénéficiaire de la présente délégation est autorisé à signer au titre du groupement hospitalier Nord :

- I - Toutes décisions, correspondances, certificats et expéditions non mentionnées au II, III et IV du présent article, ainsi que les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice, relatifs à l'organisation et au fonctionnement du Groupement hospitalier Nord ;
- II - Dans le domaine des ressources humaines :
 - a - Toutes les pièces et correspondances relatives aux affaires courantes de ce domaine ;
 - b - Les mesures concernant la gestion du personnel relevant de la fonction publique hospitalière :
 - les contrats de travail à durée déterminée ;
 - les décisions relatives à la disponibilité, au congé parental, au détachement ;
 - les correspondances relatives aux demandes de rupture conventionnelle ;
 - la notation chiffrée provisoire annuelle des agents ;
 - les décisions en matière de discipline pour les titulaires de contrats de travail à durée déterminée ;
 - les décisions d'affectation et de changement d'affectation ;
 - les tableaux de service des agents, leurs congés et autorisations d'absences ;
 - les assignations pendant les périodes de grève ;
 - les décisions relatives à la rémunération ;
 - les ordres de mission en France ou à l'étranger ;
 - les conventions de stage des élèves et des étudiants ;

- c - Les mesures concernant la gestion du personnel médical :
 - les assignations du personnel médical pendant les périodes de grève ;
 - les déclarations d'accident du travail ;
 - d - Les engagements concernant les dépenses de classe 6 dans la limite des crédits budgétaires ouverts ;
 - e - Les certificats administratifs ;
 - f - Les conventions de collaboration et de mise à disposition de personnel non médical, dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19.
- III - Dans le domaine économique, technique et logistique :
- a - Toutes les pièces et correspondances relatives aux affaires courantes de ce domaine ;
 - b - Les engagements concernant :
 - les dépenses de classe 6 dans la limite des crédits budgétaires ouverts ;
 - les dépenses d'équipements de classe 2 en fonction des crédits disponibles ;
 - c - Les certificats de service fait au niveau des factures ainsi que les certificats administratifs ;
- IV - Dans le domaine des finances :
- a - Toutes les pièces et correspondances relatives aux affaires courantes de ce domaine ;
 - b - Les engagements concernant :
 - l'intégralité des dépenses de classe 6 dans la limite des crédits budgétaires ouverts ;
 - les dépenses d'équipements de classe 2 en fonction des crédits disponibles ;
 - c - Les certificats de service fait au niveau des factures ainsi que les certificats administratifs.

Article 3 :

Sont exclus de la présente délégation, l'ordonnancement des dépenses et recettes, les marchés et les conventions, à l'exception de celles mentionnées à l'article 2-II, les décisions soumises au Conseil de Surveillance, les correspondances adressées aux autorités de tutelles locales et ministérielles.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude TÉOLI, Directeur du Groupement hospitalier Nord et sur sa proposition, la même délégation est donnée à Mme Lucie VERHAEGHE, en sa qualité de Directrice Adjointe du groupement hospitalier Nord.

Article 5 :

- A. Sur proposition de M. Jean-Claude TÉOLI, Directeur du groupement hospitalier Nord, délégation est donnée à Mme Annick AMIEL-GRIGNARD, en sa qualité de Directrice des ressources humaines du groupement hospitalier Nord, à l'effet de signer, en tant que de besoin, les actes visés à l'article 2-II.
- B. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annick AMIEL-GRIGNARD, Directrice des ressources humaines du groupement hospitalier Nord, délégation est donnée à Mme Lucie VERHAEGHE, Directrice des services financiers, des services économiques et logistiques et du service des admissions à l'effet de signer, les actes visés à l'article 2-II.

- C. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucie VERHAEGHE, Directrice des services financiers, des services économiques et logistiques et du service des admissions du groupement hospitalier Nord, délégation est donnée à Mme Laure TAILLADE, Attachée d'administration hospitalière à la Direction des ressources humaines du groupement hospitalier Nord (site de la Croix-Rousse), à l'effet de signer, les contrats de travail à durée déterminée, ainsi que dans la limite de ses attributions, toutes pièces et correspondances relatives aux affaires courantes de la direction des ressources humaines.

Article 6 :

Sur proposition de M. Jean-Claude TÉOLI, Directeur du groupement hospitalier Nord, délégation est donnée concomitamment à Mme Odile GELPI, en sa qualité de Directrice chargée des affaires médicales et des relations avec les usagers et à M. Geoffroy BERTHOLLE, en sa qualité d'Infirmier diplômé d'état à l'effet de signer tous courriers relatifs aux relations avec les usagers ou patients.

Article 7 :

- A. Sur proposition de M. Jean-Claude TÉOLI, Directeur du groupement hospitalier Nord, délégation est donnée à Mme Lucie VERHAEGHE, en sa qualité de Directrice des services économiques et logistiques du groupement hospitalier Nord, à l'effet de signer, les actes visés à l'article 2-III.
- B. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucie VERHAEGHE, en qualité de Directrice des services économiques et logistiques, délégation est donnée à M. Frank SAMAZAN, contractuel de gestion à la direction des services économiques et logistiques du groupement hospitalier Nord, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, toutes pièces et correspondances relatives aux affaires courantes du service.
- C. En cas d'absence ou d'empêchement M. Frank SAMAZAN, contractuel de gestion à la direction des services économiques et logistiques du groupement hospitalier Nord, la même délégation est donnée à Mme Marie-Laure BARRAU, Adjointe des cadres hospitaliers à la direction des services économiques et logistiques du groupement hospitalier Nord.

Article 8 :

- A. Sur proposition de M. Jean-Claude TÉOLI, Directeur du groupement hospitalier Nord, délégation est donnée à Mme Lucie VERHAEGHE, en qualité de Directrice des services financiers, à l'effet de signer :
- Les actes visés à l'article 2-I et relevant de ses attributions, et les actes visés à l'article 2-IV ;
 - La notation chiffrée provisoire annuelle du personnel affecté dans ces services ;
 - Les certificats administratifs ;

à l'exception des ordres de mission en France ou à l'étranger.

- B. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucie VERHAEGHE, en qualité de Directrice des services économiques et logistiques, délégation est donnée à M. Mickaël SIBEUD, chargé de mission aux services financiers du groupement hospitalier Nord, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, toutes pièces et correspondances relatives aux affaires courantes du service.

Article 9 :

- A. Sur proposition de M. Jean-Claude TÉOLI, Directeur du groupement hospitalier Nord, délégation est donnée à Mme Lucie VERHAEGHE, en qualité de Directrice du service des admissions, à l'effet de signer :

- les actes visés à l'article 2-I relevant de ses attributions ;
- la notation chiffrée provisoire annuelle du personnel affecté dans ce service ;
- les certificats administratifs ;
- les documents requis pour les déclarations d'état civil ;
- les transports de corps sans mise en bière ;
- les documents relatifs aux admissions en long séjour et les attestations de la Caisse d'Allocations Familiales ;
- les demandes de prélèvement d'organes post mortem à but scientifique ;
- les demandes d'autopsie pour enfant mort-né ;
- les demandes de devis ;
- toutes pièces et correspondances relatives aux affaires courantes du service ;

à l'exception des ordres de mission en France ou à l'étranger.

B. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucie VERHAEGHE, Directrice du service des admissions, délégation est donnée à Mme Elodie VOSSIER, Attachée d'administration hospitalière, responsable du service des admissions, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

- toutes pièces et correspondances relatives aux affaires courantes du service ;
- les documents relatifs aux admissions en long séjour et les attestations de la Caisse d'Allocations Familiales ;
- les demandes de prélèvement d'organes post mortem à but scientifique ;
- les demandes d'autopsie pour enfant mort-né ;
- les demandes de devis ;
- les documents requis pour les déclarations d'état civil ;
- les transports de corps sans mise en bière.

C. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elodie VOSSIER, Attachée d'administration hospitalière du service des admissions, délégation est donnée concomitamment à M. Émile KASTELLANOS, Responsable de gestion administrative au service des admissions, à l'effet de signer :

- les documents requis pour les déclarations d'état civil ;
- les transports de corps sans mise en bière ;
- les documents relatifs aux admissions en long séjour et les attestations de la Caisse d'Allocations Familiales ;
- les demandes de prélèvement d'organes post mortem à but scientifique ;
- les demandes d'autopsie pour enfant mort-né ;
- les demandes de devis ;
- les certificats administratifs.

D. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Émile KASTELLANOS, Responsable de gestion administrative, les demandes de transports de corps sans mise en bière, peuvent être signées concomitamment par les agents du service des admissions dont les noms figurent ci-dessous :

- Mme Sarah ALBUQUERQUE, Adjointe administratif ;
- Mme Nathalie BARAIN, Adjointe administratif ;
- Mme Patricia BASILIA, Adjointe administratif ;

- Mme Laetitia BELIARD, Adjointe administratif ;
- M. Jacques-Antoine BOGHOSSIAN, Adjoint administratif ;
- M. Rémy BONTOUX, Adjoint administratif ;
- Mme Hayete BOUCHARD, Adjointe administratif ;
- Mme Marjory BOUVET, Adjointe administratif ;
- Mme Magalie BUIRE, Adjointe administratif ;
- Mme Férial CHERIF, Adjointe administratif ;
- Mme Corinne CLAIR Adjointe administratif ;
- Mme Sylvie COMBE, Adjointe administratif ;
- Mme Cécilia-Christie DOUKOU, Adjointe administratif ;
- Mme Martine DORAND, Adjointe administratif ;
- Mme Mireille DUTIN, Adjointe administratif ;
- Mme Sonia FONTVIEILLE Adjointe administratif ;
- Mme Cindy GALAIS, Agente des services hospitaliers qualifiée ;
- M. Sébastien GERMANY, Adjoint administratif ;
- Mme Brigitte GREGOIRE, Aide-soignante ;
- Mme Françoise JACQUES, Adjointe administratif ;
- Mme Wahiba KSOURI, Adjointe administratif ;
- Mme Rabaha LAGOUNE, Adjointe administratif ;
- Mme Léa LEROUGE, Adjointe administratif ;
- M. Jordyan LESALES, Adjoint administratif ;
- Mme Marion LARA, Adjointe administratif ;
- Mme Zoulika MECHTA, Adjointe administratif ;
- Mme Mérieme MESKALI, Adjointe administratif ;
- Mme Emma MICHEL, Adjointe administratif ;
- Mme Marine MILLET, Adjointe administratif ;
- Mme Félicité MOUASSO-LOVET, Adjointe administratif ;
- M. Erwan MOREL, Régisseur ;
- Mme Basma NASRAOUI, Adjointe administratif ;
- M. Luc SAUVAGE, Adjoint administratif ;
- Mme Virginie SERRANO, Adjointe administratif ;
- Mme Monique TAI, Adjointe administratif ;
- Mme Catherine TEDESCO, Adjointe administratif ;
- Mme Adeline TSCHOPP-MAUS, Adjointe administratif ;
- Mme Dominique VERNET, Adjointe administratif ;
- Mme Oriane VILLEFROY, Adjointe administratif ;
- Mme Corinne VINCENT-GENOD, Adjointe administratif.

Article 10 :

Sur proposition de M. Jean-Claude TÉOLI, Directeur du groupement hospitalier Nord, délégation est donnée à Mme Lucie VERHAEGHE, en qualité de Directrice référente du pôle de « médecine » du groupement hospitalier Nord, à l'effet de signer la notation chiffrée provisoire annuelle du personnel relevant de la fonction publique hospitalière de ce pôle.

Article 11 :

Sur proposition de M. Jean-Claude TÉOLI, Directeur du groupement hospitalier Nord, délégation est donnée à Mme Odile GELPI, en qualité de Directrice référente du pôle « Gynécologie - Obstétrique - Néonatalogie - Génétique » du groupement hospitalier Nord, à l'effet de signer la notation chiffrée provisoire annuelle du personnel relevant de la fonction publique hospitalière de ce pôle.

Article 12 :

Sur proposition de M. Jean-Claude TÉOLI, Directeur du groupement hospitalier Nord, délégation est donnée à Mme Charlotte BOYER en sa qualité de Directrice référente du pôle « médico-chirurgical » la sécurité et « plan de crise » du groupement hospitalier Nord, à l'effet de signer la notation chiffrée provisoire annuelle du personnel relevant de la fonction publique hospitalière de ces pôles.

Article 13 :

Sur proposition de M. Jean-Claude TÉOLI, Directeur du groupement hospitalier Nord, délégation est donnée à Mme Annick AMIEL-GRIGNARD, en sa qualité de Directrice déléguée de l'hôpital gériatrique Pierre Garraud à l'effet de signer pour l'hôpital Pierre Garraud tous les actes visés à l'article 2.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annick AMIEL-GRIGNARD, la même délégation est donnée à Mme Fabienne NOEL, Attachée d'administration hospitalière.

Article 14 :

Sur proposition de M. Jean-Claude TÉOLI, Directeur du groupement hospitalier Nord, délégation est donnée :

- A. à M. Grégory SOUPPER, Ingénieur hospitalier chargé de la sécurité du groupement Hospitalier Nord, à l'effet de signer les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice ;
- B. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Grégory SOUPPER, Ingénieur hospitalier chargé de la sécurité, la même délégation est donnée à :
 - M. Fabrice SANDELION, Technicien supérieur hospitalier chargé de la sécurité du groupement hospitalier Nord ;
 - M. Denis VALOT, Technicien supérieur hospitalier chargé de la sécurité du groupement hospitalier Nord.

Article 15 :

La présente décision de délégation de signature abroge et remplace la décision de délégation de signature n°19/20 du 22 février 2019 et les décisions modificatives n°19/38 du 27 mars 2019, n°19/59 du 9 mai 2019, n°19/134 du 14 novembre 2019 et la n°20/46 du 26 mars 2020 s'y rapportant.

Article 16 :

La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône. Outre un recours gracieux, un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Lyon contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Directeur général,



Raymond LE MOIGN

69_HCL_Hospices civils de Lyon

69-2020-06-03-023

Décision de délégation de signature n°20/73 du 3 juin 2020
pour le groupement hospitalier Sud des Hospices civils de
Lyon



DIRECTION GÉNÉRALE

Direction des affaires juridiques

DÉCISION N° 20/73

DU 3 JUIN 2020

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général, ordonnateur du budget,

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret du Président de la République du 31 mai 2020 portant nomination de M. Raymond LE MOIGN, en qualité de Directeur général des hospices civils de Lyon à compter du 1er juin 2020,

Vu la note de service de la direction générale des HCL n°16/12 du 29 juin 2016 nommant Mme Anne DECQ-GARCIA en qualité de Directrice du groupement hospitalier Sud.

D É C I D E

Article 1 :

Délégation de signature est donnée, dans la limite de ses attributions, à Mme Anne DECQ-GARCIA, Directrice du Groupement hospitalier Sud des HCL, regroupant d'une part les hôpitaux Centre hospitalier Lyon Sud, Henry Gabrielle et Antoine Charial et, d'autre part HOSPIMAG pour ce qui concerne la gestion des ressources humaines, dans les conditions indiquées ci-après.

Article 2 :

La bénéficiaire de la présente délégation est autorisée à signer :

- I - Toutes décisions, correspondances, certificats et expéditions relatives à l'organisation et au fonctionnement des sites précités, y compris les conventions de rupture de séjour non mentionnées aux II, III, et IV du présent article, ainsi que les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice.
- II - Dans le domaine des ressources humaines
 - a - Toutes les pièces et correspondances relatives aux affaires courantes de ce domaine ;
 - b - Les mesures concernant la gestion du personnel relevant de la fonction publique hospitalière :
 - les contrats de travail à durée déterminée ;
 - les décisions relatives à la disponibilité, au congé parental, au détachement ;
 - les correspondances relatives aux demandes de rupture conventionnelle ;
 - la notation chiffrée provisoire annuelle des agents ;
 - les décisions en matière de discipline pour les titulaires de contrats de travail à durée déterminée ;
 - les décisions d'affectation et de changement d'affectation ;
 - les tableaux de service des agents, leurs congés et autorisations d'absences ;
 - les assignations pendant les périodes de grève ;
 - les décisions relatives à la rémunération ;

- les ordres de mission en France ou à l'étranger ;
 - les conventions de stage des élèves et des étudiants ;
 - c - Les mesures concernant la gestion du personnel médical :
 - les assignations du personnel médical pendant les périodes de grève ;
 - les déclarations d'accident du travail ;
 - d - Les engagements concernant les dépenses de classe 6 dans la limite des crédits budgétaires ouverts ;
 - e - Les certificats administratifs ;
 - f - Les conventions de collaboration et de mise à disposition de personnel non médical, dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19.
- III - Dans le domaine économique, technique et logistique
- a - Toutes les pièces et correspondances relatives aux affaires courantes de ce domaine ;
 - b - Les engagements concernant :
 - les dépenses de classe 6 dans la limite des crédits budgétaires ouverts ;
 - les dépenses d'équipements de classe 2 en fonction des crédits disponibles ;
 - c - Les certificats de service fait au niveau des factures ainsi que les certificats administratifs.
- IV - Dans le domaine des finances
- a - Toutes les pièces et correspondances relatives aux affaires courantes de ce domaine ;
 - b - Les engagements concernant :
 - l'intégralité des dépenses de classe 6 dans la limite des crédits budgétaires ouverts ;
 - les dépenses d'équipements de classe 2 en fonction des crédits disponibles ;
 - c - Les certificats de service fait au niveau des factures ainsi que les certificats administratifs.

Article 3 :

Sont exclus de la présente délégation, l'ordonnancement des dépenses et recettes, les marchés et les conventions à l'exception de celles mentionnées à l'article 2-II, les décisions soumises au Conseil de Surveillance, les correspondances adressées aux autorités de tutelle locales et ministérielles.

Article 4 :

- A. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne DECQ-GARCIA, Directrice du Groupement hospitalier Sud des HCL et sur sa proposition, la même délégation est donnée à M. Fabrice ORMANCEY, Directeur adjoint du Groupement hospitalier Sud.
- B. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice ORMANCEY, la même délégation de signature est donnée à Mme Caroline JEANNIN, en sa qualité de Directrice du service des ressources humaines du Groupement hospitalier Sud.

Article 5 :

Sur proposition de Mme Anne DECQ-GARCIA, délégation est donnée à :

- A. Mme Françoise POGNANTE, Attachée d'administration hospitalière déléguée auprès de la direction du Groupement hospitalier Sud à l'effet de, pour le Groupement hospitalier Sud, déposer et signer toute déclaration ou dépôt de plainte devant les autorités de police judiciaire à l'occasion

des infractions commises contre les usagers, les personnels et les biens des différents sites du Groupement hospitalier Sud, de signer tout procès-verbal relatif aux commissions rogatoires et enquêtes préliminaires exécutées dans les établissements constituant ce groupement.

B. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise POGNANTE, délégation est donnée concomitamment à :

- Mme Muriel MARTIN, Assistante médico-administrative ;
- M. Jonathan LETT, Ingénieur hospitalier chargé de la sécurité ;

Article 6 :

Sur proposition de Mme Anne DECQ-GARCIA, délégation est donnée à :

- A. Mme Barbara GROS, en sa qualité de Directrice déléguée à l'hôpital Henry Gabrielle, à l'effet de signer pour l'hôpital Henry Gabrielle tous les actes visés à l'article 2.
- B. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Barbara GROS, la même délégation de signature pour l'Hôpital Henry Gabrielle est donnée à Mme Monique DE CIANTIS, en sa qualité d'Attachée d'administration hospitalière à l'hôpital Henry Gabrielle.

Article 7 :

Sur proposition de Mme Anne DECQ-GARCIA, délégation est donnée à :

- A. Mme Isabelle GIDROL, en sa qualité de Directrice déléguée à l'hôpital Antoine Charial à l'effet de signer pour l'hôpital Antoine Charial tous les actes visés à l'article 2.
- B. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle GIDROL, la même délégation de signature pour l'Hôpital Antoine Charial est donnée à Mme Florence BASSON, en sa qualité d'Adjointe des cadres à l'hôpital Antoine Charial.

Article 8 :

Sur proposition de Mme Anne DECQ-GARCIA, délégation est donnée à :

- A. Mme Caroline JEANNIN, en sa qualité de Directrice du service des ressources humaines du Groupement hospitalier Sud y compris pour les personnels d'HOSPIMAG, à l'effet de signer tous les actes visés à l'article 2-II.
- B. En cas d'absence ou d'empêchement Mme Caroline JEANNIN, délégation de signature est donnée à Mme Julie BOYER, Attachée d'administration hospitalière au service ressources humaines du Groupement hospitalier Sud, à l'effet de signer :
- les décisions d'affectation et de changement d'affectation des personnels du Groupement hospitalier Sud ;
 - les feuilles de congés, les autorisations d'absence et les rapports d'imputabilité au service et les avis sur déclarations d'accidents de travail ;
 - les états de facturation des crèches ;
 - les attestations faites à la demande des personnels ;
 - les contrats de travail à durée déterminée.

Article 9 :

- A. Sur proposition de Mme Anne DECQ-GARCIA, délégation est donnée à M. Fabrice ORMANCEY, en sa qualité de Directeur du Pôle clientèle en charge du Service des admissions du Groupement Hospitalier Sud, à l'effet de signer, toutes pièces et correspondances relatives aux affaires courantes du Pôle clientèle.
- B. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice ORMANCEY, Directeur du Pôle clientèle en charge du Service des admissions du Groupement Hospitalier Sud, délégation est donnée à Mme Shéhérazade BOUHASSOUN, Attachée d'administration hospitalière en charge du Service des admissions du Groupement Hospitalier Sud, à l'effet de signer :
- les réponses aux contestations de facturation ;
 - les écrits et pièces relatifs aux successions ;
 - les pièces et correspondances courantes du Service des admissions ;
 - les déclarations de naissance sous X, de naissance et de décès auprès de l'Etat Civil.
- C. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Shéhérazade BOUHASSOUN délégation est donnée concomitamment à :
- M. Eric BARNOUD, Adjoint des cadres ;
 - Mme Gaëlle GROSJEAN, Adjointe des cadres ;
 - Mme Chantal VAUJANY, Adjointe des cadres ;

à l'effet d'effectuer les déclarations de naissance sous X, de naissance et de décès auprès de l'Etat Civil.

Article 10 :

- A. Sur proposition de Mme Anne DECQ-GARCIA, délégation est donnée à M. Fabrice ORMANCEY, en sa qualité de Directeur des services économiques du Groupement Hospitalier Sud, à l'effet de signer, toutes pièces et correspondances relatives aux affaires courantes des services économiques.
- B. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice ORMANCEY, Directeur des services économiques, délégation est donnée à :
- Mme Marlène SANTARELLI, Attachée d'administration hospitalière aux services économiques du Groupement Hospitalier Sud à l'effet de signer les actes visés à l'article 2-III et les certifications de signatures demandées par les patients ou leurs familles ;
 - M. Laurent Stéphane VERGUIN, Adjoint administratif faisant fonction d'adjoint des cadres aux services économiques du Groupement Hospitalier Sud à l'effet de signer les actes visés à l'article 2-III.
- C. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marlène SANTARELLI et pour les seules certifications de signatures demandées par les patients ou leurs familles, délégation est donnée à Mme Mylène MARCEAU, Technicienne supérieure hospitalière.

Article 11 :

Sur proposition de Mme Anne DECQ-GARCIA, Directrice du groupement hospitalier Sud, délégation est donnée à Mme Barbara GROS, en sa qualité de Directrice référente du Pôle d'activité médicale « médecine » du groupement hospitalier Sud, à l'effet de signer en tant que besoin la notation chiffrée provisoire annuelle du personnel relevant de la fonction publique hospitalière de ce pôle.

Article 12 :

Sur proposition de Mme Anne DECQ-GARCIA, Directrice du Groupement hospitalier Sud, délégation est donnée à Mme Barbara GROS, en sa qualité de Directrice référente du Pôle d'activité médicale « rééducation » du groupement hospitalier Sud, à l'effet de signer en tant que besoin la notation chiffrée provisoire annuelle du personnel relevant de la fonction publique hospitalière de ce pôle.

Article 13 :

Sur proposition de Mme Anne DECQ-GARCIA, Directrice du Groupement hospitalier Sud, délégation est donnée à M. Barthélemy SACCOMAN, en sa qualité de Directeur adjoint référent des Pôles d'activités médicales « chirurgie » et « urgences » du Groupement hospitalier Lyon Sud à l'effet de signer en tant que besoin la notation chiffrée provisoire annuelle du personnel relevant de la fonction publique hospitalière de ces pôles.

Article 14 :

La présente décision de délégation de signature abroge et remplace les décisions de délégation de signature n°19/45 du 15 avril 2019 et la décision modificative n°20/15 du 23 janvier 2020 s'y rapportant.

Article 15 :

La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône. Outre un recours gracieux, un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Lyon contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Directeur général,



Raymond LE MOIGN

69_HCL_Hospices civils de Lyon

69-2020-06-03-020

Décision de délégation de signature n°20/74 du 3 juin 2020
pour le groupement hospitalier Centre des Hospices civils
de Lyon



DIRECTION GÉNÉRALE
Direction des affaires juridiques

DÉCISION N° 20/74
DU 3 JUIN 2020

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général, ordonnateur du budget,

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret du Président de la République du 31 mai 2020 portant nomination de M. Raymond LE MOIGN, en qualité de Directeur général des hospices civils de Lyon à compter du 1er juin 2020,

Vu la note de service de la Direction Générale n°14/21 du 04 novembre 2014 nommant Mme Valérie DURAND-ROCHE,

D É C I D E

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Mme Valérie DURAND-ROCHE, Directrice du Groupement hospitalier Centre des HCL regroupant l'hôpital Édouard Herriot, l'hôpital des Charpennes et le Centre de Soins Dentaires, dans la limite de ses attributions et dans les conditions ci-après indiquées.

Article 2 :

La bénéficiaire de la présente délégation est autorisée à signer :

- I - Toutes décisions, correspondances, certificats et expéditions non mentionnées au II, III et IV du présent article, ainsi que les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice, relatifs à l'organisation et au fonctionnement du Groupement hospitalier Centre ;
- II - Dans le domaine des ressources humaines :
 - a - Toutes les pièces et correspondances relatives aux affaires courantes de ce domaine ;
 - b - Les mesures concernant la gestion du personnel relevant de la fonction publique hospitalière :
 - les contrats de travail à durée déterminée ;
 - les décisions relatives à la disponibilité, au congé parental, au détachement ;
 - les correspondances relatives aux demandes de rupture conventionnelle ;
 - la notation chiffrée provisoire annuelle des agents ;
 - les décisions en matière de discipline pour les titulaires de contrats de travail à durée déterminée ;
 - les décisions d'affectation et de changement d'affectation ;
 - les tableaux de service des agents, leurs congés et autorisations d'absences ;
 - les assignations pendant les périodes de grève ;
 - les décisions relatives à la rémunération ;
 - les ordres de mission en France ou à l'étranger ;
 - les conventions de stage des élèves et des étudiants ;
 - c - Les mesures concernant la gestion du personnel médical :
 - les assignations du personnel médical pendant les périodes de grève ;
 - les déclarations d'accident du travail ;

- d - Les engagements concernant les dépenses de classe 6 dans la limite des crédits budgétaires ouverts ;
 - e - Les certificats administratifs ;
 - f - Les conventions de collaboration et de mise à disposition de personnel non médical, dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19 ;
- III - Dans le domaine économique, technique et logistique :
- a - Toutes les pièces et correspondances relatives aux affaires courantes de ce domaine ;
 - b - Les engagements concernant :
 - les dépenses de classe 6 dans la limite des crédits budgétaires ouverts ;
 - les dépenses d'équipements de classe 2 en fonction des crédits disponibles ;
 - c - Les certificats de service fait au niveau des factures ainsi que les certificats administratifs ;
- IV - Dans le domaine des finances :
- a - Toutes les pièces et correspondances relatives aux affaires courantes de ce domaine ;
 - b - Les engagements concernant :
 - l'intégralité des dépenses de classe 6 dans la limite des crédits budgétaires ouverts ;
 - les dépenses d'équipements de classe 2 en fonction des crédits disponibles ;
 - c - Les certificats de service fait au niveau des factures ainsi que les certificats administratifs.

Article 3 :

Sont exclus de la présente délégation, l'ordonnancement des dépenses et des recettes, les marchés et les conventions, à l'exception de celles mentionnées à l'article 2-II, les décisions soumises au Conseil de Surveillance, les correspondances adressées aux autorités de tutelles locales et ministérielles.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie DURAND-ROCHE, Directrice du Groupement hospitalier Centre et sur sa proposition la même délégation de signature est donnée à Mme Bergamote DUPAIGNE, en sa qualité de Directrice adjointe,

Article 5 :

Sur proposition de Mme Valérie DURAND-ROCHE, Directrice du Groupement hospitalier Centre, délégation de signature est donnée à Mme Bergamote DUPAIGNE, en sa qualité de Directrice adjointe en charge des relations avec les usagers, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, toutes pièces et correspondances relatives aux affaires courantes de ce secteur.

Article 6 :

Sur proposition de Mme Valérie DURAND-ROCHE, Directrice du Groupement hospitalier Centre, délégation est donnée à :

- A. Mme Bergamote DUPAIGNE, en sa qualité de Directrice adjointe, en charge des services économiques, techniques et logistiques, à l'effet de signer les actes visés à l'article 2-III ;
- B. En cas d'absence ou d'empêchement de Bergamote DUPAIGNE, délégation est donnée à M. François RUEL, Attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer les actes visés au A du présent article, à l'exception des certificats administratifs.

Article 7 :

Sur proposition de Mme Valérie DURAND-ROCHE, Directrice du Groupement hospitalier Centre, délégation est donnée à :

- A. M. Florent SEVERAC, en sa qualité de Directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, en tant que de besoin les actes visés à l'article 2-II, à l'exception des actes visés à l'article 2-II-c ;
- B. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florent SEVERAC, en sa qualité de Directeur des ressources humaines, délégation est donnée à Mme Anne BERTINOTTI, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer les actes visés au A du présent article, à l'exception des ordres de mission.

Article 8 :

Sur proposition de Mme Valérie DURAND-ROCHE, Directrice du Groupement hospitalier Centre, délégation est donnée à :

- A. Mme Véronique LEFEVRE, en sa qualité de Directrice des services financiers, à l'effet de signer, en tant que de besoin, les actes visés à l'article 2-IV ;
- B. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique LEFEVRE, en sa qualité de Directrice des services financiers en charge du service des admissions, délégation est donnée à :
 - Mme Claire MENDES, Attachée d'administration hospitalière ;
 - Mme Evelyne FAVIER, Adjointe des cadres hospitaliers ;
 - Mme Nathalie FEVRIER, Adjointe des cadres hospitaliers ;
 - Mme Michelle MAMESSIER, Adjointe des cadres hospitaliers ;à l'effet de signer les décisions de transport de corps sans mise en bière et la validation de procuration de retrait de dépôts de valeurs.

Article 9 :

Sur proposition de Mme Valérie DURAND-ROCHE, Directrice du Groupement hospitalier Centre, délégation donnée à :

- A. Mme Véronique LEFEVRE, en sa qualité de Directrice référente, des services de gériatrie du Groupement Hospitalier Centre, à l'effet de signer :
 - a. la notation chiffrée provisoire annuelle du personnel relevant de la fonction publique hospitalière ;
 - b. les actes de gestion courante des services médicaux, administratifs et logistiques situés sur le site des Charpennes, cités ci-dessous :
 - Autorisations du personnel paramédical de visites à domicile pour accompagner les patients ;
 - Autorisation des transports de corps sans mise en bière ;
 - Autorisation de transport des patients pour réalisation des examens hors HCL ;
 - Note de service et d'information relatives à la gestion des travaux, et des opérations de maintenance électrique de l'établissement ;
 - Actes de gestion (accusés de réception) pour les demandes d'admission en EHPAD ou USLD dans le cadre de la cellule de régulation ;
- B. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique LEFEVRE, la même délégation que celle prévue à l'A-b. du présent article, est donnée à M. Pierre BAUSSONNIE, Cadre administratif affecté à l'hôpital des Charpennes.

Article 10 :

Sur proposition de Mme Valérie DURAND-ROCHE, Directrice du Groupement hospitalier Centre, délégation donnée à :

- A. Mme Véronique LEFEVRE, en sa qualité de Directrice en charge du Centre de Soins Dentaires, à l'effet de signer :
- Les actes visés à l'article 2-I, à l'exception des certificats et des dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice ;
 - Les actes visés à l'article 2-II-b, cités ci- dessous :
 - la notation chiffrée provisoire annuelle des agents affectés au Centre de Soins Dentaires, à l'exception de celle ayant fait l'objet d'un examen par la CAPL ;
 - le tableau de service des agents, leurs congés et autorisations d'absence ;
 - Les actes visés à l'article 2-III-b et 2-III-c, à l'exception des certificats administratifs ;
- B. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique LEFEVRE, la même délégation est donnée à :
- a. M. Pierre BAUSSONNIE, Cadre administratif ;
 - b. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre BAUSSONNIE, Cadre administratif, la même délégation est donnée à Mme Paulyne GUYON, Contrôleur de gestion.

Article 11 :

Sur proposition de Mme Valérie DURAND-ROCHE, Directrice du Groupement hospitalier Centre, délégation est donnée à Mme Evolène MULLER-RAPPARD, en sa qualité de Directrice référente du pôle de chirurgie et de l'activité d'anesthésie-réanimation intégrée au pôle URMARS (urgences médicales, anesthésie, réanimation, SAMU) à l'effet de signer la notation chiffrée provisoire annuelle du personnel relevant de la fonction publique hospitalière de ces pôles.

Article 12 :

Sur proposition de Mme Valérie DURAND-ROCHE, Directrice du Groupement hospitalier Centre, délégation est donnée à Mme Christine CURIE, en sa qualité de Directrice référente des Pôles de « médecine » et « urgences médicales / SAMU » à l'effet de signer la notation chiffrée provisoire annuelle du personnel relevant de la fonction publique hospitalière de ces pôles.

Article 13 :

Sur proposition de Mme Valérie DURAND-ROCHE, Directrice du Groupement hospitalier Centre, délégation est donnée :

- A. à M. Gilles VERICHON, Ingénieur hospitalier chargé de la sécurité du Groupement hospitalier Centre, à l'effet de signer les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice ;
- B. En cas d'absence ou d'empêchement de M. VERICHON Gilles, Ingénieur hospitalier chargé de la sécurité, la même délégation est donnée à :
- M. Christophe BRAUT, Technicien supérieur hospitalier chargé de la sécurité du Groupement hospitalier Centre ;
 - M. Jean Luc SEDAT, Technicien supérieur hospitalier chargé de la sécurité du Groupement hospitalier Centre.

Article 14 :

La présente décision de délégation de signature abroge et remplace la décision de délégation de signature n°19/144 du 11 décembre 2019 et la décision modificative n°20/48 du 26 mars 2020 s'y rapportant.

Article 15 :

La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône.

Outre un recours gracieux, un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Lyon contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Directeur général,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop at the top, a horizontal line, and a vertical line ending in a small flourish.

Raymond LE MOIGN

69_HCL_Hospices civils de Lyon

69-2020-06-03-032

Décision de délégation de signature n°20/75 du 3 juin 2020
pour l'hôpital Renée Sabran des Hospices civils de Lyon



DIRECTION GÉNÉRALE

Direction des affaires juridiques

DÉCISION N°20/75

DU 3 JUIN 2020

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général, ordonnateur du budget,

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret du Président de la République du 31 mai 2020 portant nomination de M. Raymond LE MOIGN, en qualité de Directeur général des hospices civils de Lyon à compter du 1er juin 2020,

Vu la note de service de la Direction Générale des HCL n°17/15 du 8 décembre 2017 nommant M. Guy ALLOUARD,

D É C I D E

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à M. Guy ALLOUARD, Directeur de l'hôpital Renée Sabran des Hospices civils de Lyon, dans la limite de ses attributions et dans les conditions indiquées ci-après.

Article 2 :

Le bénéficiaire de la présente délégation est autorisé à signer :

- a- Toutes décisions, correspondances et expéditions relatives à l'organisation et au fonctionnement de son établissement ainsi que les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice ;
- b- Les engagements concernant :
 - l'intégralité des dépenses de classe 6 dans la limite des crédits budgétaires ouverts ;
 - les dépenses d'équipement de classe 2 en fonction des crédits disponibles ;
- c- Les certificats de service faits au niveau des factures ;
- d- Les mesures concernant la gestion du personnel relevant de la fonction publique hospitalière :
 - les contrats de travail à durée déterminée ;
 - les décisions relatives à la disponibilité, au congé parental, au détachement ;
 - les correspondances relatives aux demandes de rupture conventionnelle ;
 - la notation chiffrée provisoire annuelle des agents ;
 - les décisions en matière de discipline pour les titulaires de contrats de travail à durée déterminée ;
 - les décisions d'affectation et de changement d'affectation ;
 - les tableaux de service des agents, leurs congés et autorisations d'absences ;
 - les assignations pendant les périodes de grève ;
 - les décisions relatives à la rémunération ;
 - les ordres de mission en France ou à l'étranger ;
 - les conventions de stage des élèves et des étudiants ;
- e- les conventions, y compris celles concernant le site de la Fondation Rouyer-Warnier.

Article 3 :

Sont exclus de la présente délégation, l'ordonnancement des dépenses et recettes, les marchés, les dossiers soumis au Conseil de Surveillance, les correspondances adressées aux autorités de tutelles locales et ministérielles.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy ALLOUARD, la même délégation est donnée concomitamment à :

- Mme Martine MATHIEU, Attachée d'administration hospitalière ;
- Mme Elsa PAYAN, Attachée d'administration hospitalière, à l'exception des ordres de mission en France ou à l'étranger ;
- Mme Lydia RECH, Attachée d'administration hospitalière, à l'exception des ordres de mission en France ou à l'étranger ;
- Mme Fabienne GRISONI, Directrice coordonnatrice générale des soins, à l'exception des ordres de mission en France ou à l'étranger.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Guy ALLOUARD et de Mme Martine MATHIEU, délégation est donnée à Mme Fabienne GRISONI, à l'effet de signer les ordres de mission en France ou à l'étranger.

Article 5 :

La présente décision de délégation de signature abroge et remplace la décision de délégation de signature n°19/140 du 28 novembre 2019.

Article 6 :

La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône. Outre un recours gracieux, un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Lyon contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Directeur général,



Raymond LE MOIGN

69_HCL_Hospices civils de Lyon

69-2020-06-03-035

Décision de délégation de signature n°20/76 du 3 juin 2020
pour la direction de la performance et du contrôle de
gestion des Hospices civils de Lyon



DIRECTION GÉNÉRALE

Direction des affaires juridiques

DÉCISION N° 20/76

DU 3 JUIN 2020

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général, ordonnateur du budget,

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret du Président de la République du 31 mai 2020 portant nomination de M. Raymond LE MOIGN, en qualité de Directeur général des hospices civils de Lyon à compter du 1er juin 2020,

Vu la note de service de la Direction générale des HCL n°13/15 du 29 août 2013,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à M. Pascal COROND, Directeur de la Direction de la performance et du contrôle de gestion des HCL, dans la limite de ses attributions et dans les conditions ci-après :

Article 2 :

Le bénéficiaire de la présente délégation est autorisé à signer :

- toutes décisions et correspondances relevant de la compétence de la Direction de la performance et du contrôle de gestion ;
- la notation chiffrée provisoire annuelle des agents affectés à la Direction de la performance et du contrôle de gestion ;
- les congés annuels, RTT et autorisations d'absences.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal COROND, Directeur de la Direction de la performance et du contrôle de gestion des HCL, la même délégation de signature est donnée à Mme Muriel LAHAYE, Directrice adjointe

Article 4 :

Sont exclus de la présente délégation les marchés et les conventions, les dossiers soumis au Conseil de Surveillance, les correspondances adressées aux autorités de tutelles locales et ministérielles.

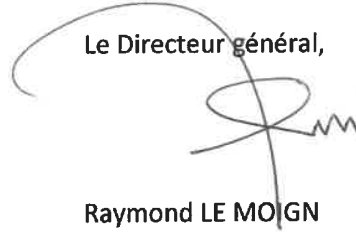
Article 5 :

La présente décision de délégation de signature abroge et remplace la décision de délégation de signature n°17/117 du 2 mai 2017.

Article 6 :

La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône. Outre un recours gracieux, un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Lyon contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Directeur général,



Raymond LE MOIGN

69_HCL_Hospices civils de Lyon

69-2020-06-03-033

Décision de délégation de signature n°20/77 du 3 juin 2020
pour la direction du système d'information de
l'informatique des Hospices civils de Lyon



DIRECTION GÉNÉRALE

Direction des affaires juridiques

DÉCISION N°20/77

DU 3 JUIN 2020

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général, ordonnateur du budget,

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret du Président de la République du 31 mai 2020 portant nomination de M. Raymond LE MOIGN, en qualité de Directeur général des hospices civils de Lyon à compter du 1er juin 2020,

Vu la note de service de la Direction générale des HCL n°18/13 du 6 décembre 2018 nommant M. Jean-Christophe BERNADAC, Directeur de la Direction du système d'information et de l'informatique à compter du 1^{er} janvier 2019,

Vu la note de service de la Direction générale des HCL n°19/44 du 2 avril 2019 nommant M. Jean-Christophe BERNADAC, autorité d'appui en sécurité des systèmes d'information pour les services d'hébergement de données de santé des HCL,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Christophe BERNADAC, Directeur de la Direction du système d'information et de l'informatique des HCL, pour les attributions de sa direction et dans les conditions indiquées aux articles 2 à 4 de la présente décision.

Article 2 :

Le bénéficiaire de la présente délégation est autorisé à signer :

- toutes décisions et correspondances relevant de la compétence de la Direction du système d'information et de l'informatique ;
- les ordres de missions en France ou à l'étranger des agents de la Direction du système d'information et de l'informatique ;
- la notation chiffrée provisoire annuelle des agents affectés à la Direction du système d'information et de l'informatique ;
- les congés annuels, RTT et autorisations d'absences.

Article 3 :

Sont exclus de la présente délégation, l'ordonnancement des dépenses et recettes, les marchés et les conventions, les certificats administratifs, les dossiers soumis au Conseil de Surveillance et les correspondances adressées aux autorités de tutelles locales et ministérielles.

Article 4 :

Sur proposition de M. Jean-Christophe BERNADAC, délégation est donnée à M. Gérard PLANTIER, Directeur adjoint de la Direction du système d'information et de l'informatique, à l'effet de signer :

- dans la limite de ses attributions, toutes pièces et correspondances relatives aux affaires courantes concernant le fonctionnement administratif de la Direction ;
- les ordres de missions en France et à l'étranger.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard PLANTIER, délégation est donnée à Mme Martine RAVEL, Ingénieure, adjointe du secteur activité administrative et médico-technique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, toutes pièces et correspondances relatives aux affaires courantes concernant le fonctionnement administratif de la Direction.

Article 5 :

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Christophe BERNADAC, Directeur de la Direction du système d'information et de l'informatique des HCL, en sa qualité d'autorité d'appui en sécurité des systèmes d'information pour les services d'hébergement de données de santé des HCL, dans la limite des attributions prévues par la décision n°19/44 du 2 avril 2019 susvisée le nommant dans ces fonctions.

Article 6 :

En application des dispositions de l'article 5 de la présente décision, le bénéficiaire de délégation est autorisé à signer toutes les décisions relatives aux services d'hébergement de données de santé des HCL.

Article 7 :

La présente décision de délégation de signature abroge et remplace la décision de délégation de signature n°19/53 du 25 avril 2019.

Article 8 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône. Outre un recours gracieux, un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Lyon contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Directeur général,



Raymond LE MOIGN

69_HCL_Hospices civils de Lyon

69-2020-06-03-034

Décision de délégation de signature n°20/78 du 3 juin 2020
pour la direction des affaires médicales des Hospices civils
de Lyon



DIRECTION GÉNÉRALE

Direction des affaires juridiques

**DÉCISION N° 20/78
DU 3 JUIN 2020**

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général, ordonnateur du budget,

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret du Président de la République du 31 mai 2020 portant nomination de M. Raymond LE MOIGN, en qualité de Directeur général des hospices civils de Lyon à compter du 1er juin 2020,

Vu la note de service de la Direction générale des HCL n°20/01 du 11 février 2020,

D É C I D E

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à Mme Fanny FLEURISSON, Directrice de la Direction des affaires médicales des H.C.L., dans la limite des attributions de son service et dans les conditions indiquées par les articles ci-après.

Article 2 :

La bénéficiaire de la présente délégation est autorisée à signer :

- toutes décisions et correspondances relevant de la compétence de la Direction des affaires médicales ;
- toutes les conventions relatives à la gestion des personnels médicaux, notamment les conventions de rupture conventionnelle, et les marchés publics de formation de moins de 90 000 € HT ;
- la notation chiffrée provisoire annuelle des agents affectés à la Direction des Affaires Médicales ;
- les avis ou propositions sur les recrutements et sur certaines positions statutaires (disponibilité, détachement, missions ...) ;
- les procès-verbaux d'installation ;
- les demandes d'avis sur les recrutements des personnels médicaux, pharmaciens et odontologistes ;
- les ordres de mission en France des médecins des HCL sollicités dans le cadre des expertises ayant trait aux réclamations des patients en responsabilité civile médicale ;
- les congés annuels, RTT et autorisations d'absences.

Article 3 :

Sont exclus de la présente délégation, l'ordonnancement des dépenses et recettes, les conventions autres que celles visées à l'article 2, les marchés publics à l'exception de ceux visés à l'article 2, les certificats administratifs, les dossiers soumis au Conseil de Surveillance et les correspondances adressées aux autorités de tutelles locales et ministérielles à l'exception de celles visées à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fanny FLEURISSON, la même délégation est donnée à Mme Sophie GRANGER, Directrice adjointe.

Article 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fanny FLEURISSON et de Mme Sophie GRANGER, délégation est donnée à :

- Mme Nathalie BAUDOIN, Attachée d'administration hospitalière ;
- Mme Christine LAVILLE-LANTY, Attachée d'administration hospitalière ;
- Mme Elsa ROULLET, Attachée d'administration hospitalière ;

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, toutes pièces et correspondances relatives aux affaires courantes de leur service.

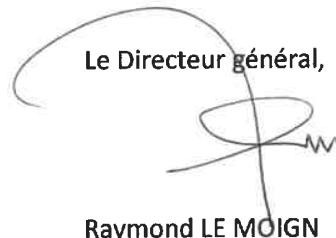
Article 6 :

La présente décision de délégation de signature abroge et remplace la décision de délégation de signature n°20/28 du 11 février 2020.

Article 7 :

La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône. Outre un recours gracieux, un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Lyon contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Directeur général,



Raymond LE MOIGN

69_HCL_Hospices civils de Lyon

69-2020-06-03-009

Décision de délégation de signature n°20/79 du 3 juin 2020
pour la direction des affaires financières des Hospices
civils de Lyon



DIRECTION GÉNÉRALE

Direction des affaires juridiques

DÉCISION N° 20/79

DU 3 JUIN 2020

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général, ordonnateur du budget,

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret du Président de la République du 31 mai 2020 portant nomination de M. Raymond LE MOIGN, en qualité de Directeur général des hospices civils de Lyon à compter du 1er juin 2020,

Vu l'arrêté du 27 juin 2007 portant application de l'article D.1617-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la dématérialisation des opérations en comptabilité publique.

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 8,

Vu la note de service de la Direction générale des HCL n°14/15 du 1^{er} juillet 2014,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à M. Camille DUMAS, Directeur de la Direction des affaires financières des HCL, dans la limite de ses attributions et dans les conditions ci-après :

Article 2 :

Le bénéficiaire de la présente délégation est autorisé à signer :

- toutes décisions et correspondances relevant de la compétence de la Direction des Affaires Financières ;
- l'ordonnancement des dépenses et des recettes ;
- les certificats administratifs établis par cette direction ;
- les actes, contrats et autres documents résultant des relations des Hospices civils de Lyon avec les établissements bancaires et les opérations faites en salle des marchés et notamment les décisions concernant les créances de l'établissement et sur l'établissement ;
- les décisions de prise en charge et de remboursement des frais occasionnés par les prélèvements sur les donateurs vivants ;
- la notation chiffrée provisoire annuelle des agents affectés à la Direction des Affaires Financières
- les congés annuels, RTT et autorisations d'absences ;
- les engagements de dépenses du Siège administratif, les bons de commandes et les attestations de service fait pour les dépenses du siège administratif ;
- notamment, toutes les opérations matérielles et les actes de procédure relatifs aux libéralités faites aux HCL.

Article 3 :

La présente délégation de signature emporte délégation pour attester le caractère exécutoire des pièces justificatives des mandats et des titres.

Article 4 :

Sont exclus de la présente délégation les marchés et les conventions, les dossiers soumis au Conseil de Surveillance, les correspondances adressées aux autorités de tutelles locales et ministérielles.

Article 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Camille DUMAS et sur proposition, la même délégation de signature est donnée concomitamment à :

- Mme Laurence CAILLE, Directrice adjointe, chargée du Service de la Gestion des Malades ;
- M. François TEILLARD, Directeur adjoint du service financier et référent de la certification des comptes et du contrôle interne.

Article 6 :

Sur proposition du Directeur des Affaires Financières, délégation de signature est donnée à M. François TEILLARD, en sa qualité de Directeur adjoint du service financier et référent de la certification des comptes et du contrôle interne, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, toutes pièces et correspondances relatives aux affaires courantes du service financier.

La délégation de signature donnée à M. François TEILLARD emporte délégation pour attester le caractère exécutoire des pièces justificatives des mandats et des titres.

Article 7 :

Sur proposition du Directeur des Affaires Financières, délégation de signature est donnée à Mme Laurence CAILLE, en sa qualité de Directrice adjointe chargée du Service de la Gestion des Malades, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, toutes pièces et correspondances relatives aux affaires courantes de son service.

La délégation de signature donnée à Mme Laurence CAILLE emporte délégation pour attester le caractère exécutoire des pièces justificatives des mandats et des titres.

Article 8 :

Sur proposition de M. Camille DUMAS et en cas d'absence ou d'empêchement de M. François TEILLARD et de Mme Laurence CAILLE,

I- Délégation est donnée à :

- Mme Mireille LAGNEAU-BONIN, Attachée d'administration hospitalière ;
- Mme Emilie CHOU, Responsable ;

1. à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions respectives :

- toutes pièces et correspondances relatives aux affaires courantes ;
- les pièces relatives à l'ordonnement des dépenses et des recettes ;

2. à l'effet d'attester le caractère exécutoire des pièces justificatives des mandats et des titres ;
3. à l'effet de signer les bons de commande et les attestations de service fait pour les dépenses du siège administratif ;
4. à l'effet de signer les documents afférents aux opérations de gestion de trésorerie.

II- Délégation est donnée à :

- Mme Pauline MAGNANI, Attachée d'administration hospitalière ;
 - Mme Marina GAUTHIER, Responsable ;
 - Mme Gaëlle HOMBERG, Attachée d'administration hospitalière ;
1. à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, les actes visés au point I-1 précité et à l'effet d'attester les pièces visées au point I-2 précité ;
 2. à l'effet de signer les documents visés au point I-4 précité.

Article 9 :

La présente décision de délégation de signature abroge et remplace la décision de délégation de signature n°19/35 du 25 mars 2019.

Article 10 :

La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône. Outre un recours gracieux, un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Lyon contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Directeur général,



Raymond LE MOIGN

69_HCL_Hospices civils de Lyon

69-2020-06-03-010

Décision de délégation de signature n°20/80 du 3 juin 2020
pour la direction des affaires juridiques des Hospices civils
de Lyon



DIRECTION GÉNÉRALE

Direction des affaires juridiques

DÉCISION N° 20/80

DU 3 JUIN 2020

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE
AUTORISATION DE REPRÉSENTATION**

Le Directeur général, ordonnateur du budget,

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret du Président de la République du 31 mai 2020 portant nomination de M. Raymond LE MOIGN, en qualité de Directeur général des hospices civils de Lyon à compter du 1er juin 2020,

Vu la note de service de la Direction Générale des HCL n°19/17 du 29 août 2019,

DÉCIDE

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Mme Caroline RIZZATO, Directrice des affaires juridiques des HCL, dans la limite des attributions de cette direction et dans les conditions indiquées ci-après.

Article 2 :

La bénéficiaire de la présente délégation est autorisée à signer :

- toutes décisions et correspondances relevant de la compétence de la Direction des affaires juridiques ;
- toutes les opérations matérielles et les actes de procédure relatifs aux libéralités faites aux HCL,
- toutes les pièces de procédures relatives aux recours amiables ;
- les requêtes et mémoires tant en demande qu'en défense concernant les HCL ;
- les décisions relatives à la protection fonctionnelle du personnel non médical ;
- la notation chiffrée provisoire annuelle des agents affectés à la Direction des Affaires Juridiques ;
- les congés annuels et RTT et autorisations d'absences.

Article 3 :

Sont exclus de la présente délégation, l'ordonnancement des dépenses et recettes, les marchés et les conventions, les certificats administratifs, les dossiers soumis au Conseil de Surveillance, les correspondances adressées aux autorités de tutelles locales et ministérielles.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Caroline RIZZATO, la même délégation est donnée à Mme Stéphanie GANDREAU, Directrice adjointe.

Article 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Caroline RIZZATO et de Mme Stéphanie GANDREAU la même délégation est donnée à Mme Margot MANSUY, juriste.

Article 6 :

Sur proposition de Mme Caroline RIZZATO, délégation est donnée à :

- Mme Stéphanie GANDREAU, Directrice adjointe ;
- Mme Margot MANSUY, juriste

à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions, toutes pièces et correspondances relatives aux affaires courantes.

Article 7 :

Mme Caroline RIZZATO, Directrice des affaires juridiques, est habilitée à représenter Mme la Directrice Générale devant toutes les juridictions afin de préserver les intérêts des Hospices civils de Lyon tant en demande qu'en défense.

Article 8 :

La présente décision de délégation de signature abroge et remplace la décision de délégation de signature n° 20/54 du 29 avril 2020.

Article 9 :

La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône. Outre un recours gracieux, un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Lyon contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Directeur général,


Raymond LE MOIGN

69_HCL_Hospices civils de Lyon

69-2020-06-03-008

Décision de délégation de signature n°20/81 du 3 juin 2020
pour la direction des affaires domaniales des Hospices
civils de Lyon



DIRECTION GÉNÉRALE

Direction des affaires juridiques

DÉCISION N° 20/81

DU 3 JUIN 2020

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général, ordonnateur du budget,

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret du Président de la République du 31 mai 2020 portant nomination de M. Raymond LE MOIGN, en qualité de Directeur général des hospices civils de Lyon à compter du 1er juin 2020,

Vu la note de service de la Direction générale des HCL n°14/28 du 09 décembre 2014,

D E C I D E

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à M. Luc FABRES, Directeur des affaires domaniales des Hospices civils de Lyon, dans la limite des attributions de cette direction et dans les conditions indiquées par les articles ci-dessous.

Article 2 :

Le bénéficiaire de la présente délégation est autorisé à signer :

- I. les pièces et correspondances relatives aux affaires courantes relevant des attributions de la direction des affaires domaniales ;
- II.
 - a- toutes les pièces préparatoires liées à la procédure et aux opérations matérielles relatives aux acquisitions de biens et droits immobiliers faites au nom des HCL, d'aliénation et de disposition portant sur les immeubles et droits de la dotation ;
 - b- les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice ;
 - c- les conventions portant révision des loyers, les constitutions de servitude, les occupations à titre précaire et les mises à disposition de locaux ou de terrains au profit de tiers, les relogements ;
 - d- les autorisations d'occupation temporaire du domaine public constitutives de droits réels, les autorisations d'occupation temporaire du domaine public non constitutives de droits réels et toutes conventions d'occupation du domaine public ;
 - e- les baux de locaux d'habitation, commerciaux et professionnels ;
 - f- les baux de terrains urbains ;
 - g- les baux de terrains ruraux ;

- h- les avant-contrats (compromis de vente ou d'acquisition) et conventions sous seings privés de toute nature, les conventions d'éviction ou de transfert de locaux de toute nature ainsi que les actes authentiques d'acquisition, d'aliénation et de disposition de biens et droits immobiliers en étant la suite ou la conséquence, passés par-devant notaire ;
- i- notamment, toutes les opérations matérielles et les actes de procédure relatifs aux libéralités faites aux HCL ;
- j- toutes pièces, titres ou engagements de dépenses liés à l'exécution du budget de la dotation non affectée (DNA) ;
- k- la notation chiffrée provisoire annuelle des agents affectés à la Direction des Affaires Domaniales ;
- l- les certificats administratifs ;
- m- les congés annuels, RTT et autorisations d'absences.

Article 3 :

Sont exclus de la présente délégation, l'ordonnancement des dépenses et recettes, les marchés et les conventions à l'exception de celles mentionnées à l'article 2, les dossiers soumis au Conseil de Surveillance et les correspondances adressées aux autorités de tutelles locales et ministérielles.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc FABRES, la même délégation est donnée à M. Patrice BARONNIER, Directeur Adjoint.

Article 5:

Sur proposition de M. Luc FABRES, délégation est donnée à M. Patrice BARONNIER, Directeur Adjoint à l'effet de signer les actes visés à l'article 2, à l'exception des actes visés à l'article 2-II-k.

Article 6 :

- A. Sur proposition de M. Luc FABRES, délégation est donnée à Mme Sandrine ZITOUNI, Responsable des affaires économiques et financières à l'effet de signer, les pièces et correspondances dans la limite de ses attributions et relatives aux affaires courantes relevant de son domaine de compétence et les actes visés à l'article 2-II-b, 2-II-j et 2-II-l.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine ZITOUNI, la même délégation est donnée à M. Pierre BONCHE, Responsable de la cellule technique.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre BONCHE, la même délégation est donnée à Mme Caroline POIZAT, Responsable de la gestion locative.

- B. Sur proposition de M. Luc FABRES, délégation est donnée à M. Pierre BONCHE, Responsable de la cellule technique à l'effet de signer, les pièces et correspondances dans la limite de ses attributions et relatives aux affaires courantes relevant de son domaine de compétence et les actes visés à l'article 2-II-b et 2-II-j.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre BONCHE, la même délégation est donnée à Mme Sandrine ZITOUNI, Responsable des affaires économiques et financières.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine ZITOUNI, la même délégation est donnée à Mme Caroline POIZAT, Responsable de la gestion locative

- C. Sur proposition de M. Luc FABRES, délégation est donnée à Mme Caroline POIZAT, Responsable de la gestion locative, à l'effet de signer, les pièces et correspondances dans la limite de ses attributions et relatives aux affaires courantes relevant de son domaine de compétence et les actes visés à l'article 2-II-b, 2-II-c, 2-II-d, 2-II-e, 2-II-f, 2-II-g, 2-II-j et 2-II-l.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Caroline POIZAT, la même délégation est donnée à Mme Sandrine ZITOUNI, Responsable des affaires économiques et financières.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine ZITOUNI, la même délégation est donnée à M. Pierre BONCHE, Responsable de la cellule technique.

Article 7 :

La présente décision de délégation de signature abroge et remplace la décision de délégation de signature n°17/115 du 2 mai 2017 et la décision modificative n°20/54 du 29 avril 2020 s'y rapportant.

Article 8 :

La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône. Outre un recours gracieux, un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Lyon contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Directeur général,



Raymond LE MOIGN

69_HCL_Hospices civils de Lyon

69-2020-06-03-012

Décision de délégation de signature n°20/82 du 3 juin 2020
pour la direction de la stratégie et de la coopération
médicale des Hospices civils de Lyon



DIRECTION GÉNÉRALE

Direction des affaires juridiques

DÉCISION N° 20/82

DU 3 JUIN 2020

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général, ordonnateur du budget,

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret du Président de la République du 31 mai 2020 portant nomination de M. Raymond LE MOIGN, en qualité de Directeur général des hospices civils de Lyon à compter du 1er juin 2020,

Vu la note de service de la Direction générale des HCL n°16/12 du 29 juin 2016,

D É C I D E

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à Mme Dominique SOUPART, Directrice de la Direction de la stratégie et de la coopération médicale des Hospices Civils de Lyon, dans la limite des attributions de ce département et dans les conditions indiquées par les articles ci-après.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique SOUPART, en sa qualité de Directrice de la Direction de la stratégie et de la coopération médicale, délégation est donnée à :

- Mme FAUJOUR Véronique, Directrice adjointe
- Mme TANGUY Lénaïck, Directrice adjointe

à effet de signer :

- toutes décisions et correspondances relevant de la compétence du Département de conseil en stratégie
- la notation chiffrée provisoire annuelle des agents affectés au Département de conseil en stratégie

Article 3:

La présente décision de délégation de signature abroge et remplace les décisions de délégation de signature n°17/116 du 2 mai 2017.

Article 4 :

La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône. Outre un recours gracieux, un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Lyon contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Directeur général,


Raymond LE MOIGN

69_HCL_Hospices civils de Lyon

69-2020-06-03-036

Décision de délégation de signature n°20/83 du 3 juin 2020
pour la direction des achats des Hospices civils de Lyon



DIRECTION GÉNÉRALE

Direction des affaires juridiques

DÉCISION N° 20/83

DU 03 JUIN 2020

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général, ordonnateur du budget,

Vu le code de la santé publique,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret du Président de la République du 31 mai 2020 portant nomination de M. Raymond LE MOIGN, en qualité de Directeur général des hospices civils de Lyon à compter du 1er juin 2020,

Vu la note de service de la Direction générale des HCL n°11/03 du 7 février 2011,

Vu la note de service de la Direction générale des HCL n°16/13 du 30 août 2016 organisant le Département des Ressources Matérielles et son annexe,

D É C I D E

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à M. Philippe PIN, en sa qualité de Directeur de la Direction des achats au sein du Département des Ressources Matérielles des Hospices civils de Lyon, dans la limite des attributions de cette direction telles qu'énoncées dans la note de service du 30 août 2016 susvisée et dans les conditions indiquées par les articles ci-après :

Article 2 :

Le bénéficiaire de la présente délégation est autorisé à signer :

- toutes décisions, attestations, certificats, correspondances, relevant de la compétence de la Direction des achats ;
- les ordres de missions en France ou à l'étranger des agents de la Direction des achats ;
- la notation chiffrée provisoire annuelle des agents affectés à la Direction des achats ;
- les transactions au titre de l'article 2044 du code civil mettant fin à un litige né à l'occasion d'un marché public ;
- les congés annuels, RTT et autorisations d'absences.

Article 3 :

Sont exclus de la présente délégation de signature, l'ordonnancement des dépenses et recettes, les dossiers soumis au Conseil de Surveillance, les conventions, les certificats administratifs, les correspondances adressées aux autorités de tutelles locales et ministérielles.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe PIN, délégation est donnée à M. Olivier BRUN, Responsable du Département marchés et support à effet de signer tous documents pour les domaines d'activités concernant son Département.

Article 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe PIN, délégation est donnée à M. Benoit VEIE, Responsable du Département achats travaux et prestations techniques, à effet de signer tous documents pour les domaines d'activités concernant son Département.

Article 6 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe PIN, délégation est donnée à M. Vincent CHARROIN, Responsable du Département achats généraux et logistiques à effet de signer tous documents pour les domaines d'activités concernant son Département.

Article 7 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe PIN, délégation est donnée à Mme Véronique BARDEY, Responsable du Département achats des produits de santé à l'effet de signer tous documents pour les domaines d'activités concernant son Département.

Article 8 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe PIN, délégation est donnée à Mme Valérie MERMET, Responsable du Département achats Biomédicaux et associés, à l'effet de signer tous documents pour les domaines d'activités concernant son Département.

Article 9 :

Sur proposition de M. Philippe PIN, délégation est donnée à M. Olivier BRUN, Responsable du Département marchés et support à effet de signer, toutes décisions et tous documents relatifs à l'exécution financière des marchés de travaux.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier BRUN, la même délégation est donnée à Mme Christine NONY, Attachée d'Administration Hospitalière, Adjointe au Responsable du Département marchés et support.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier BRUN et Mme Christine NONY, la même délégation est donnée à Mme Isabelle NIER, Responsable de la cellule marchés achats travaux prestations techniques et mandatement.


Article 10 :

La présente décision de délégation de signature abroge et remplace la décision de délégation de signature n°19/123 du 15 octobre 2019.

Article 11 :

La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône. Outre un recours gracieux, un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Lyon contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Directeur général,



Raymond LE MOIGN

69_HCL_Hospices civils de Lyon

69-2020-06-03-014

Décision de délégation de signature n°20/84 du 3 juin 2020
pour la direction organisation, risques, qualités et usagers
des Hospices civils de Lyon



DIRECTION GÉNÉRALE

Direction des affaires juridiques

DÉCISION N° 20/84

DU 3 JUIN 2020

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général, ordonnateur du budget,

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret du Président de la République du 31 mai 2020 portant nomination de M. Raymond LE MOIGN, en qualité de Directeur général des hospices civils de Lyon à compter du 1er juin 2020,

Vu la note de service de la Direction générale des HCL n°13/02 du 4 février 2013,

D É C I D E

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à M. Philippe MICHEL, en sa qualité de Directeur de la direction organisation, qualité, risques et usagers des Hospices civils de Lyon, dans la limite de ses attributions et dans les conditions ci-après :

Article 2 :

Le bénéficiaire de la présente délégation est autorisé à signer :

- toutes décisions et correspondances relevant de la compétence de la direction organisation, qualité, risques et usagers ;
- la notation chiffrée provisoire annuelle des agents affectés à la direction organisation, qualité, risques et usagers ;
- les congés annuels, RTT et autorisations d'absences.

Article 3 :

Sont exclus de la présente délégation, l'ordonnancement des dépenses et recettes, les marchés et les conventions, les certificats administratifs, les dossiers soumis au Conseil de Surveillance et les correspondances adressées aux autorités de tutelles locales et ministérielles.

Article 4 :

A. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe MICHEL et sur sa proposition, la même délégation est donnée à Mme Isabelle DADON, directrice adjointe.

- B. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle DADON et sur proposition de M. Philippe MICHEL, la même délégation est donnée à Mme Audrey MARTIN, directrice adjointe droits des usagers et éthique.

Article 5 :

- A. Sur proposition de M. Philippe MICHEL, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle DADON, en sa qualité de directrice adjointe en charge du secteur usagers à l'effet de signer, dans la limite des attributions de ce secteur :
- toutes pièces et correspondances relatives aux affaires courantes ;
 - les congés annuels et RTT et autorisations d'absences.
- B. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle DADON et sur proposition de M. Philippe MICHEL la même délégation est donnée à Mme Audrey MARTIN, directrice adjointe droits des usagers et éthique.

Article 6 :

La présente décision de délégation de signature abroge et remplace la décision de délégation de signature n°19/70 du 3 juin 2019.

Article 7 :

La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône. Outre un recours gracieux, un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Lyon contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Directeur général,



Raymond LE MOIGN

69_HCL_Hospices civils de Lyon

69-2020-06-03-019

Décision de délégation de signature n°20/84 du 3 juin 2020
pour la direction transversale pharmacie stérilisation des
Hospices civils de Lyon



DIRECTION GÉNÉRALE

Direction des affaires juridiques

**DÉCISION N° 20/84
DU 3 JUIN 2020**

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général, ordonnateur du budget,

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret du Président de la République du 31 mai 2020 portant nomination de M. Raymond LE MOIGN, en qualité de Directeur général des hospices civils de Lyon à compter du 1er juin 2020,

Vu la lettre de mission de Mme Sophie BONNEFOY du 07 avril 2008,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à Mme Sophie BONNEFOY, Directrice de la Direction Transversale Pharmacie Stérilisation (DTPS) des H.C.L., à laquelle sont rattachées la Pharmacie Centrale située rue Francisque Darcieux à Saint-Genis-Laval, les pharmacies des groupements hospitaliers et la Stérilisation Centrale située sur le site HCL de Saint-Priest, dans la limite des attributions de sa direction et dans les conditions indiquées par les articles ci-dessous.

Article 2 :

La bénéficiaire de la présente délégation est autorisée à signer :

1. Toutes décisions et correspondances relevant de la compétence de la DTPS ;
2. Les engagements concernant :
 - a. l'intégralité des dépenses de classe 6, dans la limite des crédits budgétaires ouverts ;
 - b. les dépenses d'équipement de classe 2, en fonction des crédits disponibles ;
3. Les certificats de service fait concernant les factures ;
4. Les décisions pour l'ensemble du personnel relevant de la fonction publique hospitalière affecté à la DTPS :
 - a. les contrats de travail à durée déterminée ;
 - b. les décisions relatives à la disponibilité, au congé parental, au détachement ;
 - c. les correspondances relatives aux demandes de rupture conventionnelle ;
 - d. la notation chiffrée provisoire annuelle des agents ;
 - e. les décisions en matière de discipline pour titulaires de contrats de travail à durée déterminée ;
 - f. les décisions d'affectation et de changement d'affectation ;
 - g. les tableaux de service des agents, leurs congés et autorisations d'absences ;
 - h. les assignations pendant les périodes de grève ;
 - i. les décisions relatives à la rémunération ;

- j. les ordres de mission en France ou à l'étranger ;
- k. les conventions de stage des élèves et des étudiants.

Article 3 :

Sont exclus de la présente délégation de signature, l'ordonnancement des dépenses et recettes, les dossiers soumis au Conseil de Surveillance, les marchés, les conventions, à l'exception de celles mentionnées à l'article 2-4, les certificats administratifs, les correspondances adressées aux autorités de tutelles locales et ministérielles.

I. POUR LA PHARMACIE CENTRALE

Article 4 :

- A- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie BONNEFOY, en sa qualité de Directrice de la DTSP, pour les actes relatifs à la Pharmacie Centrale située à Saint-Genis-Laval visés aux articles 2-1 et 2-4-j, délégation concomitante est donnée à :
 - M. Claude DUSSART, Pharmacien chef de service à la Pharmacie Centrale ;
 - Mme Astrid NICOLAS, Cadre administratif à la DTSP et à la Pharmacie Centrale ;à l'effet de signer ces actes.

- B- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude DUSSART et de Mme Astrid NICOLAS, la délégation dont ils bénéficient au A- du présent article est donnée à Mme Odile BENIER, Adjointe des cadres à la Pharmacie Centrale.

- C- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Odile BENIER, adjointe des cadres à la Pharmacie Centrale, la délégation visée ci-dessus, est donnée à :
 - M. Thierry DONIN DE ROSIERE, Attaché d'administration hospitalière à la DTSP ;
 - M. Julien AUROUX, Ingénieur à la Pharmacie Centrale.

Article 5 :

- A. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie BONNEFOY, en sa qualité de Directrice de la DTSP, pour les actes relatifs à la Pharmacie Centrale située à Saint-Genis-Laval visés aux articles 2-2 et 2-3, délégation concomitante est donnée à :
 - M. Claude DUSSART, Pharmacien chef de service à la Pharmacie Centrale ;
 - Mme Astrid NICOLAS, Cadre administratif à la Pharmacie centrale et de la DTSP ;
 - Mme Isabelle CARPENTIER, Pharmacienne à la Pharmacie Centrale ;
 - Mme Anne MEUNIER, Pharmacienne à la Pharmacie Centrale ;
 - Mme Laure DERAÏN, Pharmacienne à la Pharmacie Centrale ;
 - Mme Karen BENY, Pharmacienne à la Pharmacie Centrale ;
 - Mme Aurélie LE BAGOUSSE, Pharmacienne à la Pharmacie Centrale ;à l'effet de signer ces actes.

- B. En cas d'absence ou d'empêchement des délégués cités au A du présent article, la délégation dont ils bénéficient au A- du présent article est donnée à Mme Odile BENIER, Adjointe des cadres à la Pharmacie Centrale.

- C. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Odile BENIER, Adjointe des cadres, la délégation visée ci-dessus, est donnée à :
- M. Thierry DONIN DE ROSIERE, Attaché d'administration hospitalière à la DTPS ;
 - M. Julien AUROUX, Ingénieur à la Pharmacie Centrale.

Article 6 :

- A. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie BONNEFOY, en sa qualité de Directrice de la DTPS, pour les actes relatifs à la Pharmacie Centrale située à Saint-Genis-Laval visés à l'article 2-4, délégation est donnée à Mme Caroline JEANNIN, directrice des ressources humaines pour la Pharmacie Centrale, à l'effet de signer ces actes.
- B. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Caroline JEANNIN, en sa qualité de directrice des ressources humaines pour la Pharmacie Centrale, la même délégation est donnée à Mme Julie BOYER, attachée d'administration hospitalière au service des ressources humaines du groupement hospitalier Sud.

II. POUR LES PHARMACIES DE GROUPEMENTS HOSPITALIERS

Article 7 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie BONNEFOY, en sa qualité de Directrice de la DTPS, pour les actes relatifs aux pharmacies des groupements hospitaliers visés à l'article 2-1, délégation concomitante est donnée à :

- M. Thierry DONIN DE ROSIERE, Attaché d'Administration Hospitalière à la DTPS ;
- Mme Astrid NICOLAS, cadre administratif à la DTPS ;
- M. Philippe GOFFINET, ingénieur à la DTPS ;

à l'effet de signer ces actes.

Article 8 :

- A. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie BONNEFOY, en sa qualité de Directrice de la DTPS, pour les actes relatifs à la pharmacie du groupement hospitalier Sud visés à l'article 2-2 et 2-3, délégation est donnée à M. Fabrice ORMANCEY, Directeur des services économiques du groupement hospitalier Sud, à l'effet de signer ces actes.
- B. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice ORMANCEY, en sa qualité de Directeur des services économiques du groupement hospitalier Sud, la même délégation est donnée à Mme Marlène SANTARELLI, Attachée d'administration hospitalière aux services économiques du groupement hospitalier Sud.
- C. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marlène SANTARELLI, Attachée d'administration hospitalière, la même délégation est donnée à M. Laurent Stéphane VERGUIN, Adjoint administratif faisant fonction d'adjoint des cadres aux services économiques du groupement hospitalier Sud.

Article 8 bis :

- A. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie BONNEFOY, en sa qualité de directrice de la DTSP, pour les actes relatifs à la pharmacie du groupement hospitalier Sud visés à l'article 2-4, délégation est donnée à Mme Caroline JEANNIN, directrice des ressources humaines du groupement hospitalier Sud, à l'effet de signer ces actes.
- B. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Caroline JEANNIN, en sa qualité de Directrice des ressources humaines du groupement hospitalier Sud, la même délégation est donnée à Mme Julie BOYER, attachée d'administration hospitalière au service des ressources humaines du groupement hospitalier Sud.

Article 9 :

- A. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie BONNEFOY, en sa qualité de Directrice de la DTSP, pour les actes relatifs à la pharmacie du groupement Nord visés à l'article 2-4, délégation est donnée à Mme Annick AMIEL-GRIGNARD, Directrice des ressources humaines du groupement hospitalier Nord, à l'effet de signer ces actes.
- B. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annick AMIEL-GRIGNARD, en sa qualité de Directrice des ressources humaines du groupement Nord, la même délégation est donnée à Mme Lucie VERHAEGHE, Directrice des services financiers, des services économiques et logistiques et du service des admissions du groupement hospitalier Nord.
- C. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucie VERHAEGHE, Directrice des services financiers, des services économiques et logistiques et du service des admissions du Groupement hospitalier Nord, délégation est donnée pour les seuls actes visés à l'article 2-4-a pour la pharmacie du groupement Nord à Mme Laure TAILLADE, Attachée d'administration hospitalière à la Direction des ressources humaines du Groupement hospitalier Nord à l'effet de signer ces actes.

Article 9 bis :

- A. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie BONNEFOY, en sa qualité de Directrice de la DTSP, pour les actes relatifs à la pharmacie du groupement Nord visés à l'article 2-2 et 2-3, délégation est donnée à Mme Lucie VERHAEGHE, Directrice des services économiques du groupement hospitalier Nord, à l'effet de signer ces actes.
- B. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucie VERHAEGHE, en sa qualité de Directrice des services économiques du groupement hospitalier Nord, la même délégation est donnée à M. Frank SAMAZAN, Responsable de gestion administrative aux services économiques.
- C. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frank SAMAZAN, Responsable de gestion administrative aux services économiques, pour la pharmacie du groupement hospitalier Nord, la même délégation est donnée à Mme Marie-Laure BARRAU, Adjointe des cadres hospitaliers aux services économiques.

Article 10 :

- A. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie BONNEFOY, en sa qualité de Directrice de la DTSP, pour les actes relatifs à la pharmacie du groupement hospitalier Centre visés à l'article 2-4

à l'exception des actes visés à l'article 2-4-d-e-k délégation est donnée à M. Florent SEVERAC, Directeur des ressources humaines du groupement hospitalier Centre, à l'effet de signer ces actes.

- B. En cas d'absence ou d'empêchement de Florent SEVERAC, en sa qualité de Directeur des ressources humaines du groupement hospitalier Centre, délégation est donnée pour les seuls actes visés à l'article 2-4-a-b-f-g-h-i, pour la pharmacie du groupement hospitalier Centre, à Mme Anne BERTINOTTI, Attachée d'administration hospitalière à la direction des ressources humaines, à l'effet de signer ces actes.

Article 10 bis :

- A. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie BONNEFOY, en sa qualité de Directrice de la DTPS, pour les actes relatifs à la pharmacie du groupement Centre visés à l'article 2-2 et 2-3, délégation est donnée à Mme Bergamote DUPAIGNE, Directrice des ressources économiques du groupement hospitalier Centre, à l'effet de signer ces actes.
- B. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bergamote DUPAIGNE, en sa qualité de Directrice des ressources économiques pour le groupement hospitalier Centre, pour les seuls actes visés à l'article 2-2, délégation est donnée, pour la pharmacie du groupement hospitalier Centre, à M. François RUEL, Attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer ces actes.

Article 11 :

- A. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie BONNEFOY, en sa qualité de Directrice de la DTPS, pour les actes relatifs à la pharmacie du groupement hospitalier Est, visés à l'article 2-4, délégation est donnée à Mme Nathalie SEIGNEURIN, Directrice des ressources humaines, à l'effet de signer ces actes.
- B. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie SEIGNEURIN, en sa qualité de Directeur des ressources humaines du groupement hospitalier Est, la même délégation est donnée à Mme Anne-Marie VINCENT, Attachée d'administration hospitalière à la direction des ressources humaines du groupement hospitalier Est.

Article 11 bis :

- A. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie BONNEFOY, en sa qualité de Directrice de la DTPS, pour les actes relatifs à la pharmacie du groupement Est visés à l'article 2-2 et 2-3, délégation est donnée à M. Jean Louis MONNET, Directeur des services économiques du groupement hospitalier Est, à l'effet de signer ces actes.
- B. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Louis MONNET, en sa qualité de Directeur des services économiques du groupement hospitalier Est la même délégation est donnée à Mme Emmanuelle GUERRA, Cadre administratif des services économiques du groupement hospitalier Est.

Article 12 :

- A. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie BONNEFOY, en sa qualité de Directrice de la DTPS, pour les actes relatifs à la pharmacie de l'hôpital Renée Sabran visés à l'article 2-4,

délégation est donnée à M. Guy ALLOUARD, Directeur de l'hôpital Renée Sabran, à l'effet de signer ces actes.

- B. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy ALLOUARD, en sa qualité de Directeur de l'hôpital Renée Sabran, la même délégation est donnée à Mme Martine MATHIEU, Attachée d'administration hospitalière à l'hôpital Renée Sabran.

Article 12 bis :

- A. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie BONNEFOY, en sa qualité de Directrice de la DTSP, pour les actes relatifs à la pharmacie de l'hôpital Renée Sabran visés à l'article 2-2 et 2-3, délégation est donnée à M. Guy ALLOUARD, Directeur de l'hôpital Renée Sabran, à l'effet de signer ces actes.
- B. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy ALLOUARD, Directeur, en sa qualité de Directeur des services économiques pour la pharmacie de l'hôpital Renée Sabran, la même délégation est donnée à Mme Martine MATHIEU, Attachée d'administration hospitalière à l'hôpital Renée Sabran.

III. POUR LA STÉRILISATION CENTRALE

Article 13 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie BONNEFOY, en sa qualité de Directrice de la DTSP, pour les actes relatifs à la Stérilisation Centrale située sur le site de Saint-Priest visés à l'article 2-1, 2-4-a-f-h, délégation concomitante est donnée à :

- M. Thierry DONIN DE ROSIERE, Attaché d'administration hospitalière à la DTSP ;
- Mme Astrid NICOLAS, Cadre administratif à la DTSP ;
- M. Philippe GOFFINET, ingénieur à la DTSP ;

à l'effet de signer ces actes.

Article 14 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie BONNEFOY, en sa qualité de Directrice de la DTSP, pour les actes relatifs à la Stérilisation Centrale située sur le site de Saint-Priest visés à l'article 2-4-b-c-d-i-j, délégation est donnée à :

- M. Thierry DONIN DE ROSIERE, Attaché d'administration hospitalière à la DTSP ;
- Mme Astrid NICOLAS, Cadre administratif à la DTSP ;
- Mme Safae YEBBA, Responsable de gestion administrative, coordonnatrice administrative du site de Saint-Priest ;

à l'effet de signer ces actes.

Article 15 :

A. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie BONNEFOY, en sa qualité de Directrice de la DTSP, pour les actes relatifs à la Stérilisation Centrale, située sur le site de Saint-Priest visés à l'article 2-2, 2-3 et 2-4-g, délégation concomitante est donnée à :

- Mme Françoise ROCHEFORT, Pharmacienne à la Stérilisation Centrale ;
- M. Stéphane CORVAISIER, Pharmacien à la Stérilisation Centrale ;

- M. Sébastien MAGNIN, Ingénieur à la Stérilisation Centrale ;
à l'effet de signer ces actes.
 - Mme Sandrine DOUGERE, Cadre de santé à la Stérilisation Centrale à l'effet de signer les seuls actes visés à l'article 2-4-g.
- B- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie BONNEFOY, en sa qualité de Directrice de la DTPS, pour les actes relatifs à la Stérilisation Centrale située sur le site de Saint-Priest visés à l'article 2-4-i, délégation est donnée concomitamment à :
- M. Jean-Remy DUMONT, Ingénieur responsable l'Unité Centrale de production Alimentaire de Saint-Priest et des Unités Relais de restauration des groupements hospitaliers ;
 - Mme Safae YEBBA, Responsable de gestion administrative, coordonnatrice administrative du site de Saint-Priest ;
à l'effet de signer ces actes.

Article 16 :

La présente décision de délégation de signature abroge et remplace la décision de délégation de signature n°19/111 du 24 septembre 2019

Article 17 :

La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône. Outre un recours gracieux, un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Lyon contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Directeur général,



Raymond LE MOIGN

69_HCL_Hospices civils de Lyon

69-2020-06-03-015

Décision de délégation de signature n°20/86 du 3 juin 2020
pour la direction du personnel et des affaires sociales des
Hospices civils de Lyon



DIRECTION GÉNÉRALE

Direction des affaires juridiques

DÉCISION N° 20/86

DU 3 JUIN 2020

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général, ordonnateur du budget,

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret du Président de la République du 31 mai 2020 portant nomination de M. Raymond LE MOIGN, en qualité de Directeur général des hospices civils de Lyon à compter du 1er juin 2020,

Vu la note de service de la Direction générale des HCL n°03/10 du 11 février 2003 nommant Mme JOSEPHINE Corinne,

Vu la note de service de la Direction générale des HCL n°08/32 du 26 juin 2008 nommant Mme REYNAUD Marie- Odile,

Vu la note de service de la Direction générale des HCL n°16/08 du 25 avril 2016 nommant Mme HEUCLIN Catherine,

Vu la note de service de la Direction générale des HCL n°19/18 du 13 septembre 2019, nommant Mme AUGER Aude,

DÉCIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Odile REYNAUD, Directrice de la Direction du personnel et des affaires sociales des HCL, et dans les conditions ci-après.

Article 2 : Missions de la Direction Centrale

- I. Pour l'exercice de ces missions, exercées à l'égard de tous les agents relevant de la fonction publique hospitalière, la bénéficiaire de la présente délégation est autorisée à signer toutes les décisions et correspondances relevant des domaines suivants :
 - organisation des concours, recrutement des agents stagiaires, titulaires et contractuels à durée indéterminée ;
 - déroulement de la carrière, les différentes positions administratives, à l'exception de la mise à disposition pour convenance personnelle, les différents congés, à l'exception des congés annuels et RTT et du congé parental ;
 - notation ;
 - rémunération ;
 - indemnisation en cas de perte d'emploi ;
 - cessation de fonction pour les agents stagiaires, titulaires et contractuels à durée indéterminée ;

- poursuite de l'exercice d'une activité privée au sein d'une société ou d'une association à but lucratif, cumul d'activités des agents à temps non complet ou exerçant des fonctions à temps incomplet, cumul d'activité pour création ou reprise d'entreprise, cumul d'activité accessoire et exercice d'activités privées par des agents publics et certains agents contractuels de droit privé qui cessent leurs fonctions ;
 - les devis, bons de commandes et conventions relatives à la mise en œuvre des actions de formation, celles relatives à l'accueil des stagiaires au sein des établissements et services, ainsi que les demandes de paiement adressées à l'ANFH ;
 - les ordres de mission concernant les réseaux de santé, la direction centrale des soins et le service de médecine statutaire.
- II. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Odile REYNAUD et sur sa proposition, la même délégation est donnée concomitamment à :
- Mme Corinne JOSEPHINE, Directrice adjointe ;
 - Mme Aude AUGER, Directrice adjointe ;
 - Mme Catherine HEUCLIN, Directrice adjointe ;
 - Mme Jade RENCUREL, Attachée d'administration hospitalière au service de la formation, des concours et des écoles, à effet de signer les seuls devis, bons de commande et conventions relatives à la mise en œuvre des actions de formation des agents des HCL, les seules conventions de stage des élèves et étudiants venant en stage dans les services des HCL et les seules demandes de paiement adressées à l'ANFH ;
 - Mme Julie ALBERNY, Attachée d'administration hospitalière au service des Affaires Statutaires, à effet de signer les bordereaux de calcul des droits mensuels à indemnités chômage.

Article 3 : Missions de la Direction du personnel des services centraux

- I. Pour l'exercice de ces missions à l'égard des agents affectés aux services centraux référencés dans le fichier structure des HCL comme établissements 91, 09 et 51, la bénéficiaire de la présente délégation est autorisée à signer toutes les décisions et correspondances relevant des domaines suivants :
- les contrats de travail à durée déterminée ;
 - la disponibilité des agents, le congé parental, le détachement ;
 - la notation chiffrée provisoire annuelle ;
 - les ordres de mission en France ou à l'étranger ;
 - les conventions de stage des élèves et des étudiants ;
 - les engagements concernant les dépenses de la classe 6 dans la limite des crédits budgétaires ouverts ;
 - les certificats administratifs.
- II. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Odile REYNAUD et sur sa proposition, la même délégation est donnée à Mme Catherine HEUCLIN, Directrice adjointe.
- III. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine HEUCLIN, et sur proposition de Mme Marie-Odile REYNAUD, la même délégation est donnée concomitamment à :

- Mme Corinne JOSEPHINE, Directrice adjointe ;
- Mme Aude AUGER, Directrice adjointe.

Article 4 : Missions en tant que Direction des écoles et instituts de formation sanitaires

I. Pour l'exercice de ces missions à l'égard des établissements référencés dans le fichier structure des HCL comme établissement 95, la bénéficiaire de la présente délégation est autorisée à signer toutes les décisions et correspondances relevant des domaines suivants :

1. Toutes décisions, correspondances, certificats et expéditions ainsi que les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice, relatifs à l'organisation et au fonctionnement des Écoles et Instituts de Formation.

2. Dans le domaine des ressources humaines, pour les personnels permanents, contractuels ou vacataires intervenant dans ces Écoles et Instituts :

a - toutes les pièces et correspondances relatives aux affaires courantes de ce domaine ;

b - les mesures concernant la gestion du personnel relevant de la fonction publique hospitalière :

- les contrats de travail à durée déterminée ;
- les décisions relatives à la disponibilité, au congé parental, au détachement ;
- les décisions relatives au recrutement des personnels contractuels, stagiaires, titulaires ou sous statut d'intervenant au sein des écoles et instituts ;
- la notation chiffrée provisoire annuelle des agents ;
- les décisions en matière de discipline pour les titulaires de contrats de travail à durée déterminée ;
- les décisions d'affectation et de changement d'affectation ;
- les tableaux de service des agents, leurs congés et autorisations d'absences ;
- les assignations pendant les périodes de grève ;
- les décisions relatives à la rémunération ;
- les ordres de mission en France ou à l'étranger ;
- les conventions de stage des élèves et des étudiants ;
 - les décisions individuelles dans le cadre des conventions de mise à disposition.

c - Les engagements concernant les dépenses de classe 6 dans la limite des crédits budgétaires ouverts.

d - Les certificats administratifs.

3. Dans le domaine des relations avec les étudiants et élèves :

- les conventions de formation ;
- les conventions de stage des élèves et étudiants ;
- les décisions relatives à l'ordre et à la sécurité ;
- le paiement des indemnités de stage, incluant à la demande du Conseil Régional les étudiants en imagerie médicale du lycée la Martinière de Lyon 8° sur liste communiquée par cet établissement.

4. Dans le domaine économique, technique et logistique :

- a - toutes les pièces et correspondances relatives aux affaires courantes de ce domaine ;
 - b - les engagements concernant :
 - les dépenses de classe 6 dans la limite des crédits budgétaires ouverts ;
 - les dépenses d'équipements de classe 2 en fonction des crédits disponibles ;
 - c - les certificats de service fait au niveau des factures ainsi que les certificats administratifs.
5. Dans le domaine des finances :
- a - toutes les pièces et correspondances relatives aux affaires courantes de ce domaine ;
 - b - les engagements concernant :
 - l'intégralité des dépenses de classe 6 dans la limite des crédits budgétaires ouverts ;
 - les dépenses d'équipements de classe 2 en fonction des crédits disponibles ;
 - c - les certificats de service fait au niveau des factures ainsi que les certificats administratifs ;
 - d - les bordereaux de réception des décisions attributives de subvention du Président du Conseil Régional.
- II. Sur proposition de Mme Marie Odile REYNAUD, Directrice du Personnel et des Affaires Sociales, délégation est donnée à Corinne JOSEPHINE, en sa qualité de Directrice des Ecoles et Instituts de formation, à l'effet de signer, en tant que de besoin, les actes visés au I. du présent article.
- III. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne JOSEPHINE, et sur proposition de Mme Marie-Odile REYNAUD, délégation est donnée concomitamment à :
- Mme Aude AUGER, Directrice adjointe à la Direction du Personnel et des Affaires Sociales, à effet de signer les actes visés au I. du présent article ;
 - Mme Catherine HEUCLIN, Directrice adjointe à la Direction du Personnel et des Affaires Sociales, à effet de signer les actes visés au I. du présent article ;
 - Mme Jade RENCUREL, Attachée d'administration hospitalière au service de la formation, des concours et des écoles, à effet de signer les seules conventions de formation et seules conventions de stage des élèves et étudiants.

Article 5 :

Sont exclus de la présente délégation l'ordonnancement des dépenses et recettes, les dossiers soumis au Conseil de Surveillance, les arrêtés d'affectation du personnel de direction ainsi que les décisions d'attribution de la prime de fonction des cadres de direction, les décisions de sanctions disciplinaires, les correspondances adressées aux autorités de tutelles locales et ministérielles, et les conventions autres que celles prévues aux articles 2, 3 et 4.

Article 6 :

La présente décision de délégation de signature abroge et remplace la décision de délégation de signature n°20/38 du 02 mars 2020.

Article 7 :

La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône. Outre un recours gracieux, un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Lyon contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Directeur général,



Raymond LE MOIGN

69_HCL_Hospices civils de Lyon

69-2020-06-03-016

Décision de délégation de signature n°20/87 du 3 juin 2020
pour la direction des plateaux médico-techniques des
Hospices civils de Lyon



DIRECTION GÉNÉRALE

Direction des affaires juridiques

DÉCISION N° 20/87

DU 3 JUIN 2020

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général, ordonnateur du budget,

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret du Président de la République du 31 mai 2020 portant nomination de M. Raymond LE MOIGN, en qualité de Directeur général des hospices civils de Lyon à compter du 1er juin 2020,

Vu la note de service de la Direction générale des HCL n°14/21 du 04 novembre 2014,

DÉCIDE

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à M. Jean François CROS, Directeur de la Direction des Plateaux Médico-techniques (DPMT) des HCL, dans la limite des attributions de cette direction dans les conditions indiquées par les articles ci-après.

Article 2 :

Le bénéficiaire de la présente délégation est autorisé à signer :

- toutes décisions et correspondances relevant de la compétence de la direction des plateaux médico-techniques ;
- les ordres de missions en France ou à l'étranger des agents affectés à la direction des plateaux médico-techniques ;
- la notation chiffrée provisoire annuelle des agents affectés à la direction des plateaux médico-techniques ;
- Les congés annuels, RTT et autorisations d'absences.

Article 3 :

Sont exclus de la présente délégation de signature l'ordonnancement des dépenses et recettes, les dossiers soumis au conseil de Surveillance, les marchés, les conventions, les certificats administratifs, les correspondances adressées aux autorités de tutelles locales et ministérielles.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean François CROS, Directeur de la direction des plateaux médico-techniques des HCL, la même délégation de signature est donnée à Mme Nicole EYRAUD, Directrice adjointe à la DPMT et directrice référente du secteur « biologie et anatomie pathologique (ACP) ».

Article 5 :

Sur proposition de M. Jean François CROS, délégation est donnée à Mme Nicole EYRAUD, Directrice adjointe à la DPMT, directrice référente du secteur « biologie et ACP », à l'effet de signer toutes pièces et correspondances relatives aux affaires courantes relevant de la compétence du secteur « biologie et ACP », y compris les ordres de missions en France ou à l'étranger.

Article 6 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean François CROS et de Mme Nicole EYRAUD, la délégation pour ce qui concerne le secteur « biologie et ACP » et le secteur « imagerie » est donnée à Mme Véronique MIRAVETE, Directrice coordinatrice générale des soins à la DPMT.

Article 7 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean François CROS, de Mme Nicole EYRAUD et de Mme Véronique MIRAVETE, délégation en ce qui concerne le secteur « Imagerie » est donnée à Mme Anne-Laure ROUILLARD, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer toutes pièces et correspondances relatives aux affaires courantes relevant de la compétence du secteur « imagerie », y compris les ordres de missions en France ou à l'étranger.

Article 8 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean François CROS, de Mme Nicole EYRAUD et de Mme Véronique MIRAVETE, délégation en ce qui concerne le secteur « biologie et ACP » est donnée à :

- Mme Jessica BIRD, Attachée d'administration hospitalière ;
- Mme Juliette VANDEPUTTE, Attachée d'administration hospitalière ;

à l'effet de signer toutes pièces et correspondances relatives aux affaires courantes relevant de la compétence du secteur « biologie et ACP », y compris les ordres de missions en France ou à l'étranger ».

Article 9 :

La présente décision de délégation de signature abroge et remplace la décision de délégation de signature n°17/229 du 21 décembre 2017.

Article 10 :

La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône. Outre un recours gracieux, un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Lyon contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Directeur général,


Raymond LE MOIGN

69_HCL_Hospices civils de Lyon

69-2020-06-03-011

Décision de délégation de signature n°20/88 du 3 juin 2020
pour la direction des affaires techniques des Hospices
civils de Lyon



DIRECTION GÉNÉRALE

Direction des affaires juridiques

DÉCISION N° 20/88

DU 3 JUIN 2020

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général, ordonnateur du budget,

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret du Président de la République du 31 mai 2020 portant nomination de M. Raymond LE MOIGN, en qualité de Directeur général des hospices civils de Lyon à compter du 1er juin 2020,

Vu la note de service de la Direction générale des HCL n°04/04 du 4 mai 2004 nommant M. Bruno CAZABAT, directeur de la Direction des affaires techniques,

Vu la note de service de la Direction générale des HCL n°16/13 du 30 août 2016 organisant le Département des Ressources Matérielles et son annexe,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à M. Bruno CAZABAT, Directeur de la Direction des affaires techniques au sein du Département des Ressources Matérielles des HCL, dans la limite des attributions de sa direction telles qu'énoncées dans la note de service du 30 août 2016 susvisée et dans les conditions indiquées par les articles ci-après.

Article 2 :

Le bénéficiaire de la présente délégation est autorisé à signer :

- a. toutes décisions et correspondances relevant de la compétence de la Direction des affaires techniques, y compris l'ensemble des pièces et documents joints aux demandes de permis de construire, les décisions de réception de travaux et les ordres de service ;
- b. les ordres de mission en France ou à l'étranger des agents de la Direction des affaires techniques ;
- c. les congés annuels, RTT et autorisations d'absences.

Article 3 :

Sont exclus de la présente délégation, l'ordonnancement des dépenses et recettes, les marchés et les conventions, les certificats administratifs, les dossiers soumis au Conseil de Surveillance et les correspondances adressées aux autorités de tutelles locales et ministérielles.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno CAZABAT et sur sa proposition, la même délégation est donnée à Mme Sandrine THULLIER, Ingénieure en chef en sa qualité de Directrice adjointe.

Article 4-1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine THULLIER, la même délégation est donnée concomitamment à :

- M. Alain BENINI, Ingénieur en chef, chef du Département architecture et maîtrise d'œuvre ;
- M. Valéry BRUNEL, Ingénieur en chef du département investissement travaux ;
- Mme Corinne DURU, Ingénieure en chef du Département maintenance et exploitation.

Article 5 :

Sur proposition de M. Bruno CAZABAT, délégation est donnée à Mme Sandrine THULLIER, Ingénieure en chef en sa qualité de directrice adjointe à l'effet de signer, toutes pièces et correspondances relatives aux affaires courantes des départements architecture et maîtrise d'œuvre, investissement travaux, maintenance et exploitation.

Article 5-1 :

Sur proposition de M. Bruno CAZABAT, délégation est donnée à :

- M. Alain BENINI, Ingénieur en chef, chef du Département architecture et maîtrise d'œuvre ;
- M. Valéry BRUNEL, Ingénieur en chef du Département investissement travaux ;
- Mme Corinne DURU, Ingénieure en chef du Département maintenance et exploitation.

à l'effet de signer, chacun pour ce qui les concerne, dans la limite de leurs attributions, toutes pièces et correspondances relatives aux affaires courantes de leurs départements respectifs.

Article 6 :

La présente décision de délégation de signature abroge et remplace la décision de délégation de signature n°18/98 du 11 septembre 2018.

Article 7 :

La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône. Outre un recours gracieux, un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Lyon contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Directeur général,

Raymond LE MOIGN

69_HCL_Hospices civils de Lyon

69-2020-06-03-017

Décision de délégation de signature n°20/89 du 3 juin 2020
pour la direction de la recherche cliniques et de
l'innovation des Hospices civils de Lyon



DIRECTION GÉNÉRALE

Direction des affaires juridiques

DÉCISION N° 20/89

DU 3 JUIN 2020

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général, ordonnateur du budget,

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret du Président de la République du 31 mai 2020 portant nomination de M. Raymond LE MOIGN, en qualité de Directeur général des hospices civils de Lyon à compter du 1er juin 2020,

Vu la note de service de la Direction générale des HCL n°19/18 du 13 septembre 2019 nommant Mme Lucilla MANSUY.

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à Mme Lucilla MANSUY, Directrice de la recherche clinique et de l'innovation des HCL, dans la limite des attributions de son service et dans les conditions indiquées ci-après.

Article 2 :

La bénéficiaire de la présente délégation est autorisée à signer de façon manuscrite et électronique toutes décisions et correspondances relevant du Département de la recherche clinique et de l'innovation et notamment pour ce qui concerne :

- a - celles portant délégation de crédits ;
- b - la mise en œuvre et la gestion des conventions établies dans le cadre des projets de recherche dont le promoteur est extérieur aux HCL, entrant dans le champ d'application de la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004 ;
- c - la mise en œuvre et la gestion des documents réglementaires et conventions établis dans le cadre des projets de recherche dont les HCL sont le promoteur ou le responsable de traitement, entrant notamment dans le champ d'application de la loi n° 2012-300 du 5 mars 2012 relative aux recherches impliquant la personne humaine (dite loi Jardé) ;
- d - la mise en œuvre et la gestion des contrats de recherche, établis avec des financeurs extérieurs, ainsi que les factures correspondantes, y compris les contrats de prestations réalisées par du personnel HCL dont les financements sont gérés par le Département de la recherche clinique et de l'innovation ;
- e - la mise en œuvre et la gestion des documents liés à la protection et au maintien des droits de propriété intellectuelle détenus par les Hospices Civils de Lyon et ses agents ;
- f - la mise en œuvre et la gestion des ERN (European Reference Networks - Réseaux Européens de Référence Maladies Rares) ;

- g - les courriers de transmission aux autorités de tutelle dans les dossiers relevant de la gestion courante ;
- h - les certificats administratifs liés aux activités de recherche gérées par le Département de la recherche clinique et de l'innovation ;
- i - les ordres de mission et les bons de transport établis dans le cadre des projets de recherche dont le financement est géré par le Département de la recherche clinique et de l'innovation ;
- j - la notation chiffrée provisoire annuelle des agents affectés au Département de la recherche clinique et de l'innovation ;
- k - les congés annuels, RTT et autorisations d'absences.

Article 3 :

Sont exclus de la présente délégation l'ordonnancement des dépenses et recettes, les dossiers soumis au Conseil de Surveillance, les marchés publics, les conventions autres que celles énumérées aux paragraphes b, c et d de l'article 2, les certificats administratifs autres que ceux énumérés au paragraphe h de l'article 2, les correspondances adressées aux autorités de tutelles locales et ministérielles autres que celles énumérées au paragraphe g de l'article 2.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucilla MANSUY, la même délégation est donnée concomitamment à :

- Mme Anne METZINGER, Directrice adjointe ;
- Mme Armelle DION, Directrice adjointe.

Article 5 :

La présente décision de délégation de signature abroge et remplace la décision de délégation de signature n° 19/114 du 30 septembre 2019.

Article 6 :

La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône. Outre un recours gracieux, un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Lyon contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Directeur général,

Raymond LE MOIGN

69_HCL_Hospices civils de Lyon

69-2020-06-03-018

Décision de délégation de signature n°20/91 du 3 juin 2020
pour le département des ressources matérielles des
Hospices civils de Lyon



DIRECTION GÉNÉRALE

Direction des affaires juridiques

DÉCISION N° 20/91

DU 3 JUIN 2020

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général, ordonnateur du budget,

Vu le code de la santé publique,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret du Président de la République du 31 mai 2020 portant nomination de M. Raymond LE MOIGN, en qualité de Directeur général des hospices civils de Lyon à compter du 1er juin 2020,

Vu la note de service de la Direction générale des HCL n°16/13 du 30 août 2016 organisant le Département des Ressources Matérielles et son annexe,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à M. Philippe PIN, Directeur du Département des Ressources Matérielles des Hospices civils de Lyon, dans la limite des attributions du département dans les conditions indiquées par les articles ci-après :

Article 2 :

Le bénéficiaire de la présente délégation est autorisé à signer :

- a- Toutes décisions, attestations, certificats, correspondances, relevant de la compétence du Département des Ressources Matérielles ;
- b- Les ordres de missions en France ou à l'étranger des agents affectés au Département des Ressources Matérielles ;
- c. La notation chiffrée provisoire annuelle des agents affectés au Département des Ressources Matérielles.

Article 3 :

Sur proposition de M. Philippe PIN, délégation est donnée à M. Marc MAMET, Responsable du Centre des services partagés, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, toutes pièces et correspondances relatives aux affaires courantes du Centre.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc MAMET, la même délégation est donnée à M. Pierre MORVAN, Responsable adjoint.

Article 4 :

La présente décision de délégation de signature abroge et remplace la décision de délégation de signature n°17/120 du 2 mai 2017.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône. Outre un recours gracieux, un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Lyon contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Directeur général,



Raymond LE MOIGN

69_HCL_Hospices civils de Lyon

69-2020-06-03-013

Décision de délégation de signature n°20/92 du 3 juin 2020
pour la direction de l'ingénierie biomédicale et des
équipements des Hospices civils de Lyon



DIRECTION GÉNÉRALE
Direction des affaires juridiques

DÉCISION N° 20/92
DU 3 JUIN 2020

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général, ordonnateur du budget,

Vu le code de la santé publique,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret du Président de la République du 31 mai 2020 portant nomination de M. Raymond LE MOIGN, en qualité de Directeur général des hospices civils de Lyon à compter du 1er juin 2020,

Vu la note de service de la direction générale des HCL n°16/13 du 30 août 2016 organisant le département des ressources matérielles et son annexe,

Vu la note de service de la direction générale des HCL n°17/09 du 28 juin 2017,

D É C I D E

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à Mme Françoise GOSSO, directrice de la direction de l'ingénierie biomédicale et des équipements au sein du département des ressources matérielles des Hospices civils de Lyon, dans la limite des attributions pour cette direction telles qu'énoncées dans la note de service du 30 août 2016 susvisée et dans les conditions indiquées par les articles ci-après.

Article 2 :

La bénéficiaire de la présente délégation est autorisée à signer :

1. Toutes décisions, attestations, certificats, correspondances, relevant de la compétence de la direction de l'ingénierie biomédicale et des équipements :
 - programmation : élaboration du plan d'équipement médical et non médical ;
 - pilotage, acquisition, suivi et optimisation des équipements ;
 - politique et pilotage de la maintenance biomédicale ;
 - management de projets biomédicaux.
2. Pour les agents affectés à la direction de l'ingénierie biomédicale et des équipements :
 - a. les ordres de missions en France ou à l'étranger des agents affectés ;
 - b. la notation chiffrée provisoire annuelle des agents, à l'exception de celle ayant fait l'objet d'un examen par la CAPL ;
 - c. les congés annuels, RTT et autorisations d'absences.

Article 3 :

Sont exclus de la présente délégation, l'ordonnancement des dépenses et recettes, les marchés et les conventions, les certificats administratifs, les dossiers soumis au Conseil de Surveillance et les correspondances adressées aux autorités de tutelles locales et ministérielles.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise GOSSO et sur sa proposition, la même délégation est donnée concomitamment à :

- Mme Nathalie DELORME, Ingénieure biomédical, responsable du secteur «Services Anesthésie Réanimation » ;
- M. Pierre-Olivier MARGUET, Ingénieur biomédical, responsable biomédical du Groupement hospitalier Est.

Article 5 :

La présente décision de délégation de signature abroge et remplace la décision de délégation de signature n°19/104 du 29 aout 2019.

Article 6 :

La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône. Outre un recours gracieux, un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Lyon contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Directeur général,



Raymond LE MOIGN

69_HCL_Hospices civils de Lyon

69-2020-06-03-031

Décision de délégation de signature n°20/94 du 3 juin 2020
pour le service des relations internationales des Hospices
civils de Lyon



DIRECTION GÉNÉRALE

Direction des affaires juridiques

**DÉCISION N°20/94
DU 3 JUIN 2020**

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général, ordonnateur du budget,

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret du Président de la République du 31 mai 2020 portant nomination de M. Raymond LE MOIGN, en qualité de Directeur général des hospices civils de Lyon à compter du 1er juin 2020,

DÉCIDE

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Mme Florence ADNET CAVAILLÉ, Chargée de mission au Service des Relations Internationales des Hospices Civils de Lyon, dans la limite de ses attributions et dans les conditions indiquées ci-après :

Article 2 :

La bénéficiaire de la présente délégation est autorisée à signer toutes décisions et correspondances relevant de la compétence du Service des Relations Internationales.

Article 3 :

Sont exclus de la présente délégation l'ordonnancement des dépenses et recettes, les marchés et les conventions, les certificats administratifs, les dossiers soumis au Conseil de Surveillance et les correspondances adressées aux autorités de tutelles locales et ministérielles.

Article 4 :

La présente décision de délégation de signature abroge et remplace la décision de délégation de signature n°17/134 du 2 mai 2017.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône. Outre un recours gracieux, un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Lyon contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Directeur général,

Raymond LE MOIGN

69_HCL_Hospices civils de Lyon

69-2020-06-03-030

Décision de délégation de signature n°20/95 du 3 juin 2020
pour la documentation centrale des Hospices civils de
Lyon



DIRECTION GÉNÉRALE

Direction des affaires juridiques

DÉCISION N°20/95

DU 03 JUIN 2020

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général, ordonnateur du budget,

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret du Président de la République du 31 mai 2020 portant nomination de M. Raymond LE MOIGN, en qualité de Directeur général des hospices civils de Lyon à compter du 1er juin 2020,

Vu la note de service de la Direction générale des HCL n°15/01 du 8 janvier 2015,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Sur proposition de M. Patrick DENIEL, Secrétaire général des HCL, délégation de signature est donnée à M. Frédéric RIONDET, Responsable de la Documentation centrale, dans la limite des attributions de cette direction et dans les conditions indiquées ci-après.

Article 2 :

Le bénéficiaire de la présente délégation est autorisé à signer :

- toutes décisions et correspondances courantes relevant de la compétence de la Documentation centrale ;
- la notation chiffrée provisoire annuelle des agents affectés à la Documentation centrale ;
- les congés et autorisations d'absence ;
- les bons de commande d'ouvrages, de documentation technique ou d'enseignement, d'abonnements aux revues et bases de données, préalablement validés par la Direction des achats, d'un montant jusqu'à 15 000 euros.

Article 3 :

Sont exclus de la présente délégation, l'ordonnancement des dépenses et recettes, les marchés et les conventions, les certificats administratifs, les dossiers soumis au Conseil de Surveillance, les correspondances adressées aux autorités de tutelles locales et ministérielles.

Article 4 :

La présente décision de délégation de signature abroge et remplace la décision de délégation de signature n°17/133 du 2 mai 2017.

Article 5:

La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône. Outre un recours gracieux, un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Lyon contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Directeur général,



Raymond LE MOIGN

69_HCL_Hospices civils de Lyon

69-2020-06-03-024

Décision de délégation de signature n°20/96 du 3 juin 2020
pour les marchés publics conclus pour le GHT Rhône
Centre - Hospices civils de Lyon



DIRECTION GÉNÉRALE

Direction des affaires juridiques

DÉCISION N°20/96 DU 3 JUIN 2020

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR LES MARCHES PUBLICS
conclus pour le Groupement hospitalier de territoire (GHT) RHONE CENTRE**

Le Directeur général, des Hospices civils de Lyon (HCL), pouvoir adjudicateur,

Vu le code de la santé publique et notamment l'article L.6143-7 relatif aux délégations de signature, ainsi que les articles L. 6132-1 à L.6132-6, et R.6132-1 et suivants instituant les Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret du Président de la République du 31 mai 2020 portant nomination de M. Raymond LE MOIGN, en qualité de Directeur général des hospices civils de Lyon à compter du 1er juin 2020,

Vu le décret n°2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L.6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire ;

Vu la convention constitutive du 30 juin 2016 instituant le GHT Rhône Centre composé de :

- Les Hospices Civils de Lyon, dont le siège est 3 quai des Célestins 69002 Lyon ;
- Le Centre hospitalier gériatrique du Mont d'Or, dont le siège est 6 rue Notre Dame, 69250 Albigny sur Saône ;
- Le Centre hospitalier de Sainte Foy lès Lyon, dont le siège est 78 chemin de Montray, 69110 Sainte Foy lès Lyon ;
- L'hôpital intercommunal de Neuville et Fontaines sur Saône, dont le siège est 53 chemin de Parenty, 69250 Neuville sur Saône ;

Vu la convention du 21 décembre 2017 et son annexe 1 relatives à la mise à disposition partielle d'un agent du Centre hospitalier de Sainte Foy lès Lyon pour la fonction mutualisée achats dans le cadre du GHT Rhône Centre à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Vu la convention du 21 décembre 2017 et son annexe 1 relatives à la mise à disposition partielle de deux agents de l'Hôpital intercommunal de Neuville et Fontaines sur Saône pour la fonction mutualisée achats dans le cadre du GHT Rhône Centre à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Vu la convention du 21 décembre 2017 et son annexe 1 relatives à la mise à disposition partielle de trois agents du Centre hospitalier Gériatrique du Mont d'Or pour la fonction mutualisée achats dans le cadre du GHT Rhône Centre à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Considérant que les Hospices Civils de Lyon sont désignés établissement support du GHT dans la convention constitutive précitée ;

Considérant, conformément à l'article R.6132-16 du code de la santé publique, que l'établissement support est chargé de la politique, de la stratégie d'achat et du contrôle de gestion des achats pour ce qui concerne l'ensemble des marchés et de leurs avenants, qu'il assure la passation des marchés et de leurs avenants conformément aux dispositions de l'ordonnance susvisée et que l'établissement partie au GHT assure l'exécution de ces marchés conformément aux dispositions de la même ordonnance ;

Considérant que l'établissement support assure la fonction achats pour le compte des établissements parties au groupement, et que les décisions des délégations de signatures des établissements membres du GHT doivent être modifiées en conséquence ;

Considérant que le transfert de compétences s'effectue au 1^{er} janvier 2018, conformément à l'article L.6132-3. I, 3° du code de la santé publique ;

DÉCIDE

Article 1 :

1. Pour tous les marchés publics conclus pour le GHT :

- A- Délégation de signature est donnée à M. Philippe PIN, Directeur des Achats des HCL, à l'effet de signer :
- toutes décisions, attestations, documents, correspondances, certificats relatifs à la passation des marchés publics ;
 - tous marchés publics ;
 - toutes décisions, attestations, documents, correspondances, certificats relatifs à l'exécution des marchés (notamment décision de résiliation, reconduction...) et tous avenants.
- B- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe PIN, la même délégation est donnée concomitamment à :
- Mme Véronique BARDEY, Responsable du Département achats des produits de santé des HCL ;
 - M. Vincent CHARROIN, Responsable du Département achats généraux et logistiques des HCL ;
 - M. Benoit VEIE, Responsable des Départements achats travaux et prestations techniques des HCL ;
 - Mme Valérie MERMET, Responsable du Département achats biomédicaux et associés des HCL ;
 - M. Olivier BRUN, Responsable du Département marchés et support des HCL.

2. Pour la part HCL de tous les marchés publics conclus pour le GHT :

- A- Sur proposition de M. Philippe PIN, délégation est donnée à M. Olivier BRUN, Responsable du Département marchés et support des HCL, à l'effet de signer limitativement :
- tout état d'acompte, règlement partiel définitif, solde afférents aux marchés publics ;
 - tout acte de gestion financière : certificat de paiement d'avance, main levée de retenue de garantie ; certificat de cessibilité ou exemplaire unique en vue de cession ou nantissement du marché.
- B- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier BRUN, la même délégation, est donnée à Mme Christine NONY, Adjointe au responsable du département marchés et support.

Article 2 :

- #### 1. Pour tous les marchés publics conclus pour le GHT d'un montant supérieur à 90 000€ HT, sur proposition de Monsieur Philippe PIN, délégation est donnée respectivement à :
- Mme Véronique BARDEY, Responsable du Département achats des produits de santé des HCL ;

- M. Vincent CHARROIN, Responsable du Département achats généraux et logistiques des HCL ;
- M. Benoit VEIE, Responsable des Départements achats travaux et prestations techniques des HCL ;
- Mme Valérie MERMET, Responsable du Département achats biomédicaux et associés des HCL ;

à l'effet de signer, chacun pour ce qui relève de leurs missions :

- tous avenants sans incidence financière, notamment les ajouts de référence ou avenant de transfert ;
- toutes attestations, documents, correspondances (notamment lettres de consultations des entreprises, lettres aux non retenus, mise en demeure) relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics.

2. Pour tous les marchés publics conclus pour le GHT d'un montant inférieur ou égal à 90 000€ HT, sur proposition de M. Philippe PIN, délégation est donnée concomitamment à :

- Mme Véronique BARDEY, Responsable du Département achats des produits de santé des HCL ;
- M. Vincent CHARROIN, Responsable du Département achats généraux et logistiques des HCL ;
- M. Benoit VEIE, Responsable des Départements achats travaux et prestations techniques des HCL ;
- Mme Valérie MERMET, Responsable du Département achats biomédicaux et associés des HCL ;

à l'effet de signer, chacun pour ce qui relève de leurs missions :

- toutes décisions, attestations, documents et correspondances (notamment lettres de consultations des entreprises, lettres aux candidats non retenus) relatives à la passation des marchés publics ;
- tous marchés publics ;
- les avenants, ainsi que toutes décisions, attestations, documents et correspondances (notamment mise en demeure ou actes de sous-traitance) relatives à l'exécution des marchés susvisés, et sous réserve que l'engagement financier global reste d'un montant inférieur ou égal à 90 000€ HT.

3. Pour tous les marchés de formation d'un montant inférieur ou égal à 90 000 € HT, délégation est donnée respectivement à :

A- Mme Marie-Odile REYNAUD, Directrice du personnel et des affaires sociales à l'effet de signer, pour ce qui relève de ses missions :

- toutes décisions, attestations, certificats, documents et correspondances relatifs à la passation des marchés publics de formation ;
- tous marchés publics de formation ;
- toutes décisions, attestations, documents et correspondances relatifs à l'exécution des marchés susvisés, ainsi que les avenants, et sous réserve que l'engagement financier global reste d'un montant inférieur ou égal à 90 000€ HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Odile REYNAUD, la même délégation est donnée à Mme Corinne JOSEPHINE, Directrice adjointe.

B- Mme Fanny FLEURISSON, Directrice des affaires médicales à l'effet de signer, pour ce qui relève de ses missions :

- toutes décisions, attestations, certificats, documents et correspondances relatifs à la passation des marchés publics de formation ;
- tous marchés publics de formation ;
- toutes décisions, attestations, documents et correspondances relatifs à l'exécution des marchés susvisés, ainsi que les avenants, et sous réserve que l'engagement financier global reste d'un montant inférieur ou égal à 90 000€ HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fanny FLEURISSON, la même délégation est donnée à Mme Sophie GRANGER, Directrice adjointe.

Article 3 :

Pour tous les marchés publics jusqu'à 25 000 € HT conclus pour le GHT, délégation de signature est donnée concomitamment :

1. POUR LE CENTRE HOSPITALIER GÉRIATRIQUE DU MONT D'OR :

à Mme Marie-Claude RAMPON, Attachée d'administration hospitalière et M. Cédric MAGERAND, Ingénieur contractuel, à l'effet de signer :

- toutes décisions, attestations, documents, correspondances, certificats relatifs à la passation des marchés publics répondant à des besoins spécifiques de l'établissement ;
- tous marchés publics répondant à des besoins spécifiques de l'établissement ;
- tout avenant, sous réserve que l'engagement financier global reste d'un montant inférieur ou égal 25 000€ HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Claude RAMPON et de M. Cédric MAGERAND, la même délégation est donnée à Mme Isabelle CRETOUX, Adjointe des cadres hospitaliers.

2. POUR LE CENTRE HOSPITALIER DE SAINTE FOY LÈS LYON :

à Mme Lise REYNET, Adjointe des cadres hospitaliers, à l'effet de signer :

- toutes décisions, attestations, documents, correspondances, certificats relatifs à la passation des marchés publics répondant à des besoins spécifiques de l'établissement ;
- tous marchés publics répondant à des besoins spécifiques de l'établissement ;
- tout avenant, sous réserve que l'engagement financier global reste d'un montant inférieur ou égal 25 000€ HT.

3. POUR L'HÔPITAL INTERCOMMUNAL DE NEUVILLE ET FONTAINES SUR SAÔNE :

à Mme Christelle DA BOIT, Attachée d'administration hospitalière, et M. Clément COUDERETTE, Attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer :

- toutes décisions, attestations, documents, correspondances, certificats relatifs à la passation des marchés publics répondant à des besoins spécifiques de l'établissement ;
- tous marchés publics répondant à des besoins spécifiques de l'établissement ;
- tout avenant, sous réserve que l'engagement financier global reste d'un montant inférieur ou égal 25 000€ HT.

4. POUR LES HCL :

A. Pour le Groupement hospitalier Sud :

à M. Fabrice ORMANCEY, Directeur en charge des services économiques du Groupement hospitalier Sud, à l'effet de signer :

- les marchés publics ;
- toutes décisions, attestations, certificats, documents, correspondances ainsi que les avenants concernant les marchés publics sous réserve que l'engagement financier global reste inférieur ou égal à 25 000€ HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice ORMANCEY, la même délégation est donnée à Mme Marlène SANTARELLI, Attachée d'administration hospitalière.

En cas d'absence de Mme Marlène SANTARELLI la même délégation est donnée à M. Laurent Stéphane VERGUIN, Adjoint administratif faisant fonction d'Adjoint des cadres hospitalier.

B. Pour le Groupement hospitalier Nord :

à Mme Lucie VERHAEGHE, Directrice en charge des services économiques, logistiques du Groupement hospitalier Nord, à l'effet de signer :

- les marchés publics ;
- toutes décisions, attestations, certificats, documents, correspondances ainsi que les avenants concernant les marchés publics sous réserve que l'engagement financier global reste inférieur ou égal à 25 000€ HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucie VERHAEGHE, la même délégation est donnée à M. Frank SAMAZAN, Responsable de gestion administrative.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frank SAMAZAN, la même délégation est donnée à Mme Marie-Laure BARRAU, Adjoint des cadres hospitaliers.

C. Pour le Groupement hospitalier Est :

à M. Jean Louis MONNET, Directeur des services économiques du Groupement hospitalier Est, à l'effet de signer :

- les marchés publics ;
- toutes décisions, attestations, certificats, documents, correspondances ainsi que les avenants concernant les marchés publics sous réserve que l'engagement financier global reste inférieur ou égal à 25 000€ HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Louis MONNET, la même délégation est donnée à Mme Emmanuelle GUERRA, Cadre administratif.

D. Pour le Groupement hospitalier Centre :

a) à Mme Bergamote DUPAIGNE, Directrice en charge des services économiques du Groupement hospitalier Centre, à l'effet de signer :

- les marchés publics ;
- toutes décisions, attestations, certificats, documents, correspondances ainsi que les avenants concernant les marchés publics sous réserve que l'engagement financier global reste inférieur ou égal à 25 000€ HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de à Mme Bergamote DUPAIGNE, la même délégation est donnée à M. François RUEL, Attaché d'administration hospitalière.

b) Sur proposition de Mme Bergamote DUPAIGNE, à M. Pierre BAUSSONNIE, chargé de mission, à l'effet de signer pour le Centre de soins dentaires du Groupement hospitalier Centre :

- les marchés publics ;
- toutes décisions, attestations, certificats, documents, correspondances ainsi que les avenants concernant les marchés publics sous réserve que l'engagement financier global reste inférieur ou égal à 25 000€ HT.

E. Pour l'hôpital Renée Sabran :

à M. Guy ALLOUARD, Directeur de l'hôpital Renée Sabran, à l'effet de signer :

- les marchés publics ;
- toutes décisions, attestations, certificats, documents, correspondances ainsi que les avenants concernant les marchés publics sous réserve que l'engagement financier global reste inférieur ou égal à 25 000€ HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy ALLOUARD, la même délégation est donnée à Mme Lydia RECH, Attachée d'administration hospitalière, chargée des services économiques.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lydia RECH, la même délégation est donnée à Mme Martine MATHIEU, Attachée d'administration hospitalière et à Mme Elsa PAYAN, Attachée d'administration hospitalière.

F. Pour la Direction des affaires techniques :

à M. Bruno CAZABAT, Directeur des affaires techniques, à l'effet de signer :

- les marchés publics ;
- toutes décisions, attestations, certificats, documents, correspondances ainsi que les avenants concernant les marchés publics sous réserve que l'engagement financier global reste inférieur ou égal à 25000€ HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno CAZABAT, la même délégation est donnée concomitamment à Mme Sandrine THULLIER, Directrice adjointe, à M Alain BENINI, Chef du Département architecture et maîtrise d'œuvre, à M. Valéry BRUNEL, Chef du Département investissements travaux, à Mme Corinne DURU, Chef du Département maintenance et exploitation.

G. Pour la Direction de la production et de la logistique :

à Mme Maud FERRIER, Directrice de la Direction de la Production et de la Logistique, à l'effet de signer :

- les marchés publics ;
- toutes décisions, attestations, certificats, documents, correspondances ainsi que les avenants concernant les marchés publics sous réserve que l'engagement financier global reste inférieur ou égal à 25 000€ HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Maud FERRIER, la même délégation est donnée, pour ce qui relève de leurs missions respectives, à Mme Gisela DIAZ, Ingénieure responsable de la Plateforme d'Approvisionnement HOSPIMAG, du service Central des Archives et des Transports, et à M. Patrick ROUX, Responsable de l'approvisionnement de la plateforme HOSPIMAG.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Maud FERRIER, la même délégation est donnée, pour les plateformes de Saint-Priest, à Mme Safae YEBBA, Responsable de gestion administrative, coordinatrice administrative des plateformes Saint-Priest.

H. Pour la Direction de l'ingénierie biomédicale et des équipements :

à Mme Françoise GOSSO, Directrice de la Direction de l'ingénierie biomédicale et des équipements, à l'effet de signer :

- les marchés publics ;
- toutes décisions, attestations, certificats, documents, correspondances ainsi que les avenants concernant les marchés publics sous réserve que l'engagement financier global reste inférieur ou égal à 25 000€ HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise GOSSO et sur sa proposition, la même délégation est donnée concomitamment à Mme Nathalie DELORME, Ingénieure biomédical, responsable du secteur « Services Anesthésie Réanimation et à M. Pierre-Olivier MARGUET, Ingénieur biomédical, responsable biomédical du Groupement hospitalier Est.

I. Pour la Direction des affaires domaniales :

a) M. Luc FABRES, Directeur des affaires domaniales, à l'effet de signer :

- les marchés publics ;
- toutes décisions, attestations, certificats, documents, correspondances ainsi que les avenants concernant les marchés publics sous réserve que l'engagement financier global reste inférieur ou égal à 25 000€ HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc FABRES, la même délégation est donnée à M. Patrice BARONNIER, Directeur adjoint de la Direction des affaires domaniales.

b) Sur proposition de M. Luc FABRES, délégation concomitante est donnée à :

- Mme Sandrine ZITOUNI, Responsable des affaires économiques et financières ;
- M. Pierre BONCHE, Responsable de la cellule technique ;
- Mme Caroline POIZAT, responsable de la gestion locative ;

à l'effet de signer limitativement :

- les marchés publics jusqu'à 4 000 € HT ;
- toutes décisions, attestations, certificats, documents et correspondances concernant les marchés publics sous réserve que l'engagement financier global reste inférieur ou égal à 4 000 € HT.

J. Pour la Direction du Système d'Information et de l'Informatique :

à M. Jean-Christophe BERNADAC, Directeur de la Direction du Système d'Information et de l'Informatique, à l'effet de signer :

- les marchés publics ;
- toutes décisions, attestations, certificats, documents, correspondances ainsi que les avenants concernant les marchés publics sous réserve que l'engagement financier global reste inférieur ou égal à 25 000€ HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe BERNADAC, la même délégation est donnée à M. Gérard PLANTIER, Directeur adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard PLANTIER, la même délégation est donnée à Mme Martine RAVEL, Responsable du service Schéma Directeur-Gestion du décisionnel et Administration.

K. Pour la Pharmacie Centrale :

à Claude DUSSART, Pharmacien chef de service, à l'effet de signer :

- les marchés publics ;
- toutes décisions, attestations, certificats, documents, correspondances ainsi que les avenants concernant les marchés publics sous réserve que l'engagement financier global reste inférieur ou égal à 25 000€ HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude DUSSART, la même délégation est donnée à Mme Astrid NICOLAS, Cadre administratif.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Astrid NICOLAS, Cadre administratif, la même délégation est donnée à Mme Odile BENIER, Adjointe des cadres hospitaliers.

L. Pour les directions sises au siège administratif des HCL :

à Camille DUMAS, Directeur de la Direction des affaires financières, à l'effet de signer :

- les marchés publics ;
- toutes décisions, attestations, certificats, documents, correspondances ainsi que les avenants concernant les marchés publics sous réserve que l'engagement financier global reste inférieur ou égal à 25 000€ HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Camille DUMAS, la même délégation est donnée à M. François TEILLARD, Directeur adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François TEILLARD, la même délégation est donnée à Mme Emilie CHOU, Responsable budgétaire et financier en charge de la gestion du siège administratif.

Article 4 :

La présente décision de délégation de signature abroge et remplace la décision de délégation de signature n°19/120 du 14 octobre 2019.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône.

Outre un recours gracieux, un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Lyon contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Directeur général,



Raymond LE MOIGN

69_HCL_Hospices civils de Lyon

69-2020-06-03-028

Décision de délégation de signature n°20/98 du 3 juin 2020
pour les cadres de direction et directeurs de soins des
Hospices civils de Lyon



DIRECTION GÉNÉRALE

Direction des affaires juridiques

DÉCISION N° 20/98

DU 3 JUIN 2020

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général, ordonnateur du budget,

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret du Président de la République du 31 mai 2020 portant nomination de M. Raymond LE MOIGN, en qualité de Directeur général des hospices civils de Lyon à compter du 1er juin 2020,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée aux cadres de direction et directeurs de soins inscrits sur la liste annexée à la présente décision, à l'effet de signer, pendant la période où ils sont de garde au sein des groupements hospitaliers et/ou au titre de la direction générale, toutes décisions et tous documents nécessaires dans la limite des attributions liées à cette garde administrative ainsi que les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice.

Article 2 :

Cette décision de délégation de signature abroge et remplace la décision de délégation de signature n°20/32 du 17 février 2020.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône. Outre un recours gracieux, un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Lyon contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Directeur général,


Raymond LE MOIGN

TABLEAU DE REPARTITION DES CADRES DE DIRECTION AUX TOURS DE GARDE ADMINISTRATIVE
DES GROUPEMENTS HOSPITALIERS

A compter du 08/06/2020

Groupements Hospitaliers	Cadres	Renforts
CENTRE HEH Centre Dentaire Charpennes	Mme Valérie DURAND-ROCHE Mme Bergamote DUPAIGNE Mme Catherine RICOUX M. Florent SEVERAC Mme Evolène MULLER-RAPPARD Mme Véronique LEFEVRE	M. Camille DUMAS Mme Nicole EYRAUD Mme Véronique MIRAVETE Mme Armelle DION Mme Maud FERRIER Mme Séverine NICOLOFF Mme Frédérique JUZIEU-CAMUS
SUD HLS H. Gabrielle Hospimag Plateforme Archives Antoine Charial	Mme DECQ-GARCIA M. Fabrice ORMANCEY Mme Barbara GROS Mme Isabelle GIDROL M. Fabrice GOBEAUT M. Barthélémy SACCOMAN	Mme Marie-Odile REYNAUD Mme Lenaïck TANGUY Mme Caroline REVELIN Mme Anne METZINGER M. Pascal GAILLOURDET Mme Aude AUGER M. François BESNEHARD
EST NEURO CARDIO HFME IHOP	M. Bertrand CAZELLES Mme Blanche DENIA-SEVERAC M. Jean-Louis MONNET Mme Armelle PERON Mme Nathalie SEIGNEURIN Mme Céline BEZ Mme Caroline MONS	Mme Sophie BONNEFOY Mme Corinne JOSEPHINE Mme Fanny FLEURISSON Mme Sandrine POIRSON-SCHMITT Mme Sophie GRANGER Mme Ghislaine PERES-BRAUX
NORD Croix-Rousse Pierre Garraud	Mme Dominique SOUPART Mme Annick AMIEL-GRIGNARD Mme Lucie VERHAEGHE Mme Charlotte BOYER Mme Agnès BERTHOLLET Mme Odile GELPI	Mme Laurence CAILLE M. Jean-François CROS M. François TEILLARD Mme Isabelle DADON Mme Muriel LAHAYE Mme Valérie CORRE Mme Audrey MARTIN
RENEE SABRAN	M. Guy ALLOUARD Mme Fabienne GRISONI Mme Martine MATHIEU Mme Lydia RECH Mme Elsa PAYAN M. Frédéric COME	Néant

69_HCL_Hospices civils de Lyon

69-2020-06-03-025

Décision de délégation de signature n°20/99 du 3 juin 2020
pour le Pôle santé publique des Hospices civils de Lyon



DIRECTION GÉNÉRALE

Direction des affaires juridiques

DÉCISION N°20/99

DU 3 JUIN 2020

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général, ordonnateur du budget,

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret du Président de la République du 31 mai 2020 portant nomination de M. Raymond LE MOIGN, en qualité de Directeur général des hospices civils de Lyon à compter du 1er juin 2020,

Vu la lettre de mission du 6 septembre 2017 nommant Mme Isabelle DADON Directrice référente du Pôle Santé Publique (PSPub) des HCL,

Vu la note de service du 27 février 2018 présentant l'organisation du Pôle de Santé Publique des HCL en substitution des Pôles d'activité médicale transversal Santé, Recherche, Risques et Vigilances (SRRV) et d'Information Médicale Évaluation Recherche (IMER).

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle DADON, en sa qualité de Directrice référente du Pôle Santé Publique des Hospices civils de Lyon, dans la limite de ses attributions et dans les conditions ci-après :

Article 2 :

La bénéficiaire de la présente délégation est autorisée à signer :

- toutes pièces et correspondances relatives aux affaires courantes ;
- les congés et les ordres de missions des agents qui y sont affectés ;
- la notation chiffrée provisoire annuelle du personnel non médical de ce pôle.

Article 3 :

Sont exclus de la présente délégation, l'ordonnancement des dépenses et recettes, les marchés et les conventions, les certificats administratifs, les dossiers soumis au Conseil de Surveillance et les correspondances adressées aux autorités de tutelles locales et ministérielles.

Article 4 :

La présente décision de délégation de signature abroge et remplace la décision de délégation de signature n°18/38 du 5 mars 2018.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône. Outre un recours gracieux, un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Lyon contre la présente décision dans un délai de deux à compter de sa date de publication.

Le Directeur général,



Raymond LE MOIGN

69_Präf_Präfecture du Rhône

69-2020-05-26-003

Arrêté du 26 mai 2020 déclarant d'utilité publique le projet de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Charvas II présenté par la communauté de communes du Pays de l'Ozon (CCPO), sur le territoire de la commune de Communay et emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Communay



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Bureau de l'urbanisme
et de l'utilité publique

Affaire suivie par : Christelle KOME DIPOKO

Tél. : 04 72 61 64 71

Courriel : christelle.kome-dipoko @rhone.gouv.fr

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Arrêté n° _____ du 26 mai 2020

déclarant d'utilité publique le projet de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Charvas II présenté par la communauté de communes du Pays de l'Ozon (CCPO), sur le territoire de la commune de Communay et emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Communay.

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Communay;

Vu la liste des commissaires enquêteurs du département du Rhône pour l'année 2019 ;

Vu la délibération du 1^{er} octobre 2018 et son modificatif du 21 janvier 2019 par lesquels le conseil communautaire du pays de l'Ozon approuve les dossiers d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Communay et d'enquête parcellaire relatifs au projet de la ZAC de Charvas II en vue de l'organisation des enquêtes et sollicite à leur issue la déclaration d'utilité publique des travaux ;

Vu la décision de la présidente du tribunal administratif de Lyon n° E19000108/69 du 26 avril 2019 désignant Monsieur Jean-Louis DELFAU – retraité, conservateur des hypothèques honoraire –, en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique préalable à la déclaration

Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03

Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

d'utilité publique du projet susvisé et la mise en compatibilité du PLU de Communay et pour l'enquête parcellaire ;

Vu le procès-Verbal de la réunion d'examen conjoint du 28 juin 2019 concernant la mise en compatibilité du PLU de Communay ;

Vu l'arrêté préfectoral n° E-2019-190 du 30 juillet 2019, prescrivant l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et la mise en compatibilité du PLU de Communay et d'une enquête parcellaire relatives au projet de la ZAC de Charvas II présenté par la CCPO, sur le territoire de la commune de Communay ;

Vu la décision de l'autorité environnementale après examen au cas par cas du 10 octobre 2017 indiquant que le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale ;

Vu les pièces des dossiers soumis aux enquêtes susvisées du 16 septembre au 18 octobre 2019 inclus, en mairie de Communay ;

Vu le rapport et les conclusions motivées émis par le commissaire enquêteur le 14 novembre 2019;

Vu la lettre du Préfet du Rhône adressée à la CCPO, le 3 janvier 2020, dans le cadre de la procédure prévue à l'article L.126-1 du Code de l'environnement et en application de l'article L.122-1 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu la délibération du 20 janvier 2020 par laquelle la CCPO confirme l'intérêt général du projet ;

Sur proposition de la Préfète, Secrétaire générale de la préfecture du Rhône, Préfète déléguée pour l'égalité des chances,

Arrête :

Article 1^{er} – Sont déclarés d'utilité publique les travaux à entreprendre par la communauté de communes du Pays de l'Ozon pour la réalisation du projet de la zone d'aménagement concerté de Charvas II sur le territoire de la commune de Communay, conformément au plan général des travaux et au document exposant les motifs et considérations justifiant le caractère d'utilité publique du projet annexés au présent arrêté (1) (2).

Article 2 – L'expropriation des parcelles de terrain éventuellement nécessaires devra être réalisée dans un délai de cinq ans à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3 – Le présent arrêté emporte mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Communay conformément au document ci-annexé (3).

Article 4 – Lorsque les immeubles sont soumis à la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, les emprises expropriées prélevées sur ces immeubles seront retirées de la propriété initiale.

Article 5 – Conformément aux dispositions en vigueur, le présent arrêté sera :

- 1) publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône
- 2) affiché pendant une durée de deux mois en mairie de Communay.

Un avis au public relatif au présent arrêté sera publié dans un journal diffusé dans le département du Rhône.

Article 6 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Article 7 – La Préfète, Secrétaire générale de la préfecture du Rhône, Préfète déléguée pour l'égalité des chances, le président de la communauté de communes du Pays de l'Ozon et le maire de la commune de Communay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 26 mai 2020

Le Préfet,

Pour le préfet,
Le sous-préfet,
Secrétaire général adjoint

Clément VIVÈS

(1) (2) (3) Le plan et les documents mentionnés dans le présent arrêté peuvent être consultés :
- à la préfecture du Rhône - direction des affaires juridiques et de l'administration locale (DAJAL)
bureau de l'urbanisme et de l'utilité publique -18 rue de Bonnel - 69003 Lyon ;
- en mairie de Communay

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2020-05-22-003

Arrêté préfectoral du 22 mai 2020 appelant un conseiller
communautaire supplémentaire de Jassans Riottier à siéger
au conseil de la communauté d'agglomération de
Villefranche Beaujolais Saône

PRÉFET DU RHÔNE

PREFECTURE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale

Bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité

Affaire suivie par : Mme Alberni
Tél. : 04 72 61 60 97
Courriel : suzanne.alberni@rhone.gouv.fr

PRÉFET DE L'AIN

PREFECTURE

Direction des collectivités et de l'appui territorial

Bureau de la légalité, de l'intercommunalité et
de la démocratie locale

Affaire suivie par : Mme Romiti
Tél. : 04 74 32 30 77
Courriel : ghyslaine.romiti@ain.gouv

ARRETE INTERPREFECTORAL n°

du 22 mai 2020

*appelant un conseiller communautaire supplémentaire de Jassans Riottier à siéger
au conseil de la communauté d'agglomération de Villefranche Beaujolais Saône*

Le Préfet
de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône
Officier de la légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite

Le préfet de l'Ain,
Chevalier de l'ordre national
du mérite

Vu la loi 2020-290 modifiée du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment son article 19 ;

Vu le décret 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 15 octobre 2013 relatif aux statuts de la communauté d'agglomération issue de la fusion entre la communauté de communes Beaujolais Nizerand Morgon, la communauté de communes Beaujolais Vauxonne, la communauté d'agglomération de Villefranche sur Saône, les communes de Ville sur Jarnious, Jarnious, Liergues et Jassans-Riottier et à la composition de son conseil communautaire fixant le nombre de siège de la commune de Jassans-Riottier à 4 pour le mandat 2014-2020 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 23 octobre 2019 relatif à la composition du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône et attribuant 5 sièges à la commune de Jassans-Riottier à compter du renouvellement général des conseils municipaux ;

Vu la liste des candidats au conseil municipal et communautaire de la commune de Jassans-Riottier en mars 2014 et vu le résultat obtenu par la liste conduite par de Monsieur Jean-Pierre Reverchon ;

Considérant que la commune de Jassans-Riottier, membre de la communauté d'agglomération de Villefranche Beaujolais Saône, voit le nombre de ses conseillers communautaires passer de 4 sièges à 5 sièges à compter du mandat 2020-2026 ;

Considérant que Mme Marie-Laure Reix était candidate sur la liste des conseillers municipaux de monsieur Reverchon ;

Considérant qu'en application de l'article 19-VII de la loi précitée, lorsqu'une commune dont le conseil municipal n'a pas été élu à l'issue du premier tour des élections municipales et que cette même commune voit le nombre de ses conseillers communautaires augmenter entre le précédent et le nouveau mandat, il appartient au préfet de constater le conseiller communautaire qui est appelé à siéger au conseil de communauté entre la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus le 15 mars 2020 et la date du second tour ;

Sur proposition de madame la préfète, secrétaire générale de la préfecture du Rhône, préfète déléguée pour l'égalité des chances et de monsieur le secrétaire général de la préfecture de l'Ain;

A R R E T E

Article 1. - Madame Marie-Laure Reix, conseillère municipale de la commune de Jassans-Riottier est appelée à siéger au conseil de la communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône jusqu'à la date du second tour des élections municipales,

Article 2. - Conformément aux articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au préfet de l'Ain – Direction des Collectivités et de l'Appui Territorial – Bureau de la Légalité, de l'Intercommunalité et de la Démocratie Locale- 45 avenue Alsace Lorraine – 01012 Bourg-en-Bresse ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 Lyon cédex 3 ou par voie dématérialisée : www.telerecours.fr) formé dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3. - La préfète, secrétaire générale de la préfecture du Rhône, préfète déléguée pour l'égalité des chances et le secrétaire général de la préfecture de l'Ain sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié au président de la communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône ainsi qu'au maire de la commune membre et à l'élue devenant conseillère communautaire.

Fait à Bourg en Bresse, le 28 mai 2020

Signé le préfet,

Arnaud COCHET

Fait à Lyon le 22 mai 2020

Signé la préfète

Secrétaire générale

Préfète déléguée pour l'égalité des chances

Cécile DINDAR

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2020-05-29-023

Arrêté préfectoral portant autorisation d'ouverture au public de musées dans le département du Rhône



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des affaires
juridiques et de
l'administration locale
1^{er} Bureau
Bureau du contrôle de
légalité et de
l'intercommunalité

**Arrêté préfectoral n°
portant autorisation d'ouverture au public de musées dans le département du Rhône**

**Le Préfet de la Région Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône,
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 3131-17 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

Vu la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de Monsieur Pascal MAILHOS, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;

Vu le décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les avis favorables des maires des communes d'implantation des musées listés à l'article 1 du présent arrêté ;

CONSIDÉRANT la propagation de l'épidémie du covid-19 sur l'ensemble du territoire national ayant justifié la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, depuis le 23 mars 2020 et sa prorogation par la loi du 11 mai 2020 jusqu'au 10 juillet 2020 inclus, du fait de sa prévalence dans la population, de sa contagiosité et de la gravité potentielle de ses effets ;

CONSIDERANT que si les mesures de confinement en vigueur jusqu'au 11 mai 2020 ont été allégées par l'effet du décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 susvisé, l'ouverture au public des musées demeure interdite, en application des dispositions de l'article 10 de ce décret quelle que soit la zone dans laquelle ils se trouvent ; que, toutefois, en application du 3° du I de ce même article, le préfet de département peut, sur proposition du maire, autoriser l'ouverture, dans des conditions permettant le respect règles d'hygiène et de distanciation physique prévues à l'article 1^{er} du décret, des musées dont la fréquentation habituelle est essentiellement locale et dont la réouverture n'est pas susceptible de provoquer des déplacements significatifs de population ;

CONSIDERANT que la fréquentation habituelle des musées listés à l'article 1 du présent arrêté est essentiellement locale et que leur réouverture au public n'est pas susceptible de provoquer des déplacements significatifs de population ; que, dans ces circonstances, ces musées sont autorisés à accueillir du public, sous réserve de la mise en place de modalités et contrôles définies par les gestionnaires de ces lieux et produits à l'appui de leurs demandes, de nature à garantir le respect des gestes barrières définies à l'article 1^{er} du décret précité et à faire obstacle à la création de regroupements de plus de 10 personnes ;

Sur proposition de la préfète secrétaire générale, préfète déléguée pour l'égalité des chances ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'ouverture des musées suivants est autorisée à titre dérogatoire, sans toutefois que cette ouverture au public puisse conduire à des rassemblements de plus de 10 personnes :

Commune	Nom du musée	Date de réouverture
LYON	Association Soierie Vivante	2 juin 2020
SAINT-FONS	Centre d'arts plastiques	2 juin 2020

Article 2

Les personnes souhaitant accéder à ces musées doivent veiller au strict respect des gestes des mesures d'hygiène et de distanciation sociale définies à l'article 1^{er} du décret n° 2020-548 du 11 mai 2020. Le contenu de ces règles doit être régulièrement rappelé au sein de ces musées.

Le responsable de chacun de ces musées détermine, aux fins d'éviter les regroupements de plus de 10 personnes et d'assurer le respect des règles de distanciation sociale dites « barrières », le nombre maximal de visiteurs pouvant simultanément être présents dans son établissement ainsi que les modalités de circulation en son sein (gestion des files d'attente ; distance d'un mètre en chaque visiteur ; schéma de circulation au sol ; règles de passage en caisse ; files prioritaires). Les modalités ainsi arrêtées sont affichées à l'entrée de l'établissement.

Article 3

Le responsable de chacun de ces musées est tenu de veiller en permanence au respect des dispositions prises en application de l'article 2.

Article 4

Conformément à l'article L. 3136-1 du code de la santé publique, la violation des mesures prévues par le présent arrêté est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 4^{ème} classe et, en cas de récidive dans les 15 jours, d'une amende de 5^{ème} classe ou en cas de violation à plus de trois reprises dans un délai de trente jours, de six mois d'emprisonnement et de 3 750 € d'amende ainsi que de la peine complémentaire de travail d'intérêt général.

Article 5

La préfète secrétaire générale, préfète déléguée pour l'égalité des chances, le directeur départemental de la sécurité publique du Rhône et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Fait à Lyon, le 29 mai 2020

La Préfète
Secrétaire générale
Préfète déléguée pour l'égalité des chances

Cécile DINDAR

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2020-06-03-005

Arrêté relatif à l'état des candidats au second tour des
élections municipales du 28 juin 2020 dans les communes
de 1000 habitants et plus du département du Rhône

*Arrêté relatif à l'état des candidats au second tour des élections municipales du 28 juin 2020 dans
les communes de 1000 habitants et plus du département du Rhône*



PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Bureau des élections et des associations

Affaire suivie par : Magali DONNET
Tél. : 04 72 61 60 94
Courriel : magali.donnet@rhone.gouv.fr

ARRETE n° 69 - 2020 - 06 - 03 -

**relatif à l'état des listes de candidats au second tour des élections municipales du 28 juin 2020
dans les communes de 1000 habitants et plus du département du Rhône**

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

VU le code électoral, et notamment les articles L.265, L.267 et R.127-2 ;

VU le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

VU l'ordonnance n°2020-390 du 1^{er} avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers de la métropole de Lyon de 2020 et à l'établissement de l'aide publique pour 2021 ;

VU le décret n°2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

VU le dépôt des déclarations de candidatures effectué à la préfecture du Rhône ;

VU le résultat du tirage au sort organisé le vendredi 28 février 2020 pour déterminer l'ordre d'attribution des panneaux électoraux entre les listes candidates ;

VU les déclarations de candidatures définitivement enregistrées ;

SUR la proposition de la préfète, secrétaire générale, préfète déléguée pour l'égalité des chances,

.../...

Adresse postale : Préfecture du Rhône - 69419 Lyon cedex 03

Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

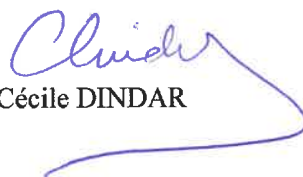
ARRETE :

Article 1 : L'état des listes de candidats au 2nd tour des élections municipales du 28 juin 2020 pour les communes de 1000 habitants et plus, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée, est fixé conformément aux annexes jointes.

Article 2 : La préfète, secrétaire générale, préfète déléguée pour l'égalité des chances est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône,

Fait à Lyon, le 3 juin 2020

La Préfète,
Secrétaire générale
Préfète déléguée pour l'égalité des chances


Cécile DINDAR

**ÉTAT DES LISTES DE CANDIDATS ENREGISTRÉES POUR LES ÉLECTIONS DES
CONSEILLERS MUNICIPAUX DES 15 MARS ET 28 JUIN 2020**

COMMUNE : ALBIGNY-SUR-SAONE

Commune : Albigny-sur-Saône	
N°Panneau : 1	
Titre de la liste : ALBIGNY POUR TOUS	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	BALAIS MICHEL
2	PIETRE-CAMBACEDES AURELIE
3	CAMUS JEREMY
4	DALL'ACQUA CLAUDETTE
5	SUJOBERT IVAN
6	MAILLE CHRISTIANE
7	PROUVEUR SERGE
8	GARDON MARILINE
9	PEYRACHE CAMILLE
10	DUNAIGRE MONIQUE
11	ARBAN LOIC
12	DEPAOLI NATHALIE DANIELE
13	BENOIT-GONIN BERTRAND
14	KAABECHE SALIMA
15	DEXMIER DANIEL RENE MARCEL
16	BOBBIO ANNE-MARIE
17	DE ROSA SEBASTIEN
18	TOUQUET COLETTE
19	BUSCATO TRISTAN
20	HENRY ANNE-LAURE
21	ISEBE WILLIAM
22	COHENDET ADELE
23	GIRAUD DANIEL MARIE
24	CASTEX LUCIE
25	GAUDÉ MATTHIEU, JEAN-MICHEL

Commune : Albigny-sur-Saône	
N°Panneau : 2	
Titre de la liste : UNIS POUR ALBIGNY	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	CHIPIER YVES
2	CORREDERA MARIE-CHRISTINE
3	CONVARD GILBERT
4	JAMET MURIEL
5	PAGUE THOMAS
6	ANTOLINOS KARINE
7	LEYRELOUP PHILIPPE
8	SAINT-CYR MARYLINE
9	PAGNARD SEBASTIEN
10	CHARTON KARINE
11	LAULAGNET BERNARD
12	DESSALCES SEVERINE
13	ENTIBI DAVID
14	JOLY LAURE
15	SAUNIER THIERRY
16	FONDJO GEORGETTE
17	GOYET THIERRY
18	ARGENTO VALERIE
19	GOUX JEAN-PAUL
20	GRAJDURA ANNICK
21	AUGER FLORENT
22	TOSI PERRINE
23	ROBERT ALEXANDRE
24	PRYMKA STEPHANIE
25	FAZIO JULIEN

Commune : Albigny-sur-Saône	
N°Panneau : 3	
Titre de la liste : ALBIGNY ENSEMBLE, AUTREMENT	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	DE MARINIS DENIS
2	DUHOUX CORELIA
3	SIMON PHILIPPE
4	TORMEN ÉLIANE
5	L'HÉRITIER PHILIPPE
6	DEGAUGUE FABIENNE
7	PEREZ GILLES
8	LEGENDRE ELOISE
9	GARCIA ANDRES
10	SAKHO FLORENCE
11	BASSAHON PIERRE
12	ASSIMILALO SABINE
13	JOLY CHRISTIAN
14	PELLETIER CAROLE
15	RUSSO LOUIS
16	GUARD LAURIANE
17	RUSSI MICHEL
18	JACON NATHALIE
19	HERRY LIONEL
20	LEGENDRE JULIE
21	GUGLIELMI STEPHANE
22	SIMON JULIE
23	DENIS GILLES

COMMUNE : BRIGNAIS

Commune : Brignais		
N°Panneau : 1		
Titre de la liste : MIEUX VIVRE A BRIGNAIS		
Liste des Candidats au Conseil Municipal		Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	CONSTANT CHRISTIANE	CONSTANT CHRISTIANE
2	CATRAIN LIONEL	CATRAIN LIONEL
3	MORGEAUX SYLVIE	MORGEAUX SYLVIE
4	MOUTAWAKIL AZIZ	MOUTAWAKIL AZIZ
5	LALLEVÉ LAETITIA	LALLEVÉ LAETITIA
6	AUSSEL STEPHANE	AUSSEL STEPHANE
7	RICHEZ LYDIA	RICHEZ LYDIA
8	MASSACRIER GERARD	MASSACRIER GERARD
9	KITOUN HADJERA	KITOUN HADJERA
10	BOURRET PHILIPPE	BOURRET PHILIPPE
11	BIGEARD GANDRÉ FANNY	BIGEARD GANDRÉ FANNY
12	FASCIA PASCAL	FASCIA PASCAL
13	BRÉANT JULIETTE	BRÉANT JULIETTE
14	VIVENS CHRISTIAN	VIVENS CHRISTIAN
15	TALHI HOISILA	TALHI HOISILA
16	VIELFAURE JEAN-MARC	
17	MERLIN VIOLAINE	
18	FERREIRA DE LIMA CARLOS	
19	CROUZET FLORENCE	
20	FREYBURGER RAPHAEL	
21	NECHADI SABRINA	
22	MOLINARO JOSEPH	
23	TRUC GENEVIEVE	
24	LOVERA JEAN-MARC	
25	VIELFAURE CAMILLE	
26	LOCHER FRANCOIS	
27	MASSACRIER JEANNE	
28	DEMONET XAVIER	
29	PONSONNET CATHERINE	
30	CHEVALLIER JEAN-CLAUDE	
31	MIRALLES ANNIE	
32	VIAL PIERRE	
33	SCHAUNER BERNADETTE	
34	BUATOIS STEPHANE	
35	DOUARINOU MARIE-HELENE	

Commune : Brignais		
N°Panneau : 2		
Titre de la liste : BRIGNAIS ENSEMBLE		
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire	
1	TISON SANDRINE	TISON SANDRINE
2	BRUNEL LIONEL	BRUNEL LIONEL
3	GUINET SYLVIE	GUINET SYLVIE
4	SAVOIE ALAIN	SAVOIE ALAIN
5	BEUGRAS LAURENCE	BEUGRAS LAURENCE
6	ZAYANI RADHOUANE	ZAYANI RADHOUANE
7	LEVRAY MARIE-ANNE	VENDITTELLI SOLANGE
8	TRUSCELLO STEPHANE	DUFOURT NICOLAS
9	VENDITTELLI SOLANGE	WEULERSSE ISABELLE
10	DUFOURT NICOLAS	JACQUET ERIC
11	WEULERSSE ISABELLE	MOMBRUN JOSIANE
12	JACQUET ERIC	GARDETTE ALAIN
13	MOMBRUN JOSIANE	LALIER CLAIRE
14	GARDETTE ALAIN	SEJALON DANIEL
15	LALIER CLAIRE	COUX MAGALI
16	SEJALON DANIEL	
17	COUX MAGALI	
18	VIAL PIERRE-LOUIS	
19	LAGEZE LAETITIA	
20	CHAUMET STEPHANE	
21	BRAHMI HASSINA	
22	JACQUET MATTHIEU	
23	EUDES GHISLAINE	
24	BOURDIER FRANCOIS	
25	DESMOMANS EMILIE	
26	MOURY ALAIN	
27	MAURIER NADINE	
28	BOULERY STEPHANE	
29	MERCADIER CORINNE	
30	MELCION VIVIEN	
31	FRIMIGACCI VERONIQUE	
32	MOREIRA DA ROCHA JORGE	
33	ROUMIL LEA	
34	FILIEUL JEAN-LUC	
35	VUILLEMIN COLETTE	

Commune : Brignais	
N°Panneau : 4	
Titre de la liste : PARLONS BRIGNAIS 2020	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	BERARD SERGE
2	GRILLON VALERIE
3	BLOUIN JACQUES
4	ROUANET ANNE-CLAIRE
5	FRANCOIS SEBASTIEN
6	EYMARD MICHELE
7	BOISSERIN GUY
8	BERAL AGNES
9	GILLET JEAN-PHILIPPE
10	DECHESNE MARIE
11	LE SAUX ERWAN
12	MANDRONI ANNE-MARIE
13	MARCOLET CLAUDE
14	MARCILLIÈRE CHRISTINE
15	FRESSYNET PIERRE
16	DHENNIN BEATRICE
17	BELLEVERGUE PHILIPPE
18	VERDIER BEATRICE
19	THUET BRUNO
20	RIVAT CHRISTELLE
21	SANTONI JEAN-PHILIPPE
22	RICHARD FLORENCE
23	KELEN NICOLAS
24	DANNEEL ANNE-CHARLOTTE
25	REMILLY ROGER
26	DIONISIO JESSICA
27	GALLAY CHRISTOPHE
28	PEREZ CATHERINE
29	TRUTTA DIDIER
30	REYSSET SOPHIE
31	PETIT JEAN
32	ANTHOUCARD MATHILDE
33	BARRAL GUY
34	COLLIN DOMINIQUE
35	PLAISANTIN BERNARD

COMMUNE : BRINDAS

Commune : Brindas	
N°Panneau : 1	
Titre de la liste : BRINDAS AGIR AVEC AMBITION POUR L'AVENIR	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	JEAN FREDERIC
2	CHRIQUI DARFEUILLE ISABELLE
3	VERICEL FABRICE
4	GEREZ DANIELLE
5	MARTIN PIERRE
6	CHANTRAINE ANNE
7	BAILLY THIERRY
8	LALAUZE MARTINE
9	BICHONNIER GERARD
10	PETER SYLVIE
11	BALESTIE BERNARD
12	DOMINIQUE JOCELYNE
13	LECOLLIER BERNARD
14	DOMINIQUE CHRISTIANE
15	TOUZET LIONEL
16	ROSIN CLAUDINE
17	DUPRE BERTRAND
18	ROSA DA COSTA LAETITIA
19	GESBERT ERIC
20	GAUDET DIT TRAFIT SYLVIE
21	PERNET LAURENT
22	BAUDOIN CHRISTINE
23	PECOU FABRICE
24	CHAPON CAROLE
25	MARTINEZ SEBASTIEN
26	MARAVAL LAETITIA
27	BLANCHARD FABRICE
28	COLLOMB SYLVIE
29	BEARZATTO ERIC

Commune : Brindas	
N°Panneau : 2	
Titre de la liste : BRINDAS AVEC VOUS	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	GIRAUD GUILLAUME
2	HURTADO VIRGINIE
3	GRANGEON JULIAN
4	BAUDIN GAELLE
5	MEYER ROBERT
6	CARLE CARINE
7	BOYET NICOLAS
8	VAUDELIN STEPHANIE
9	JAMIER EMILIE
10	GAUTHIER CORALIE
11	GUILLAUME MAXIME
12	MARKOVSKI NATHALIE
13	PORTA PATRICE
14	INTERNICOLA DELPHINE
15	CALABRESE THIBAUT
16	GIROD-MOULLET MARIE
17	DI LORENZO STEPHANE
18	UGGENTO MARIE-FRANCE
19	THOLLET GAETAN
20	BOUQUENIAUX PAULINE
21	BRUNETON CEDRIC
22	REBILLARD MARIE-FRANCE
23	KAZEK JULIEN
24	KAPFER JULIE
25	LHOPITAL ALEXANDRE
26	GRANGEON MADLINE
27	TEDESCHI PHILIPPE
28	BRUYERE LAURA
29	MARNAS JEAN-MICHEL

Commune : Brindas	
N°Panneau : 3	
Titre de la liste : ENSEMBLE POUR BRINDAS	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	BIANCHI PATRICK
2	GIBAUSET MARYSE
3	WEILL MICHEL
4	POIGNET NATHALIE
5	PICARD LUDOVIC
6	ZULIMA CHRISTIANE
7	FORNITO VICTOR
8	DELPORTE SIMONE
9	FERLET LAURENT
10	BONNET CHRISTEL
11	VENET CHRISTIAN
12	MANSUY CATHERINE
13	LACOUR JEAN-CHRISTOPHE
14	BARRAS NADINE
15	SANCHEZ ALAIN
16	DARGERIE NATHALIE
17	BAZIN LOUIS-DOMINIQUE
18	RENAULT SERVANE
19	LEFEVERE CHRISTOPHE
20	SANTINI CLAIRE
21	MARCEL JEAN-FRANCOIS
22	DE POMMERY CAMILLE
23	PANGAUD EMMANUEL
24	BECDELIEVRE TRACEY
25	PILAZ FLEURY
26	PAYET DESCOMBES CHANTAL
27	GINET DANIEL
28	PELCÉ FRANCOISE
29	DELATTRE PHILIPPE

COMMUNE : BRON

Commune : **Bron**

N°Panneau : **1**

Titre de la liste : **Bron Naturellement avec Jean-Michel Longueval**

Liste des Candidats au Conseil Municipal		Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	LONGUEVAL JEAN-MICHEL	
2	BADIN ANNE-LAURE	
3	GIACALONE REYNALD	
4	PIETKA FRANCOISE	
5	BOUDEBIBAH DJAMEL	
6	COUSSO EVA	
7	COURT REMI	
8	LARTIGUE-PEYROU FRANCOISE	
9	SERRANO FRANCIS	
10	MERMOUD FRANCOISE	
11	BOUABDALLAH DJAMEL	
12	MOREL LUCILE	
13	ARNAUD GERARD	
14	DURAND-MOREL CLAIRE	
15	ANGOSTO JEAN-PIERRE	
16	DOERFLER ELODIE	
17	ARDERIGHI ERIC	
18	VELLA STEPHANIE	
19	GALVAO FILIPE	
20	PIERASCO PRISCILLIA	
21	JOANNON PATRICK	
22	MECHKAR NESRINE	
23	MAZANA ROGER	
24	RASET ISABELLE	
25	BADARD PATRICE	
26	BOURSIN AUDE	
27	LEONARD FREDERIC	
28	GEORGES NATHALIE	
29	DASCOTTE CLEMENT	
30	GUENNOUNI TOUNES	
31	RUFFINO MATTHIEU	
32	BONNET FRANCOISE	
33	OUALI MOHAND	
34	IPOLI CELESTE	
35	DOHEN BRUNO	
36	PAV SABRINA	
37	SIMON JEAN-PIERRE	
38	POTIN FRANCOISE	
39	YOUSOUFA AMAN	
40	DAHANE BRIYA-SOPHIE	
41	CHIRAT SYLVAIN	
42	BLESTEL CATHERINE	
43	SALMERON ANTOINE	
44	BOUILLERE JEANNETTE	
45	GAUTHIER LUC	

Commune : **Bron**

N°Panneau : **2**

Titre de la liste : **Bron 2020 Protéger Respirer**

Liste des Candidats au Conseil Municipal

Liste des Candidats au Conseil Communautaire

1	BREAUD JEREMIE
2	DA SILVA ISABELLE
3	PENICAUD FRANCOIS-XAVIER
4	BOULARD VALERIE
5	DUBIEF MARC
6	BRAMET REYNAUD NATHALIE
7	MAILLET EMMANUEL
8	CARRIER MARION
9	BOBI STEVENS
10	CHAREYRE MARTINE
11	BRUNET GREGORY
12	BRUNET EVELYNE
13	CHAMPIER JACQUES
14	ROBIC MURIEL
15	EZ-ZAJJARI TARIK
16	TABTE LINDA
17	SULTANA RAPHAEL
18	PALLUY JACQUELINE
19	DEMIRAY FATIH
20	LANSAGUE ANNE-LISE
21	GENIN STEPHANE
22	BRUNET MARIE
23	THIBAUD HERVE
24	BERTHET SANDRINE
25	YOGO ALBERT
26	KIRASSIAN FRANCOISE
27	DOZOLME JEAN-BAPTISTE
28	RIVOIRE CHRISTIANE
29	DELAPIERRE JEAN-FRANCOIS
30	GRANDSERRE SONIA
31	MIRALLES-FOMINE PASCAL
32	EL GUIZANI MARYAM
33	MAGLIANO RENE
34	BOUCHER VERONIQUE
35	AMSELLEM YOAN
36	BOUCHET LAURENCE
37	COSTANTINO PIERRE
38	DUBOUCHET FRANCOISE
39	GUIGUET ALAIN
40	ANDREANI MARIE
41	MARSIGNY LAURENT
42	VINCENT JOSIANE
43	BON AURELIEN
44	AUFFRET NATHALIE
45	GUTIERREZ DENIS

COMMUNE : CHARBONNIERES-LES-BAINSCommune : **Charbonnières-les-Bains**N°Panneau : **2**Titre de la liste : **ENSEMBLE CHARBO 2020**

Liste des Candidats au Conseil Municipal

Liste des Candidats au Conseil Communautaire

1	FONTANGES SEVERINE
2	LAURENT CLAUDE
3	JARROSSON PASCALE
4	BERGER JEAN
5	FAUSSILLON KARINE
6	CHANAY PATRICK
7	MARIAUX BEATRICE
8	WORMSER JULIEN
9	DUSSARDIER VERONIQUE
10	CALARD MICHEL
11	BOURCET-FAUCHERY GERALDINE
12	BRUNET RENAUD
13	BESSEY CAROLE
14	PAILHON PASCAL
15	PLANCHE EDITH
16	BERTAZON MARC
17	PLANCHAIS CATHERINE
18	COLLET CESAR
19	BURY-DU-GARDIN MARIE-ESTELLE
20	JAROUSSE SERGE
21	NAHORY CECIRA
22	TOURNEUR NICOLAS
23	HONEGGER BENEDICTE
24	BOUVET JULIEN
25	LOMBARD MARIE-LAURE
26	MASSON CEDRIC
27	DELORME CLAIRE
28	BARD JEROME
29	DEGRANGE CORINNE
30	ARNAUD PIERRE
31	RILLIOT DOMINIQUE

Commune : Charbonnières-les-Bains	
N°Panneau : 3	
Titre de la liste : BIEN VIVRE A CHARBONNIERES	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	EYMARD GERALD
2	GRENIER ARMELLE
3	ARCOS SEBASTIAN
4	JORDAN FRANCOISE
5	FORMISYN PASCAL
6	PINTE KARINE
7	ROSSI MICHEL
8	CARDINAL SANDRINE
9	CHERON STEPHANE
10	MORAZZINI LINA
11	BAUDEU THIERRY
12	AUJAS NELLY
13	BOY PATRICK
14	EXBRAYAT ISABELLE
15	HORRIOT ERIC
16	MOULIN JOELLE
17	LHOPITAL PHILIPPE
18	GOYON CATHERINE
19	PANGAUD RAPHAEL
20	LAPRESLE MATHILDE
21	FONTANEL MAXENCE
22	SOLDERMANN DENISE
23	TRAPADOUX MARC
24	VERGNE VALERIE
25	SERIN GUILLAUME
26	NEBOUT CATHERINE
27	MICHAUD ARTHUR
28	DE LA CHAPELLE SABINE
29	DUMONT JEAN-WILLIAM
30	GONZALEZ MARIE-CARMEN
31	PORTIER LUDOVIC

Commune : Charbonnières-les-Bains	
N°Panneau : 4	
Titre de la liste : REUSSIR CHARBO AVEC VOUS	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	MARBACH BENOIT
2	BOISSON NAUSICAA
3	HARTEMANN YVES
4	GAUBERT JACQUELINE
5	CHOUVION BENJAMIN
6	KODJABACHIAN AUDREY
7	FEBVAY FRANCOIS
8	GUEZET NATACHA
9	CARRIERRE DOMINIQUE
10	KIZILIAN STEPHANIE
11	CARRARA GAEL
12	CHERMETTE ELISABETH
13	GAGUIN DANIEL
14	RAVIS BRIGITTE
15	CROZET VINCENT
16	COLLET VALERIE
17	GASTINEAU THIERRY
18	MOSTE CATHERINE
19	ARCUSA BRUNO
20	VAN NUFFELEN MARTINE (de nationalité Belge)
21	MIRESSOU FREDERIC
22	CARBOGNO MARIE-ANNE
23	BOURDOISEAU GILLES
24	WIND DANIELLE
25	WALLER JACQUES
26	MARBACH ISABELLE
27	MEIDINGER PATRICK
28	MARONI CLAIRE-SOPHIE
29	COSTE PHILIPPE

COMMUNE : CHARLY

Commune : Charly	
N°Panneau : 1	
Titre de la liste : AIMER CHARLY AVEC OLIVIER ARAUJO	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	ARAUJO OLIVIER
2	BERTHELET VIRGINIE
3	DEGRANGE MARC
4	MISSIONNIER ANGELIQUE
5	ANDALORO GAETANO DIT GAETAN
6	RUÉ MARIE-LAURE
7	BOTREL YANN
8	BÉRA JOCELYNE
9	PAGES ROLAND
10	PETIT LAETITIA
11	DUCHARNE THIERRY
12	FRESSINET EMILIE
13	FOURNIER MICHEL
14	GUERRIERI MARIE-CLAUDE
15	FRIZOT STEPHANE
16	GAUDRY MARIE-LAURE
17	LAIGLE PIERRE
18	CHAVANET CAROLE
19	DJIRIGUIAN DANIEL
20	GAVOILLE ANNE
21	DA SILVA OLIVEIRA FERNANDO (de nationalité Portugaise)
22	ESPINOUX AGNES
23	DUCHAMP PATRICE
24	PELET CATHERINE
25	DEL ROSSO CLAUDE
26	BOURDILLON JOELLE
27	AGUILLAUME LEO
28	AUCLAIR MICHELLE
29	DE CAROLIS ROGER

Commune : Charly	
N°Panneau : 2	
Titre de la liste : CHARLY NATURELLEMENT	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	BARBASSO BRUAS CORINNE
2	VAN HAESEBROECK MATHIEU
3	PICHAT MARYLENE
4	OLLAGNIER SERGE
5	BOUVERET MARIE-PIERRE
6	GUGLIELMO JEAN-FRANCOIS
7	RODET-CURTY FLORENCE
8	SAUVAGEON PATRICE
9	CAILLOL NOEMIE
10	MARTIN JOSEPH
11	CABON ARIELLE
12	MIGUEL LUCAS
13	FLANDIN LAURENCE
14	CHOMIENNE CHRISTIAN
15	PAULE CATHERINE
16	ROCHFORT PAUL
17	OECHSLIN RENEE
18	GHERBI ABDELHAMID
19	WEBER CHANTAL
20	METRAL BRUNO
21	MANYERES ANNE
22	CINCOTTA FRANCIS
23	CAVAGLIA MARIE
24	GUILLEMOT MARTIN
25	PERALES MYLENE
26	EICHENBERGER ANDRE
27	TRELA-BAUDOT EMMANUELLE
28	VIAL PIERRE
29	PINARD EVELYNE

COMMUNE : CHASSIEUCommune : **Chassieu**N°Panneau : **1**Titre de la liste : **CHASSIEU : MON SEUL PARTI**

Liste des Candidats au Conseil Municipal

Liste des Candidats au Conseil Communautaire

1	SELLES JEAN JACQUES
2	CLOUZEAU MARIE CLAUDE
3	ARNAUD GERARD
4	LORNAGE ANNIE
5	DECHENAUX BERNARD
6	IUNG MARTINE
7	DANGLEHANT JEAN-PIERRE
8	DURET ALINE
9	MUTZIG ALAIN
10	SIBEUD NICOLE
11	POËT MICHEL
12	JAVELOT CHRISTINE
13	CLAISSE NICOLAS
14	ROGER CORINNE
15	SCHMITT PATRICE
16	MOUGIN EVELYNE
17	DANTE STEPHANE
18	ALKOZTITI ANNICK
19	BERNARD PASCAL
20	JACOULOT ANNE
21	MOREL CHRISTIAN
22	BARREIRA NATHALIE
23	FOURRIER MICHEL
24	DA SILVA AUREORE
25	ARCHER FRANCOIS
26	CHAUVE ANNIE
27	GARDON JEROME
28	LAMENDE PASCALE
29	MEGDICHE HASSEN
30	MARTEL MARTINE
31	GARDETTE THIERRY
32	RIGOLET ANNIE
33	ABATE JEAN-FRANCOIS
34	CHAIZE LOU
35	DACOURT NORBERT

Commune : **Chassieu**

N°Panneau : **3**

Titre de la liste : **ENSEMBLE POUR CHASSIEU**

Liste des Candidats au Conseil Municipal

Liste des Candidats au Conseil Communautaire

1	COPONAT SYLVAINÉ
2	LEONE JEAN-FRANCOIS
3	LASANTÉ PATRICIA
4	PRIMAULT LAURENT
5	RITTER FRANCOISE
6	GAGNAIRE FREDERIC
7	BOULMIER MARIE-CLAUDE
8	DOYELLE PASCAL
9	BONFILS CATHERINE
10	CINIER RAYMOND
11	PANNETIER CATHERINE
12	BICHAT CHRISTIAN
13	CHAPGIER MARIE-AGNES
14	LECA JACQUES
15	PENISSON CHRISTELLE
16	COIFFIER CLAUDE
17	CHEURFA ZAHRA
18	JAC STEPHANE
19	BICHAT CHRISTIANE
20	SACCONI JEAN-FRANCOIS
21	ARCHIMBAUD COLETTE
22	MARTINEZ-ZUBIAUR MORGAN
23	VIGNAND-BOUIX BERNADETTE
24	DESMOULINS SERGE
25	DÉPRÉAUX MANON
26	BLANC BERNARD
27	BOTELLA JESSICA
28	DURAND PASCAL
29	DRIGUZZI AMELIE
30	BRUZZESE ALBERT
31	CREMER JACQUELINE
32	COPPO DIDIER
33	BOUDIN FRANCOISE
34	CHARLET ARNAUD
35	MARIS HELENE

Commune : **Chassieu**

N°Panneau : **4**

Titre de la liste : **CHASSIEU AGIR LOCAL 2020**

Liste des Candidats au Conseil Municipal

Liste des Candidats au Conseil Communautaire

1	PERCET JOELLE
2	RATON DIDIER
3	MEYER ISABELLE
4	CANIVEZ PATRICK
5	KERJAN MARIE-NOELLE
6	BARRIOL JACQUES
7	VALLIN BIDON CINDY
8	SABY CLAUDE ALAIN
9	CAMURAT ANNE
10	COULANGE CHRISTIAN
11	GUEMIZA NADIA
12	MOREL JEAN-LUC
13	WAWRZYNIAK FREDERIQUE
14	SAGNARD PASCAL
15	CHEVRIER MURIEL
16	BECHERAS DANIEL
17	DESSEIGNET LEA
18	HYBORD SERGE
19	BERNARD CORINNE
20	AVAKIAN DENIS
21	CHATON VIRGINIE
22	BIGORNE JEAN-PIERRE
23	CHANTEGREL GERALDINE
24	BERNIGAUD JEROME
25	KERJAN MANON
26	MOREL QUENTIN
27	GORJUX CELIA
28	ROCHETTE MARIE-ALAIN
29	RATON CELINE
30	VALENTIN DANIEL
31	CREVON JOSETTE
32	BERTIN JEAN-MARIE
33	CANINO BLANDINE

COMMUNE : COLLONGES-AU-MONT-D'OR

Commune : Collonges-au-Mont-d'Or	
N°Panneau : 1	
Titre de la liste : COLLONGES D'ABORD	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	GERMAIN ALAIN
2	BAILLOT ARLETTE
3	CARTIER JACQUES
4	KATZMAN VALERIE
5	MADIGOU ERIC
6	LEFRENE GERALDINE
7	DELAPLACE NICOLAS
8	GRAFFIN ANNE-MARIE
9	VAN HILLE BENOIT
10	MOUTAMALLE VIVIANNE
11	BERNARD JEAN-MICHEL
12	DESCHODT FLORENCE
13	LEROUX STEPHANE
14	GARDETTE VALERIE
15	VALON THIBAULT
16	GAYET MAUD
17	CHARVET CHRISTOPHE
18	IMBERT CLAUDINE
19	AUSSENAC CHRISTIAN
20	SELLES ANNE
21	VIAL FREDERIC
22	LIGNEY VERONIQUE
23	BESSET CHRISTOPHE
24	LEULLIEUX SOPHIE
25	COLLIARD ALAIN
26	PERROT CHRISTINE
27	REBAUDET THOMAS
28	AURAMBOUT CORINNE
29	MAGAND JEAN-LOUIS

Commune : Collonges-au-Mont-d'Or	
N°Panneau : 2	
Titre de la liste : Collonges Avenir	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	JOUBERT PATRICK
2	BOYER-RIVIERE DOMINIQUE
3	LELARD PIERRE-MARIE
4	ARNAUD CATHERINE
5	MAISSE JACQUES
6	GOUDIN-LÉGER VERONIQUE
7	GOFFOZ YVES
8	ROBERT KARINE
9	THOMAS DAVID
10	DUBOURG NATHALIE
11	CHARBONNEL PHILIPPE
12	DE MARION GAJA CAMILLE
13	PEYSSARD ROBERT
14	VUONG DIEM
15	CHENIOUR ABDERHAMAN
16	BRESLER LAURENCE
17	TEDESCO JEAN-FRANCOIS
18	BOUZIANE VANESSA
19	CALZATI LAURENT
20	TOUTANT ANNIE
21	PINET RENE
22	CORBI MARIE-HELENE
23	COHEN JOSEPH
24	MARQUES SANDRA
25	PERCONTE FRANCK
26	GUY CLAIRE
27	PIZZOL DANIEL
28	RUISI ISABELLE
29	MORIETTE PIERRE

COMMUNE : CONDRIEU

Commune : Condrieu		
N°Panneau : 2		
Titre de la liste : ENSEMBLE POUR CONDRIEU		
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire	
1	COROMPT THERESE	COROMPT THERESE
2	DURR DANIEL	MOUNIER ERIC
3	DIANI SYLVIE	SEIXAS CATHERINE
4	MOUNIER ERIC	
5	SEIXAS CATHERINE	
6	BRACCO VINCENT	
7	MICHEL CECILE	
8	BOULAHBAS STEPHANE	
9	PERRIN EVELYNE	
10	CARON DOMINIQUE	
11	FRERY RIGALDIÉS GAELLE	
12	OGIER DOMINIQUE	
13	MICHEL FREDERIQUE	
14	DELATRE FREDERIC	
15	VEYRIER MAGALIE	
16	FAVIER MICHAEL	
17	GUGLIELMI NATHALIE	
18	VASAPOLLI SERGE	
19	PANEL EDITH	
20	GUYOT BENJAMIN	
21	GIGNOUX ESTELLE	
22	BESSON ANTOINE	
23	BEZ CECILE	
24	CHOLVY THOMAS	
25	MAZNI LYDIA	
26	CHAMBEYRON DOMINIQUE	
27	DELORME ODILE	

Commune : Condrieu		
N°Panneau : 4		
Titre de la liste : AVENIR ET HABITER CONDRIEU		
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire	
1	MARION PHILIPPE	MARION PHILIPPE
2	DARIER MARIE-THERESE	TRANCHAND BEATRICE
3	RACHEDI YVES	LAROCHE YOURI
4	SENTA LOYS CARMEN	
5	DREYON SERGE	
6	TRANCHAND BEATRICE	
7	MEA CHRISTIAN	
8	CETIN SOPHIE	
9	LAROCHE YOURI	
10	MOUTON MARTINE	
11	BERNÉDE BERNARD	
12	MIGNOT VALERIE	
13	GARCIA JOSE	
14	SALANEUVE SANDRINE	
15	CANET ALAIN	
16	BOUDIER KATI	
17	MORGANT JEROME	
18	MOUNIER LAURA	
19	PIZOT CEDRIC	
20	ROMAND MEGANE	
21	MARZUCCHI ALEXANDRE	
22	GARNIER CAMILLE	
23	GABRY JOCELYN	
24	MARTINET ANNICK	
25	VAUTHERIN RENAUD	
26	DESCHAMPS ISABELLE	
27	BOISGIBAUT FRANCOIS	

COMMUNE : CRAPONNE

Commune : **Craponne**

N°Panneau : **1**

Titre de la liste : **Craponne, Partageons l'avenir**

Liste des Candidats au Conseil Municipal

Liste des Candidats au Conseil Communautaire

1	HARTMANN VERONIQUE
2	KHALADI AHMED
3	BRETONES PATRICIA
4	JOURNET JULIEN
5	BUKOWSKI AVELLAN ANNE-MARIE
6	VESCO JACQUES
7	GALAISIS-BURNOUF EMMANUELLE
8	COPPENS OLIVIER
9	LAFOND BEATRICE
10	STREBY PAUL
11	CARTILLIER VALERIE
12	LAFOND ROMAIN
13	SAINSON SAIDA
14	VEYRAN JEAN DANIEL
15	SAUTETNER PATRICIA
16	GIRARDET LUCAS
17	LAHMIDI LAILA
18	METIFIOT NICOLAS
19	BOURGIN PASCALE
20	FRÉNÉAT MICHEL
21	OUDEVILLE FRANCOISE
22	AMANN RAPHAEL
23	GALLIEN ANNELYSE
24	MARZERIDOUX FRANCK
25	DIOP AURELIA
26	SANDLER JOSEPH
27	PIOLLET AUDE
28	TEYSSIER JEAN
29	SAPORITO SANDRA
30	CHAPUT CHRISTIAN
31	GACHE STEPHANIE
32	PELORCE LIONEL
33	DIDIER CHRISTIANE

Commune : **Craponne**

N°Panneau : **2**

Titre de la liste : **NOUVEAU CAP POUR CRAPONNE**

Liste des Candidats au Conseil Municipal

Liste des Candidats au Conseil Communautaire

1	CHADIER SANDRINE
2	PASTRÉ FRANCOIS
3	MORILLON EVELYNE
4	COMBASSON FRANCOIS-XAVIER
5	LASAYGUES FREDERIQUE
6	GIRARDET SEBASTIEN
7	CISTERNINO CORINE
8	CHAMPION JACQUES
9	GASPAROUX LAURA
10	MAGOUTIER JEAN -LOUIS
11	CHAPON MARIE-AUDE
12	ROBIER SYLVAIN
13	COMBET KARINE
14	MONGE MICHEL
15	CHEZE-FRAIDERIK RUDYA SERGINA
16	BENGUGUI THOMAS
17	TOUBOUL NATHALIE
18	PEYROUX JEAN -FRANCOIS
19	PERRIN NATACHA
20	DREUX FRANCK
21	COCHE FLORENCE
22	JUTTET ROBERT CHARLES
23	BENAISSI BADIAA
24	VARITILLE GAUTIER
25	CASTILLO ANGELIQUE
26	PLUVY DENIS
27	DUPONT LOUISE
28	RUAT CHRISTOPHE
29	SCHWEITZER FRANCOISE
30	SOULIEZ PATRICK
31	LACROIX -BUFFENOIR AURELIE
32	FOLLIS FABRICE
33	GAUTHIER MIREILLE
34	CROST BERNARD
35	MOREAU ALBANE

Commune : **Craponne**

N°Panneau : **3**

Titre de la liste : **AGISSONS POUR CRAPONNE**

Liste des Candidats au Conseil Municipal

Liste des Candidats au Conseil Communautaire

1	PIGAT ELISABETH
2	POISAT EDGAR
3	RAMBAUD AGNES
4	CHARY PATRICK
5	BARATIER DOMINIQUE
6	MAHIEU KARIM
7	PERRET ALEXANDRA
8	CONSTANCE PHILIPPE
9	BLANC ANNIE
10	DESIDERATO ADRIEN
11	SAINTPIERRE FRANCOISE
12	KAPPER YVES
13	CLAVEL ISABELLE
14	THIZY YANNICK
15	ALAIXENDRI MARIE
16	BASSI CARLO
17	LELAURE ISABELLE
18	DECLAIS MARC
19	LOISON LUDIVINE
20	LAMBOLEZ FRANCK
21	GALINIER MARIE
22	MORANDAS YVES
23	MARCHANDIAU-JOLY SANDRINE
24	BRUN PHILIPPE
25	MAZAUD MARYLINE
26	GERARD PHILIPPE
27	ALLOY MARIE-FRANCE
28	VILLARD JULIEN
29	PONCET MICHELE
30	PEYSSONNERIE GILLES
31	VINCENT DANIELLE
32	BALAYN FRANCOIS
33	DOYEN MARIE
34	GALLIANO ALAIN
35	DUHESME ARLETTE

COMMUNE : ECULLY

Commune :	Ecully
N°Panneau :	1
Titre de la liste :	Ecully naturellement ! avec Damien JACQUEMONT
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	JACQUEMONT DAMIEN
2	LAFORÊT-PROTIÈRE SYLVIE
3	CHEVALEYRE JACQUES
4	VLIMANT LUCILE
5	LE NORMAND THIBAUT
6	DURU MARYSE
7	FRIDRICI VINCENT
8	VEAUX MARYLISE
9	BEAUMONT LAURENT
10	BOUET DE VIRY MARIE-LAURE
11	PLASSARD JACQUES
12	TRÉDAN TIPHAINÉ
13	RAFFARA COME
14	DE LA GARDE SAIGNES CLAIRE-ANNE
15	SÉCHET BENOIT
16	MENNESSON PAULINE
17	MEUNIER GILBERT
18	FONLUPT CELINE
19	APPELGREN ERIC
20	GUITTEAU CATHERINE
21	VETTRAINO JEROME
22	MONNET SIMONE
23	STUCK YOANN
24	REBUT NATHALIE
25	EPITALON XAVIER
26	LHERMITTE CHRISTINE
27	BASSE ALEXANDRE
28	ANDRÉ CLAUDE
29	SUTTERLIN THOMAS
30	CAMUS - LACRASTE BLANDINE
31	DUPLOMB DAMIEN
32	GIRARDON BLANDINE
33	DEGRUSON MAYEUL
34	LEFORT MARIE-CAPUCINE
35	JACQUEMET JEAN-MARC

Commune : **Ecully**

N°Panneau : **2**

Titre de la liste : **Ecully Pour Tous**

Liste des Candidats au Conseil Municipal

Liste des Candidats au Conseil Communautaire

1	CATINEAU MAXIMIN
2	GARCIA PATRICIA
3	FRANCOIS JEROME
4	DOYEN DE TREVILLERS LUCILE
5	CONESA PATRICK
6	FRANCESCHINI JACQUELINE
7	GRAVELET CHRISTIAN
8	GIRAUDEAU-BOCQUET CATHERINE
9	BORTOT ALAIN
10	PRAT CLAIRE
11	WEILL NICOLAS
12	BOURRET NICOLE
13	FAYET MICHEL
14	DE BRUYNE ANNIE
15	GILLET PHILIPPE
16	ARKATE CECILE
17	GRECO ANTOINE
18	GENIN ELIANE
19	SAMBAT EDOUARD
20	GUYON-BENOITE BERNADETTE
21	JAVICOLI GERARD
22	SABY CLAUDE
23	BASSOMPIERRE ERIC
24	VALLDAURA MARIE-FRANCOISE
25	RUELLE OLIVIER
26	BELIER SYLVIANE
27	MASSERA ERIC
28	DELORME MARIANNE
29	BEDOUI KAMEL
30	GASPAROUX MONIQUE
31	TESTUD CHRISTIAN JEAN
32	DJOKIC MARYANA
33	MEZENGE DOMINIQUE

Commune : **Ecully**

N°Panneau : **3**

Titre de la liste : **Ecully au coeur**

Liste des Candidats au Conseil Municipal

Liste des Candidats au Conseil Communautaire

1	MICHEL SEBASTIEN
2	GARDON-CHEMAIN AGNES
3	ALIRAND LOIC
4	BRUNEAU NATHALIE
5	BERGER RAPHAEL
6	ESCOFFIER-CABY EMILIE
7	MARGAINE JEAN-JACQUES
8	RAMOND BRIGITTE
9	MOREL-JOURNEL CHRISTOPHE
10	MAIGRE DENISE
11	DE GARILHE NICOLAS
12	DESCHAMPS LAURE
13	GARCIA JEAN-JOSE
14	BALLIGAND GERALDINE
15	MANGLIER JEAN-PIERRE
16	BUSQUET ISABELLE
17	COHEN EMILE
18	BIARD MATINE
19	POINSOT PIERRE
20	BRIAND NICOLE
21	CORDIN JEAN-PHILIPPE
22	CHALANCON-FERNANDES MARIE-AGNES
23	BIDAUD GUILLAUME
24	ROBERT OLIVIA
25	CADE DAMIEN
26	GERIN-EPELY CHRISTELLE
27	PINGET THIERRY
28	BRANDONI SUZANNE
29	FONFRIA FRANCOIS
30	DROMARD HELENE
31	CALONNE THEOPHANE
32	CRAMER AUDE
33	BERGER THIERRY

Commune : Ecully	
N°Panneau : 4	
Titre de la liste : ECULLY SEREINEMENT	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	ASTI-LAPPERIERE FLORENCE
2	LARDY CLAUDE
3	NERAUDAU-MARDON CATHERINE
4	BATT RENE
5	GISSNER CHLOE
6	PAUTROT ALAIN
7	CUNY-CASSASSOLLES LAURENCE
8	CAPITAINE ALAIN
9	CHAHABIAN HELENE
10	ASSADA PHILIPPE
11	BRUNELLE ANNY
12	GHARIB CHRISTOPHE
13	BLANC-LAINÉ DOMINIQUE
14	BONIN JEAN-MARC
15	SIBONI DANIELE
16	ENU ANDRE
17	DEN DONCKER -VIRY STEPHANIE (de nationalité Belge)
18	LELIEVRE ALAIN
19	SOETEMONDY SOPHIE
20	SECHET JACQUES
21	SOULERIN MARTINE
22	DECLERCK EDOUARD
23	VERGNIEUX-SANDIEUX MONIQUE
24	BELLAICHE HUBERT
25	BOURGET CATHERINE
26	DE NAGOURSKI LUCAS
27	DELZEUX NICOLE
28	MOINE GUY
29	BOUVIER LUCIE
30	GAGNEVIN DIDIER
31	GRATALOUP EMMANUELLE
32	CHUZEVILLE BERNARD
33	SEGURET MIREILLE

COMMUNE : FRANCHEVILLE

Commune : Francheville	
N°Panneau : 2	
Titre de la liste : DEMAIN FRANCHEVILLE RESPIRE, AVEC VIVRE FRANCHEVILLE	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	LEGRAND BERNARD
2	PARIS CAROLINE
3	KRETZSCHMAR CYRIL
4	DROMAIN HELENE
5	BOISTARD JEAN-CLAUDE
6	HALLEZ ELKE
7	BAYET MARC
8	LEBRUN JACQUELINE
9	GHEWY ETIENNE
10	CHIRAT SOPHIE
11	MERCIER ALAIN
12	MAÏGA CAROLINE
13	PERDRIX MICHEL
14	DUMONT ODILE
15	BOSSU HENRI
16	GRANGE PIRAS PATRICIA
17	RIVIER BRUNO
18	WELLARD JESSE (de nationalité Néerlandaise)
19	FILIPAK PHILIPPE
20	DONJON SUZANNE
21	FOREL ERIC
22	JULIEN MARTINE
23	VENUAT JEAN-PAUL
24	BERGOIN MARTINE
25	BOISSIEU EMMANUEL
26	NOVET CYRILLE
27	HERBERT OLIVIER
28	BROSSIER IRENE
29	JACQUET BERNARD
30	MELS FLORENCE
31	HEREDIA KEVIN
32	JUGNET HACIBA
33	LAMBERT RAPHAEL
34	FAIVRE-SALVOCH GENEVIEVE
35	NIEPCE JEAN-LOUIS

Commune : Francheville		
N°Panneau : 3		
Titre de la liste : FRANCHEVILLE NATURELLEMENT		
Liste des Candidats au Conseil Municipal		Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	RANTONNET MICHEL	
2	MARCASSE LAURENCE	
3	GOURRIER CLAUDE	
4	BARBIER CHRISTINE	
5	AUDIFFREN DANIEL	
6	MAMMAR EMILIE	
7	GRESSOT MICHEL	
8	PAGNOUD SOPHIE	
9	DE PARISOT OLIVIER	
10	POUZIN CLAIRE	
11	TREMBLEAU FRANCIS	
12	D'HONNEUR MARIE	
13	SADOT PHILIPPE	
14	MORIN PATRICIA	
15	VERNAT JEAN-PAUL	
16	SCHMITT BLANDINE	
17	VERNEY GAETAN	
18	BARBET GEORGETTE	
19	CHAGNEAU VINCENT	
20	PRECLOUX CLAIRE	
21	VIUX CHRISTOPHE	
22	BONDUELLE AUDREY	
23	ARDILLY PASCAL	
24	BILLE MARIE-CHRISTINE	
25	VINCENT MARC	
26	SERIS LAETITIA	
27	DOTHAL CHRISTIAN	
28	BOUCHET ARIANE	
29	PELLETIER DANIEL	
30	JAUFFRET DOMINIQUE	
31	GRILLON ROBIN	
32	REY LUCETTE	
33	DASSONVILLE GILLES	

COMMUNE : GENAY

Commune : Genay	
N°Panneau : 1	
Titre de la liste : ENSEMBLE GENAY DEMAIN	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	GIRAUD VALERIE
2	CHOTARD MICHEL
3	LAMY GERMAINE
4	ROUVIER STEPHANE
5	MAGAUD NOELLE
6	HELOIRE PHILIPPE
7	ROGER VALERIE
8	GRANDJEAN GILBERT
9	SAVIN DOMINIQUE
10	SOTHIER CHRISTIAN
11	PIN NADINE
12	SCHWOB YVES
13	WILCYNski SANDRA
14	ANDRZEJEWSKI GREGORY
15	PAYET ELIANE
16	LEGAL JEAN-PAUL
17	MONNIER PASCALE
18	FOUGERE AURELIEN
19	PARENT LAURIE
20	MICHAUD BERNARD
21	DEROGIS SYLVIE
22	BERNALIN JEAN-PIERRE
23	MICHON IRENE
24	RANEBI MOHAMED
25	PILLON SANDRINE
26	DEVERSAILLEUX FABRICE
27	BAILLON CECILE
28	DURAND THIERRY
29	MARTIN ESTELLE
30	GENESTIER MICHEL
31	GILI-TOS MICHELLE

Commune : Genay	
N°Panneau : 2	
Titre de la liste : GENAY NOUVEL HORIZON	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	TOUZOT GILLES
2	KLINGELSCHEMME AMELIE
3	MAUGEIN MICHEL
4	RIVIERE ELISABETH
5	PELLETIER MARC
6	DA BOUÇA CRISTINA
7	DERU BERTRAND
8	DEVAUX SYLVANA
9	LIRON LIONEL
10	TALBI SAMIRA
11	PERRIER BRUNO
12	KLINGELSCHEMME OCTAVIE
13	RIVIÈRE PHILIPPE
14	GARCIA FABIENNE
15	MEJDI IMAD
16	MC GEE MAUREEN
17	PORCHY CHRISTOPHE
18	POMMIER CLAIRE
19	GHANEM MAX
20	DEBIESSE EVELYNE
21	DENINOTTI TIMOTHEE
22	MEKTARIAN ANGELIQUE
23	CLAUDEL HERVE
24	CALTON VERONIQUE
25	PALAZZOLO THIERRY
26	ROOS SYLVIE
27	SEVE QUENTIN
28	FAURITE MARYVONNE
29	VERHEE MICKAEL

Commune : Genay	
N°Panneau : 3	
Titre de la liste : GENAY MOI J'AIME	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	ROUS RODOLPHE
2	COHEN DENISE
3	CROZE SEBASTIEN
4	GARESSUS MONNOT CHANTAL
5	MADER LIONEL
6	RABANY EMMANUELLE
7	LECLERC HENRY
8	PERRIN KARINE
9	GIRARD THIERRY
10	BURLET LETEZZIA
11	DAVIDOVICH ORI
12	PERRICHOT STEPHANIE
13	SEON CHRISTOPHE
14	SAINTE-MARTHE OPHELIE
15	BONY ALAIN
16	MICHON PERINE
17	QUEVA ROMAIN
18	MASSON CHRISTIE
19	SAFI OISSIM
20	MADER LAURELE
21	CAYREL VINCENT
22	CANARD LAURA
23	SOUCHON ERIC
24	GALLERON SOPHIE
25	BARRET ALAIN
26	LAMBLIN BOURSALT SOPHIE
27	FAURITE PIERRE
28	LECHAT MONIQUE
29	VINCENT MICHEL

COMMUNE : GIVORS

Commune : Givors	
N°Panneau : 1	
Titre de la liste : Construisons Ensemble	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	BOUDJELLABA MOHAMED
2	FRETY-PERRIER LAURENCE
3	RAHMOUNI FOUED
4	CATON CHRYSTELLE
5	MATHEY CYRIL
6	ALLALI DALILA
7	MEZIK LOIC FREDERIC
8	RUTON SABINE
9	MERMOURI AZDINE
10	BATUT FRANCOISE
11	GOUBERTIER MICHEL
12	SYLVESTRE MARTINE
13	VITTORIO ALIPIO AUGUSTE
14	LAOUADI NABIHA
15	ALLIGANT BENJAMIN
16	KESSAR -VALLIENNE VANESSA
17	D'ANGELO GREGORY
18	CLAUSTRE AUDREY
19	BRAHMI ABDELKADER
20	FORNENGO SOLANGE
21	KHEDDACHE TARIK
22	PAILOT DELPHINE
23	CABALLERO JEAN-YVES
24	DELAGOUTTIERE SEVERINE
25	BON GAEL
26	MERIDJI FLORENCE
27	MÉZIK FRANCIS
28	BOUHEBBAL DOUNIA
29	EGAM MARCEL
30	USAI INGRID
31	TRAMONTANA AMADEO (de nationalité Italienne)
32	VOSSENAT SOLANGE
33	SIOUANE MEHDI

Commune : **Givors**

N°Panneau : **2**

Titre de la liste : **UN AVENIR POUR GIVORS**

Liste des Candidats au Conseil Municipal

Liste des Candidats au Conseil Communautaire

1	DECOURSELLE LAURENT
2	BECCARIA VALERIE
3	COUCHOT ALEXANDRE
4	MATHONNET-TRIBOLLET ISABELLE
5	D'ADDERIO JOSEPH
6	ARPINO MARTINE
7	CHABRIER JEROME
8	DESTINÉ MEDDY
9	HAMEL DOMINIQUE
10	BOTELLA SALAS HELENE
11	SENER JEROME
12	RAHMANI FATIMA
13	CHADDOU ABDELAZIZ
14	MAHDI YASMINE
15	VANDEBROUCKE CHRISTOPHE
16	MORET CATHERINE
17	JIMENEZ FREDERIC
18	GALARNEAU ROXANNE
19	PAQUETON PHILIPPE
20	MINCHILLI GERALDINE
21	BENARBA ABDELKADER
22	BOURCHANY DOMINIQUE
23	FAILLET ALAIN
24	TOBARUELA DOMINIQUE
25	GALON PATRICK
26	GIRIER MONIQUE
27	MELLADO JEAN-LOUIS
28	ZITOUNI ZAHRA
29	SAADNA AHMED
30	HUERTAS ANNIE
31	GHAZARIAN PATRICK
32	TAÏAR ZORA
33	BENKHEIRA MAGID
34	QUEMIN CELINE
35	ETHEVE RODOLPHE

Commune : **Givors**

N°Panneau : **3**

Titre de la liste : **GIVORS FIÈRE**

Liste des Candidats au Conseil Municipal

Liste des Candidats au Conseil Communautaire

1	MELLIES ANTOINE
2	BERLANDE MARIE
3	RIVA FABRICE
4	FERNANDES RAMALHO ÉMILIE
5	SÉGEAR ROLAND
6	BUTTIN LUDIVINE
7	ROCHE DAMIEN
8	MOIOLI EDWIGE
9	BONNET FABIEN
10	SERRANO MARIE-DOLORES
11	VEYRAND QUENTIN
12	KERDRAON NATHALIE
13	BUREL REMI
14	PANETTI ANGELIQUE
15	BONFILS CEDRIC
16	LEGAUFFRE ANNE-SOPHIE
17	DOPPLER MARC
18	MARCUCCILLI SANDRA
19	GAGNIEU HUGO
20	GOY CHRISTINE
21	CHARRIER JEAN-PHILIPPE
22	GRANGE MONIQUE
23	GOY CHRISTIAN
24	CHARRIER CORINNE
25	SEUX ANTHONY
26	GRESS JULIE
27	BOUCHET ROMAIN
28	GRONDIN PRISCILLA
29	DEMOUSTIER CLAUDE
30	LÉVY ELIANE
31	LEGER JEAN
32	ALLEGRE RENEE
33	BERNARD DANIEL

Commune : **Givors**

N°Panneau : **5**

Titre de la liste : **GIVORS EN GRAND**

Liste des Candidats au Conseil Municipal

Liste des Candidats au Conseil Communautaire

1	CHARNAY CHRISTIANE
2	BERENGUEL SEBASTIEN
3	BRACCO CECILE
4	NOTO FABRICE
5	CHECCHINI BRIGITTE
6	OZEL IBRAHIM
7	KAHOUL YAMINA
8	SEMARI ALI
9	DIOP FRANCOISE
10	ROUTABOUL JEAN-JACQUES
11	RAMDANI LOUISA
12	LONOCE JONATHAN
13	BRAHMI SONIA
14	HAQUES HOCINE
15	ROBERT MIREILLE
16	JOUVENCON OLIVIER
17	MAGALHAES NATHALIE
18	YOUSFI ABDEL
19	WOLFF INGRID
20	AZZOUZI AISSA
21	PAOLI ALEXIA
22	VERDU GILLES
23	DUGRENOT GISLAINE
24	USAI MICHAEL
25	MEFTAH EL JENNA
26	JUQUEL NOEL
27	PROST REGINE
28	BAZIN HENRI
29	AZEVEDO LEONTINE
30	CAPELLI FREDERIC
31	THEVENET GERALDINE
32	CHARTIER FRANCOIS
33	CHUITEL FRANCOISE
34	MIACHON CLAUDE
35	KOOPS LEONTINE

COMMUNE : LA MULATIERE

Commune : **La Mulatière**

N°Panneau : **1**

Titre de la liste : **LA MULATIERE CONFLUENCES D'ENERGIES**

Liste des Candidats au Conseil Municipal		Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	DÉCHAMPS VERONIQUE	
2	STRUB ARNOLD	
3	MEKSI NAZEK	
4	SABATIER IVAN	
5	JOLY ADRIENNE	
6	MICHAUD ALBAN	
7	TOUCHARD BENEDICTE	
8	MOUNIER DOMINIQUE	
9	CHAZE SANDRINE	
10	VIOUT FREDERIC	
11	PASSERAT ANNE-LAURE	
12	ABDELMOUMENE LAHCENE	
13	SEMBEIL RACHEL	
14	TARGE ALEXANDRE	
15	FURBACHER MAGALI	
16	DESCAMPS FRANCOIS	
17	BOURARA SORAYA	
18	BAUDOT BERTRAND	
19	ROGER NICOLE	
20	GERARDI MAXENCE	
21	LATHOUD HELENE	
22	COURBIS HERVE	
23	JOUVEAU CELINE	
24	HARIVEAU SERGE	
25	BOUCHET JENNIFER ELLEN	
26	KNAFOU ARMAND	
27	CHAPON MICHELE	
28	MOREL-BONNENFANT XAVIER	
29	FETTACHE NOUR-EL-HOUDA	
30	ROCHON DU VERDIER LIONEL	

Commune : La Mulatière	
N°Panneau : 2	
Titre de la liste : MULATIERE D'AVENIR	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	BOST MAXIME
2	CHAUVIN-BRANCH EMILIE
3	VINCENT ERIC
4	KAUFFMANN SOPHIE
5	BLANC-VARNET ALEXIS
6	GAMBET ALISON
7	GUILLEMIN JULIEN
8	LO SURDO LUCIE
9	BEZIT OUSSAMA
10	AYADI HOUDA
11	MORVAN PIERRE
12	FERRARI STEFANIA (de nationalité Italienne)
13	FRACHON LUDOVIC
14	PECH AMANDINE
15	VALOUR GILLES
16	NTUMTCHOUA KAMGA VALERIE
17	GARIN PHILIPPE
18	SIMON CAMILLE
19	DELANOIX LIONEL
20	SERUSCLAT MAUD
21	DAMOUR EMMANUEL
22	BIVONA VALERIE
23	LATRECHE HAKIM
24	BESRECHEL LENA
25	BONNARD PIERRE
26	CHEMIN LAURA
27	MOREL CHRISTOPHE
28	GAUDIN AURELIE
29	BARATIN GILLES
30	JAMAÏ MESSAOUDA
31	EL KHOURY CARLOS

Commune : La Mulatière	
N°Panneau : 3	
Titre de la liste : LA MULATIERE AUTREMENT	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	CAILLON PATRICK
2	MARTINO AMANDINE
3	MESNARD OLIVIER
4	EL OUALI KAOUKEB
5	PLANCQ BERNARD
6	BAUD CHRISTINE
7	GAIDIOZ ROMAIN
8	BONNET MIREILLE
9	PETIOT ROBERT
10	NONY ISABELLE
11	BEN TAHAR SABER
12	FAVEYRIAL ANNIE
13	JAOUADI MOHAMED
14	GONTIER RAYMONDE
15	DORIEUX ALAIN
16	QUINCARLET JOELLE
17	REDON YVES
18	RENAULT MANUELLE-ANNE
19	BILLAUD JEAN-LUC
20	RUPTIER BLANDINE
21	BERTHET GERARD
22	REDON ELISABETH
23	CHAZAL GUY
24	THOMAS BOULANGER ANNE-MARIE
25	DESPLANTE LOUIS
26	BUTHION LILIANE
27	PRISSET DOMINIQUE
28	DEJOUR REGINE
29	BERTIN FRANCOIS

COMMUNE : LENTILLY

Commune : Lentilly		
N°Panneau : 1		
Titre de la liste : AGIR POUR LENTILLY 2020		
Liste des Candidats au Conseil Municipal		Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	VAGNIER NICOLE	VAGNIER NICOLE
2	BANCEL JEAN-LOUIS	BANCEL JEAN-LOUIS
3	PAPOT NICOLE	PAPOT NICOLE
4	CANTE LUCAS	CANTE LUCAS
5	HACQUART SYLVIE	HACQUART SYLVIE
6	PARISOT CHRISTIAN-RENE	PARISOT CHRISTIAN-RENE
7	GAUTHIER-BOTTET MARTINE	GAUTHIER-BOTTET MARTINE
8	SEGALOV ANTOINE	SEGALOV ANTOINE
9	RIFFLART AGNES	
10	JEANSON MARC	
11	FRANCISCO ELVIRA (de nationalité Italienne)	
12	BARBERIS ALAIN	
13	JEANNOT ANA	
14	DELORME JEAN-PIERRE	
15	BOUVARD LISA	
16	SAINT JEAN FABRICE	
17	HETIER ATHENAIIS JULIE MARIE	
18	HEMAR OLIVIER	
19	DORGUENI JOSETTE	
20	LEVRAT DANIEL	
21	MECHIN CORINNE	
22	DRAI MICHAEL	
23	HOSTACHE VIVIANE	
24	POIZAT ALAIN	
25	PAPIN CATHERINE	
26	HOSTIN FRANCOIS-XAVIER	
27	DEYGAS JOSIANE	
28	COQUARD CLAUDE	
29	FARRUGIA LUCY KATE	
30	PESSON NICOLAS	
31	BOEUF CECILE	

Commune : Lentilly	
N°Panneau : 2	
Titre de la liste : LENTILLY 2020 - Nathalie SORIN	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	SORIN NATHALIE
2	POLNY ERIC
3	BURKHARDT MELODIE
4	MAGNOLI THIERRY
5	GOUDARD ALEXANDRA
6	GRIMONET PHILIPPE
7	CHAVEROT VIRGINIE
8	SURLOPPE RICHARD
9	ROGEL MAGALI
10	DESSEIGNET ROBERT
11	BUI MARTINE
12	FRACHISSE YANN
13	MEDINA JULIE
14	CHAVOT HERVE
15	BABIC VIRGINIE
16	PONSONNAILLE CHRISTIAN
17	DIMINO MARTINE
18	CAPRINI GERARD
19	LE-HUU DELPHINE
20	TOULAT FRANCOIS
21	MONNIER LISE
22	FORT FREDERIC
23	NOGUES-BRUNET HELENE
24	KLEIN JEAN
25	CIBIEL AGNES
26	CHARNAY CLAUDE
27	DHORNE NOELLE
28	CUENNET ALAIN
29	VALLETTE SABINE
30	PIEGAY ERIC
31	MOREL VERONIQUE

COMMUNE : LYON 1ER SECTEUR

Commune :	Lyon 1er secteur
N°Panneau :	1
Titre de la liste :	Ensemble, l'écologie pour Lyon avec Grégory DOUCET
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	GODINOT SYLVAIN
2	PERRIN-GILBERT NATHALIE
3	SOUVESTRE DAVID
4	BOUAGGA YASMINE
5	FAURE YANN
6	HADDAD-GROSJEAN MALIKA
7	BEN ITAH YVES
8	BERRACHED FATIMA
9	PINOTEAU BERTRAND
10	HUGUES LAURENCE
11	MORIN JEAN-CHRISTIAN
12	BOFFET LAURENCE
13	FROISSART NOE
14	CORTINOVIS MATHILDE
15	SCIBERRAS BENOIT
16	PERRIN LUCIE

COMMUNE : LYON 2EME SECTEUR

Commune : Lyon 2eme secteur	
N°Panneau : 1	
Titre de la liste : Lyon, la force du rassemblement	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	OLIVER PIERRE
2	VERNEY-CARRON FLORENCE
3	BROLIQUIER DENIS
4	CONDEMINE ANNE-SOPHIE
5	NUIRY JEAN-BERNARD
6	GUILLOTEAU MARYLL
7	BERNARD ROLAND
8	BONNET-SAINT-GEORGES AURELIE
9	CHAILLET JEAN-STEPHANE
10	GROSJEAN PAULINE
11	ROYER FRANCOIS
12	STAN STEPHANIE
13	GUILMEAU VINCENT
14	PARDO-BADIER MARTA
15	GAUTHIER JEAN-FRANCOIS
16	DE GASQUET GAELE
17	GIROUD MICHEL

Commune : Lyon 2eme secteur	
N°Panneau : 8	
Titre de la liste : Ensemble, l'écologie pour Lyon avec Grégory DOUCET	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	LUNGENSTRASS VALENTIN
2	CARLINO NATHALIE
3	FERNOUX OLIVIER
4	SURDON CHRISTINE
5	WILSON MICHEL
6	ADAM MELANIE
7	GUILLEMET NICOLAS
8	ROBERT OLIVIA
9	SEGURET FREDERIC
10	BENHLIMA MANON
11	METIVIER BENOIT
12	BAZARD FRANCOISE
13	BOULANGER PIERRE
14	DEYGAT CHRISTELLE
15	ANDRE RAPHAEL

COMMUNE : LYON 3EME SECTEUR

Commune : Lyon 3eme secteur	
N°Panneau : 6	
Titre de la liste : Lyon, la force du rassemblement	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	DE MONTILLE BEATRICE
2	BLANC ETIENNE
3	BURILLON CAROLE
4	RICARD THIERRY
5	TANDONNET GOVELLE
6	BRUMM RICHARD
7	DE TESSIERES JESSIE
8	MALESKI JEROME
9	ROUX DE BEZIEUX ELODIE
10	BLOMART ANTOINE
11	BLEY ANTOINETTE
12	HITZ DOMINIQUE
13	DE LOYNES CORALIE
14	GESSET PHILIPPE
15	CHARY CHRISTINE
16	AREF AHMED
17	OUCHNAK FATIHA
18	VITALIS GILLES
19	HAGUENAUER EVELYNE
20	LEWITA PHILIPPE
21	POTHIER FRANCOISE
22	BENOIT BRUNO
23	MATHIEU CHANTAL
24	TREMSAL THEO
25	SORIA AUDREY
26	PERRIER DAVID
27	AUCLAIRE-BOURGEOIS CHRISTINE
28	PREVOST SYLVAIN
29	BLOMART ALIX
30	MARIE EDOUARD
31	SERAPHIN FABIENNE
32	EL MANSOURY EDOUARD
33	ROUBIN MARTINE
34	GUILLERMARD JEAN-EDOUARD
35	LONG GUETTY
36	OUESLATI YACINE
37	LE DU AGNES
38	VORBURGER PHILIPPE

Commune : **Lyon 3eme secteur**

N°Panneau : **7**

Titre de la liste : **Ensemble, l'écologie pour Lyon avec Grégory Doucet**

Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	DOUCET GREGORY
2	DUBOIS BERTRAND VERONIQUE
3	VASSELIN STEVEN
4	NUBLAT JULIE
5	MAES BERTRAND
6	LEGER STEPHANIE
7	VIVIEN EMMANUEL
8	PRIN ISABELLE
9	EKINCI AKIF
10	SOUVIGNET MARTINE
11	MAIRE MICHAEL
12	SESSIECQ MARION
13	PLANCHON NICOLAS
14	FALL-GUÉRIN MARIE-LOUP
15	BALANDJIAN JACQUES
16	BARIOZ-PLANCHE AMANDINE
17	ROCHE THIBAUD
18	RECAMIER PHILOMENE
19	LATAIX SILVERE
20	MAHMOUDI NOURIA
21	PATOURAUX HUGO
22	SANCHEZ MARGOT
23	DUVIVIER ARTHUR
24	VIDAL MARIE
25	PETIOT PHILIPPE
26	GUERIN MONIQUE
27	CLERC DAVID
28	CORBEL-COPIN SYLVIE
29	BOISSIEU FREDERIC
30	LUTIN ESTELLE
31	MORERA JEAN-CHRISTOPHE
32	CHIZAT ELOISE
33	BARBIER PASCAL
34	SAHLOUL NADINE
35	MAGNIER PATRICK
36	SCHERER SONJA CHRISTINA
37	MAFFRE OLIVIER
38	JAVAUZ CATHERINE

Commune : **Lyon 3eme secteur**

N°Panneau : **8**

Titre de la liste : **Respirations avec Georges Képénékian**

Liste des Candidats au Conseil Municipal		Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	KEPENEKIAN GEORGES	
2	PANASSIER CATHERINE	
3	CORAZZOL GUY	
4	HAZERAN CLEMENTINE	
5	ACHACHE ABDEL	
6	DECHELETTE-ROY SOPHIE	
7	FRONTON PIERRE	
8	AINSEBA ZEHRA	
9	SANNINO RONALD	
10	COCHET PASCALE	
11	HERNANDEZ XAVIER	
12	HADDEDOU SANDY-OUIZA	
13	FLORIN CHARLES	
14	ELBAHAR MARTINE	
15	PEISER LAURENT	
16	BERGER-GROSPIRON GENEVIEVE	
17	GUEGUEN FABIEN	
18	FATY MARIAM	
19	BONHOUR STEPHANE	
20	ROY MAUD EMMANUELLE	
21	MONCORGER GERARD	
22	SEMON-LAMBERT CHRISTINE	
23	DOUCE JEROME FRANCOIS MICHEL	
24	BIHEN ELODIE	
25	MABILON YVES	
26	COUDREUSE GERALDINE	
27	CLAPISSON GILLES	
28	RUTY MELANIE	
29	VALLON BERNARD	
30	MOZZICONACCI SABAH	
31	LANGANAY JEAN-YVES	
32	RICHNER CLAUDINE MARIE-JEANNE	
33	BOUAMRANE ALLAN	
34	RAYNAL MARIE	
35	NIGHOGHOSSIAN JULIEN	
36	MARGERIE VERONIQUE	

COMMUNE : LYON 4EME SECTEUR

Commune : Lyon 4eme secteur	
N°Panneau : 3	
Titre de la liste : Bleu Blanc Lyon Étienne Blanc, Union de la droite, des Républicains et du centre	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	PELLET ANNE
2	LIMONCINI ÉRIC
3	GUYON MARIE
4	DE CHAILLÉ BAUDOIN
5	MENTRÉ NATHALIE
6	DORÉ PIERRE-ANTOINE
7	VIANO ARLETTE
8	AIT-ADDI YANNIS
9	CHARAZAC MARGUERITE
10	BACOT JEAN
11	MAITRE VALERIE
12	CHAMBOND FERNAND
13	SELOSSE REGINE
14	BULLIARD ERIC
15	JUGNET BRUNE

Commune : Lyon 4eme secteur	
N°Panneau : 6	
Titre de la liste : Respirations avec Georges Képénékian	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	PALOMINO SYLVIE
2	KIMELFELD DAVID
3	BONVALLET LYDIE
4	DERCAMP CHRISTOPHE
5	ARTIGANAVE PATRICIA
6	POISSON THOMAS
7	SCHELL VALERIE
8	DULIN ANTOINE
9	CHEMIN ISABELLE
10	ZERRAD MOHAMED
11	LUPO VIRGINIE
12	GUILHERMET LAURENT
13	TORTOSA NATHALIE
14	HANDEL ESTEBAN
15	LAFFONT FRANCOISE

Commune : Lyon 4eme secteur	
N°Panneau : 8	
Titre de la liste : Ensemble, l'écologie pour Lyon avec Grégory Doucet	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	ZINCK REMI
2	VIDAL CHLOE
3	CHEVALIER ALEXANDRE
4	CABOT MARIE-AGNES
5	MECKLENBURG SAMUEL
6	GUITARD ALINE
7	RIGAUD LOIC
8	BORRON NADEGE
9	ARRONDEAU MATTHIEU
10	TRIAS ELODIE
11	PAPAIX YANNICK
12	ARNOD LAURA
13	AUTEF JEAN-LUC
14	GILLET BRIGITTE
15	HUGON FELIX
16	LE GULVOUT ÉMILIE

COMMUNE : LYON 5EME SECTEUR

Commune : Lyon 5eme secteur	
N°Panneau : 3	
Titre de la liste : Ensemble, l'écologie pour Lyon avec Grégory DOUCET	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	GEORGEL NADINE
2	BLANCHARD PASCAL
3	FRERY MARIE-NOELLE
4	HUSSON NICOLAS
5	POPOFF SOPHIA
6	DEBRAY TRISTAN
7	PERRIN MARIELLE
8	ARTIGNY BERTRAND
9	HÉRITIER SOPHIE
10	CARRY PHILIPPE-HENRI
11	DRAILLARD BENEDICTE
12	ALLÈGRE ANTOINE
13	DUARTE MARIE
14	MERLINC JOANNY
15	FRANCHET SANDRINE
16	DE RORTHAIS JEREMIE
17	SAMUEL CAROLE
18	GAIDIOZ PIERRE
19	GOUJON CATHERINE
20	GLEIZAL RICHARD
21	CASTAGNET SOPHIE
22	THEVENIEAU FRANCOIS MARIE MAURICE
23	DUBESSET MATHILDE JEANNE
24	BURDY JEAN-PAUL

Commune : Lyon 5eme secteur	
N°Panneau : 4	
Titre de la liste : Lyon, la force du rassemblement	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	CUCHERAT YANN
2	PROST ANNE
3	DURAND JEAN-DOMINIQUE
4	BENCHARAA MYRIAM
5	MANFREDI IGOR
6	SQUINABOL DELPHINE
7	FABRE LUDOVIC
8	HAZENE GUILLERMIN DABIA
9	TANGUY PASCAL
10	DE OLIVEIRA JULIETTE
11	PEREZ VALENTIN
12	COUSINIER-LAZAAR SOUAD
13	THIEBAUT DAMIEN
14	RIOTTE NADEGE
15	TUMMINELLO ANTONIO
16	SONIGO KARINE
17	ENJOLRAS DENIS
18	PICHOT ELISABETH
19	BESSARD FREDERIC
20	TEREYGEOL-TESTON SOPHIE
21	LESLÉ REMI
22	DESORT VIOLAINE
23	AZZAOUI RAYANE
24	GARZENNE AMALIA
25	JACQUET-AMORT ALEXIS
26	AISSA ZOHRA

Commune : **Lyon 5eme secteur**

N°Panneau : **5**

Titre de la liste : **Respirations avec Georges KEPENEKIAN**

Liste des Candidats au Conseil Municipal

Liste des Candidats au Conseil Communautaire

1	GAILLIOUT BEATRICE
2	CUILLERON GREGORY
3	BUFFLIER LAURENCE
4	JABOULEY DE BEC BERTRAND
5	MANOUKIAN HENRIETTE
6	CABUT BRUNO
7	WOLF BARBARA (de nationalité Allemande)
8	INTIDAM SAID
9	BENAZIZA SAMIA
10	PERCIO STEPHANE
11	BASSI MONIQUE
12	GIRARD JULIEN
13	COURTIER MARIE-JEANNE
14	BREUGNOT ANTHONY
15	DURAND NADEGE CAROLE
16	MEARINI-FOLLOT VALENTIN
17	ANNANI LYDIA
18	PAGE HUGO
19	CHAVAGNAT CAMILLE
20	DEBEUGNY JEAN-FRANCOIS MARIE
21	BRANCHY ELEONORE
22	PELLETIER ANDRE
23	HOBERT GILDA
24	RUDIGOZ THOMAS

COMMUNE : LYON 6EME SECTEUR

Commune : Lyon 6eme secteur	
N°Panneau : 4	
Titre de la liste : Respirations avec Georges Képénékian	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	BRUGNERA ANNE
2	SIMOND XAVIER
3	HAZERAN GAETANE
4	CESBRON FREDERIC
5	SAVASTAAURELIE
6	VACHERET ROGER
7	BARDINET MYRIAM
8	GUILLAUME ARNAUD
9	KIBLER GLORIA
10	KARL ALBERT
11	SOULE-DELORME ELISABETH
12	WEINLING DAVID
13	CONTEYE CAROLINE
14	DELVOLVE SEBASTIEN
15	ROY BLANDINE
16	CHAABANE RATIB
17	TOURNIER CLAIRE
18	DE LARD DE REGOULLIERE PABLO
19	CHEVRIER MADELEINE
20	SCALIA ADRIEN
21	ROUMIEU FRANCOISE
22	CORBEAU JOEL
23	DUNOYER SALOME
24	MAGNIER GUILLAUME
25	ROY PASCALE
26	VANDER GUCHT YVES
27	TABIB LAURENCE

Commune : Lyon 6eme secteur	
N°Panneau : 7	
Titre de la liste : Maintenant Lyon pour tous les écologistes avec Grégory Doucet	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	DELAUNAY FLORENCE
2	REVEL IVAN
3	LACROIX CELINE
4	RICHARD ARNAUD
5	NAZARET ARMELLE
6	RIBEIRO JIMMY
7	LAHMAR EYMEN
8	EL MAKRINI FARID
9	PICOLLET CECILE
10	PLASSART FRANCOIS
11	COLLENOT-FAUCONNIER NATHALIE
12	DELZEITH LAURENT
13	FRENEAT JULIETTE
14	BEAUPIED NICOLAS
15	DEBACKER AMELIE VERONIQUE
16	KERBIRIOU YANN
17	BARBRY LISE
18	BAUER GUILLAUME
19	TAVEAU CYRIELLE
20	PAPOUIN STEPHANE
21	CHAMBARD LAURE-LINE
22	CHAMPELY JACQUES
23	ODIARD-BARRAL FREDERIQUE
24	DUPONT EMMANUEL
25	PAULUS GENEVIEVE
26	LAURENT LUC
27	JARRET FREDERIQUE

Commune : **Lyon 6eme secteur**

N°Panneau : **8**

Titre de la liste : **Lyon, la force du rassemblement**

Liste des Candidats au Conseil Municipal

Liste des Candidats au Conseil Communautaire

1	BLACHE PASCAL
2	CROIZIER LAURENCE
3	HERNANDEZ LUDOVIC
4	BLANC FRANCOISE
5	DUVERNOIS JEAN-MICHEL
6	BORBON DELPHINE
7	BILLARD ROMAIN
8	AZOULAY VERONIQUE
9	AVAKIAN GERALD
10	RAMET ISABELLE
11	AUGOYARD MARC
12	DELLI HOURIA
13	TERMOZ-MAZAN CHRISTIAN
14	TRIBALAT DOMINIQUE
15	BRUN HERVE
16	FOURNEYRON VIRGINIE
17	SOULIER SAMUEL
18	BURTIN ISABELLE
19	BOUZARD OLIVIER
20	CABRERA ANALIA
21	STUDER JACQUES
22	BARNY DE ROMANET MARIE-JO
23	VAISSIERE STEVE
24	HUART MAUDE
25	DELUCENAY BRUNO
26	VALE LAVOREL DELPHINE
27	DAVID JEAN-JACQUES

COMMUNE : LYON 7EME SECTEUR

Commune : Lyon 7eme secteur	
N°Panneau : 5	
Titre de la liste : Respirations avec Georges Képénékian	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	GRABER LOIC
2	PEILLON SARAH
3	CHOBAX PIERRICK
4	PATRIARCA LAETITIA
5	DA COSTA PAULO
6	CHENEVEZ ISABELLE
7	MASSOUBRE BERNARD
8	UBALDI-CLARET MARTINE
9	AMANY CHRISTOPHE
10	GALLIOU VALERIE
11	BOULY MAXIME
12	PLAISANT IVANA
13	LEGOUY JEAN-BAPTISTE
14	MA-DE FILIPPIS SIMONE
15	JAVON GUY
16	RICCI JULIE
17	GASTINE LIONEL
18	SIMOES MARINE
19	VEIGNEAU DANIEL
20	HAELEWYN VALERIE
21	GAVE ARNAUD
22	GOUMBA ESTELLE
23	NDAME EBONGUE EMMANUEL
24	LEONE DEMOMENT DIANE
25	DELORME DIDIER
26	PICOT MYRIAM
27	NIVET STEPHANE

Commune : Lyon 7eme secteur	
N°Panneau : 8	
Titre de la liste : Ensemble, l'écologie pour Lyon avec Grégory DOUCET	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	DUBOT FANNY
2	CHIHU MOHAMED
3	HENOCQUE AUDREY
4	BOSETTI LAURENT
5	DE LAURENS CELINE
6	MICHAUD RAPHAEL
7	TOMIC SYLVIE
8	MONOT VINCENT
9	PASIECZNIK BENEDICTE
10	VOITURIER LUC
11	RAMIREZ CAROLINE
12	CHENAU BARTHELEMY
13	VACHER LUCIE
14	MIACHON DEBARD BORIS
15	GRIES AURELIE
16	ESCARAVAGE CLEMENT
17	GALLICE MAXENCE
18	DOSSUS THOMAS
19	LECLUSE FLORENCE
20	FEKRANE YACINE
21	WIBER EUGENIE
22	LA FAY JEAN-HUGUES
23	PECOURT SOPHIE
24	ORGOGOZO BENJAMIN
25	IEHL CORINNE
26	ROLLAND ANTOINE
27	GAUTHIER RAPHAELLE MARTHE

Commune : **Lyon 7eme secteur**

N°Panneau : **9**

Titre de la liste : **Lyon, la force du rassemblement**

Liste des Candidats au Conseil Municipal

Liste des Candidats au Conseil Communautaire

1	SECHERESSE JEAN-YVES
2	DESRIEUX EMILIE
3	GOURJON CHRISTOPHE
4	BREUIL CECILE
5	ACACIA EDDY
6	DABBADIE HELENE
7	KRIKORIAN HENRI
8	DAGNON GISLAINE
9	BONNARD PATRICK
10	HURTREL JEANNE
11	LOUMINGOU CHRIST
12	HUMBERT DIANE
13	BRIFFOD FRANCOIS
14	VALENTE ROSE-MARIE
15	LO KEAR KUN
16	SAUVANET MANON
17	DUPONT BASTIEN
18	KERDO BELIBI ROSALIE
19	MAILLARD SYLVAIN
20	BELAÏDI LOUISETTE
21	LE MOING MAXIME
22	ATSINE-M'PELE ANTOINETTE
23	DACLIN JEAN-CHARLES
24	CHELLALI HORIA
25	HERRANZ GERARD
26	MADINIER CHANTAL
27	FOE ATEBA ROBERT

COMMUNE : LYON 8EME SECTEUR

Commune : Lyon 8eme secteur	
N°Panneau : 4	
Titre de la liste : Lyon, la force du rassemblement	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	LEVY CHARLES-FRANCK
2	BACHA-HIMEUR SAMIRA
3	GUILLAND STEPHANE
4	COUDER CECILE
5	PELAEZ LOUIS
6	JENN EMMANUELLE
7	MATARFI KARIM
8	BELINGA ODILE
9	HÉNAFF ANTOINE
10	FONDEUR MARIE-ODILE
11	CHAUCHOT ROBIN
12	BOS CELINE
13	CHYSCLAIN PIERRE-HENRY
14	AKSOUM NADIA
15	FAUROBERT THOMAS
16	FOND GISELE
17	BELABBAS HAKIM
18	LEVI SARAH
19	GIORDANO THIERRY
20	AUZIAS ANNE
21	BOULEGROUN MOUSSADECK
22	BERTRAND ANAIS
23	GUIBERT COMBARMOND VICTOR
24	VIELFAURE PATRICIA
25	PEREZ DANIEL
26	ALFANO CATHERINE
27	JOBERT CEDRIC
28	EMPEYTA MARCELLE
29	NKOUITCHOVA ROGER
30	HENRY CHRISTINE
31	GENOSY AURELIEN
32	FAVIER MARTINE
33	WATTRE NICOLAS
34	GUICHARD APOLLINE
35	PORTAL PHILIPPE
36	APOTHELOZ ODILE
37	TORDJEMAN GERARD
38	GURET CHRISTIANE

Commune : **Lyon 8eme secteur**

N°Panneau : **7**

Titre de la liste : **Ensemble, l'écologie pour Lyon avec Grégory Doucet**

Liste des Candidats au Conseil Municipal		Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	ZDOROVITZOFF SONIA	
2	GIRAULT JEAN-LUC	
3	RUNEL SANDRINE	
4	ODIARD PATRICK	
5	MARAS AURELIE	
6	BERZANE OLIVIER	
7	ROCH VALERIE	
8	PRIETO PHILIPPE	
9	GOUST VICTOIRE	
10	AZCUÉ MATHIEU	
11	FLAMANT CLOTILDE	
12	MABILLOT VINCENT	
13	LE DILY MICHELE	
14	PESCHE AUGUSTIN	
15	PERRIN CLAIRE	
16	BONNIEL JACQUES	
17	BERTRAND CHRYSTEL	
18	BÉCART HUBERT	
19	EL GANNOUNI TOURIA	
20	MOURIER PIERRE	
21	DEL FANNY	
22	SY MAMADOU	
23	CHASTAN MARINE	
24	LESUEUR CHRISTOPHE	
25	BAPTISTE ANGELIQUE	
26	GUELPA-BONARO PHILIPPE	
27	DURAND MARIE-CLAUDE	
28	BACHER CONSTANTIN	
29	BONNIEL-CHALIER LOUISE	
30	MARKOVIC NICOLAS	
31	VEDEL CLEMENCE	
32	D'HAYER JEAN-LUC	
33	MAYEUX LUCILE	
34	SÉNÉTAIRE VINCENT	
35	BUHOT(SANCHEZ) MATHILDE	
36	SCHMITT JEREMY	

Commune : **Lyon 8eme secteur**

N°Panneau : **9**

Titre de la liste : **Respirations avec Georges Képénékian**

Liste des Candidats au Conseil Municipal		Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	FERRARI LAURA	
2	LE FAOU MICHEL	
3	EVA ANNE-ROSE	
4	AUZAL JEAN-FRANCOIS	
5	COULON AGNES	
6	COHADE CHRISTOPHE	
7	CASCARINO SOPHIE	
8	FERRIERE SYLVAIN	
9	HADJ-MIMOUNE FATIMA-ZOHRA	
10	DESBOS ERIC	
11	STEFANI SYLVIE	
12	ROCHE ÉTIENNE	
13	PABINGUI-GONDJE ALBERTINE	
14	TOURNEBIZE PHILIPPE	
15	THOLLON BAYEUL VIRGINIE	
16	GRILLET JEAN-FRANCOIS	
17	FAUCHÉ CHRISTEL	
18	COUVEZ MAXIME	
19	FAVARO LAURENCE	
20	TRIBOLET JACQUES	
21	GUINET LISA	
22	OLIVIER-GIMÉ BRYAN	
23	SALIBA RANIA	
24	COX DAVID	
25	ROBERT NATHALIE	
26	PERRAUDIN SEBASTIEN	
27	DEHARO CECILE	
28	DUMAS PIERRE-FRANCOIS	
29	ROMERA MANUELA	
30	RIGOLLET ALEXIS	
31	SEJDIC NAILA	
32	TAYEBI MOHAMMED	
33	BERTRAND CLAIRE	
34	MONTMESSIN THOMAS	
35	NIYONIZEYE GISELE	
36	TERRIER RAYMOND	

COMMUNE : LYON 9EME SECTEUR

Commune : Lyon 9eme secteur	
N°Panneau : 3	
Titre de la liste : Ensemble, l'écologie pour Lyon avec Grégory DOUCET	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	AUGEY CAMILLE
2	CHAPUIS GAUTIER
3	ALCOVER MARIE
4	DRIOLI ADRIEN
5	BRAIBANT THORAVAL ANNE
6	GIRAUD EMMANUEL
7	BRUVIER HAMM PAULINE
8	GENOUVRIER FRANCOIS
9	FRENILLOT SYLVIE
10	PORTIER ELIE
11	BONNOT MALIKA
12	PARIS YOHANN
13	BENAHMED FATIHA
14	GUINET CYRIL
15	MAMBRE LISA
16	JOBERT ANTOINE
17	SAINZ-RUIZ AMAIA
18	CARPENTIER QUENTIN
19	DEBAUGE SERVANE
20	OTTAVIANI JEAN-PIERRE
21	CRETINON MARION
22	MUSSET BASTIEN
23	LACOSTE CAMILLE
24	LAURENT BENJAMIN
25	LEFEBVRE GWENDOLINE
26	CUBAUD JEAN-BAPTISTE
27	REPOLT ALIX
28	PARAZON CORENTIN ETIENNE JEAN
29	SOLIGNAC FLAVIE

Commune : Lyon 9eme secteur	
N°Panneau : 7	
Titre de la liste : UN TEMPS D'AVANCE AVEC YANN CUCHERAT	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	COLLOMB GERARD
2	BOUZERDA FOUZIYA
3	BOCHARD BERNARD
4	REYNAUD BLANDINE
5	GIORDANO ALAIN
6	HAJRI MINA
7	GAGO ABEL
8	EL-YOUSSEF ZAIMA
9	VIRET-LANGE BRUNO
10	ANDRE KETTY
11	DÉAL CHRISTIAN
12	GIRARDEAU MARIE-MADELEINE
13	CHIBI ABDALLAH
14	PASTUREAU DANIELLE
15	CONSOL BERTRAND
16	POLY ORIANNE
17	MARSALLON GUY
18	GONCALVES CARLA (de nationalité Portugaise)
19	FEUILLET MARC
20	COSTE CECILE
21	SEKHRI HAFID
22	RAMOTOWSKI BRUNET LUCJA
23	ERRIHANI ABDELLATIF
24	STREDEL ELISA
25	MATEO CLAUDE
26	LEFEVER-CAURA VALERIE
27	TCHAMEKO LOUIS
28	BOLOT-ZELLER JEANNE
29	KAZOUIT NASSIM

COMMUNE : MEYZIEU

Commune : Meyzieu	
N°Panneau : 2	
Titre de la liste : MIEUX VIVRE A MEYZIEU	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	BENZEGHIBA ISSAM
2	NORMAND SYLVIE
3	MARIN AXEL
4	LEGOUAD RADJIA
5	MOUSSEY BERNARD
6	DUBOST ANNE-MARIE
7	DUCARRE CHRISTIAN
8	BERGER LAZA
9	GALLARD REGIS
10	PAQUIEN MIREILLE
11	CHANEGUE ABDELKADER
12	INFANTES ISABELLE
13	GAILLARD LOUIS
14	LAGARDE LAURENCE
15	PAPAZIAN JACQUES
16	DUMONTEL MARIE-PIERRE
17	FARABET CHARLES
18	HASSED-DAAS SOFIA
19	CAILLEAUD JOCELYN
20	PAYAN PASCALE
21	ANGEBAULT DOMINIQUE
22	GAILLARD MARIE-ODILE
23	GRAS VINCENT
24	COUTIER SOPHIE
25	FORTIN PHILIPPE
26	BOYÉ CINDY
27	FRAGNON JEAN
28	MARTI NATACHA
29	ROMANO UMBERTO
30	BESIKTASLIYAN CARLA
31	THIBERT FREDERIC
32	KUNDRATH TIFFANY
33	SARTER CLAUDE
34	HOFFSTETTER KARINE
35	FRANCES JEAN-MARC
36	MEJEAN CATHERINE
37	SOTO RAFAEL
38	TISSOT MADELEINE
39	POLO VINCENT
40	BOUR CHANTAL
41	KEBLI HUSSEIN

Commune : **Meyzieu**

N°Panneau : **3**

Titre de la liste : **REAGIR POUR MEYZIEU**

Liste des Candidats au Conseil Municipal

Liste des Candidats au Conseil Communautaire

1	BOCQUET FLORENCE
2	BERNARD NICOLAS
3	MATHIEU ANNE
4	PÉPE VALERIAN
5	BOISSEAUD FLORENCE
6	SARHOK DAVID
7	KARAGHIEUZIAN GHISLAINE
8	FAREGNA PHILIPPE
9	ANDRE CARINE
10	SABUNCU FREDDY
11	DUGUA-TARDY MARGAUX
12	SHIBABA JEAN-BAUDOIN
13	SIHAPANYA PHOUTHAKONE
14	FOUR LIONEL
15	MANAI AFEF
16	RICHE NICOLAS
17	CHANG SAVIVANH
18	DUGUA PHILIPPE
19	PIGUET VIRGINIE
20	LABROSSE GEORGES
21	TEGHUNIAN FLORENCE
22	COLL SERGE
23	FERRIER AMANDINE
24	ROYER BERNARD
25	MAGAUD CAROL
26	MASSON ANTOINE
27	BELUZE BLANDINE
28	FLECHE GERALD
29	CHAUTANT MURIEL
30	LEBELLEGARD CHRISTIAN
31	BOUHILA LYDIA
32	BOUSSUGE CHRISTIAN
33	MARTIN CATHERINE
34	NAVARRO JEAN-PIERRE
35	LASSIA MICHELLE
36	NASARRE JEAN-PIERRE
37	LASLANDES MARIE
38	GAZQUEZ ANTOINE
39	RICHE VALERIE
40	BENATTIA OUACIL
41	GADOIS CATHERINE

Commune : **Meyzieu**

N°Panneau : **6**

Titre de la liste : **MEYZIEU D'ABORD**

Liste des Candidats au Conseil Municipal

Liste des Candidats au Conseil Communautaire

1	PECHEREAU ALAIN
2	SINTES SYLVINE
3	BARBEZIEUX JACQUES
4	GIRAUDO PASCALE
5	GRANGEON MICHEL
6	HADDADI NAIMA
7	MAUCUIT CLAUDE
8	DUC CLAIRE
9	MAZELEIGUE MICHEL
10	RIVAS SOPHIE
11	MENOUD GERARD
12	SERRANO MURIELLE
13	MACALUSO GAETANO
14	GIRAUD MICHELLE
15	GRIVAZ CLAUDE
16	RIVAS CORALIE
17	MORA MICKAEL
18	GIER PATRICIA
19	PERRIER ARNAUD
20	WEINERT JEANNETTE
21	PATHENAY YVES
22	LEGROS JOSETTE
23	ALARCON SYLVAIN
24	CARASCO THERESE
25	LABAURIE NOEL
26	DE OLIVEIRA MARIE-CLAUDE
27	PIERROT GERARD
28	MARIENNEAU DENISE
29	NOUGAREDE YVES
30	NAIME CHRISTIANE
31	LIETAER ROLAND
32	JULLERON SARRHA
33	COLETTO RAYMOND
34	NAUDY MARIE-PIERRE
35	LHOPITAL HERVE
36	PEILHON YVETTE
37	BRUNET DANIEL
38	AIT MEBAREK ZAHIA
39	MOUVOIR MATT

Commune : **Meyzieu**

N°Panneau : **7**

Titre de la liste : **VIVRE MEYZIEU AVEC CHRISTOPHE QUINIOU**

Liste des Candidats au Conseil Municipal		Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	QUINIOU CHRISTOPHE	
2	GARBRECHT ODETTE	
3	REVELLIN GERARD	
4	BOISSIERE VERONIQUE	
5	CLARINI LIONEL	
6	BUFFIN MARIE	
7	PINSON STEPHANE	
8	PLACE BENEDICTE	
9	PELLARINI ROBERT	
10	NACCACHE PASCALE	
11	ROBERT CHRISTOPHE	
12	AGUILERA MONIQUE	
13	TRARIEUX MANUEL	
14	FAZ HUGUETTE	
15	ACHARD GREGORY	
16	ROMANO SANDRA	
17	BIDAUD GUY	
18	SIMONETTI SYLVIE	
19	BOUGRINE DRISS	
20	FOUR VALERIE	
21	DELÉPINE HERVE	
22	FINE BERANGERE	
23	DUMAS BERNARD	
24	VIRGONE ANGELIQUE	
25	OZER MICHAEL	
26	DELOYS DUGOUR DELPHINE	
27	CHATEL JEAN-PHILIPPE	
28	SARKISSIAN ALINE	
29	VIEL XAVIER-MARIE	
30	JARECKI CATARINA	
31	SADRY BERNARD	
32	BOUAMAR NADIA	
33	BITTAR AHMED	
34	TRAMBLAY ANNICK	
35	AZOUAGH MOHAMED	
36	REBOUILLAT-BAYOL FANNY	
37	CHAVOT STEPHANE	
38	NACHAMPASSAK CATHERINE	
39	FORISSIER MICHEL	
40	CHETAILE MARTINE	
41	CAUVIN JACQUES	

COMMUNE : MIONS

Commune : **Mions**

N°Panneau : **2**

Titre de la liste : **Ensemble continuons - Force d'avenir**

Liste des Candidats au Conseil Municipal

Liste des Candidats au Conseil Communautaire

1	COHEN CLAUDE
2	FONTVIEILLE ANNE-BENEDICTE
3	GUIGUET JULIEN
4	HORNERO NATHALIE
5	PACCAUD MICKAEL
6	FOUADE JOSIANE
7	SAPONARA JEAN-MICHEL
8	CORDIER JOSE CHANTAL
9	ANDRIÉS NICOLAS
10	LEGER AUDREY
11	LANG JEAN
12	CAYER BARRIOZ ELODIE
13	TUR PATRICK
14	BERNARD CELINE
15	CHAMBRAGNE ALAIN
16	LINOSSIER CLAUDIE
17	MOREAU YVAIN
18	BARROT CHRISTINE
19	MEUNIER JACKY
20	MANLIOS REGINE
21	HEMON JULIEN
22	BERRUYER ALINE
23	CALVO JEAN FRANCOIS
24	LAUBER SUZANNE
25	TRIFUNOVIC RADOMIR
26	MIGNOZZI ANNA
27	ROCHETTE ETIENNE
28	CHOUVY CORALINE
29	HYVERNAT GUY
30	MINCHELLA NANCY
31	BURCHACINOFF NICOLAS
32	BELEN VANESSA
33	PIGA CLAUDE
34	BRENIER SOPHIE
35	MINODIER ROGER

Commune : **Mions**

N°Panneau : **3**

Titre de la liste : **UNIS POUR MIONS**

Liste des Candidats au Conseil Municipal

Liste des Candidats au Conseil Communautaire

1	MENA FRANCIS
2	SPENNATO SOPHIE
3	VANANTY BRUNO
4	SANCHEZ AMENIE
5	PARRET YVES
6	HUGONET LAURE
7	CATTANEO IVAN (de nationalité Italienne)
8	BENVENUTO SYLVIE
9	DUPONT STEVE
10	GALLETY-KOHLMANN CATHERINE
11	CHABOUD KEVIN
12	MARCHAUD DOMINIQUE
13	EYNARD GUILLAUME
14	METRAL-CHARVET CHRISTINE
15	BIBAUT ERIC
16	TOUMI MERIEM
17	BRES PIERRE
18	LETOUZEY DELPHINE
19	HILAIRE HERVE
20	GUICHARD FLORENCE
21	MEJEAN GUILLAUME
22	GRIMALDOS JUANA
23	PEYRAT MICHEL
24	LEPERINI PATRICIA
25	MEYRET LAURENT
26	TARRIET-CHABAT BEATRICE
27	DOS SANTOS JOSE
28	CHARREYRON JUSTINE
29	GAUTHERON STEPHANE
30	LATORRE-PLUMED MARIE-LAURE
31	CEGARRA JEAN-JACK
32	DESAIVRES CORINNE
33	LABELLE CORENTIN
34	LAURIOLA NICOLE

COMMUNE : OULLINS

Commune : **Oullins**

N°Panneau : **3**

Titre de la liste : **LE TEMPS D'AGIR POUR UNE VILLE HUMAINE**

Liste des Candidats au Conseil Municipal

Liste des Candidats au Conseil Communautaire

1	KOHLHAAS JEAN-CHARLES
2	GROSPERRIN ANNE
3	GIRON BENJAMIN
4	SECHAUD JOELLE
5	BAARSCH MICHEL
6	BADR-VOVELLE NADINE
7	MANTELET BERTRAND
8	BELLISSIN CLAUDE
9	HEBERT ALEXANDRE
10	BENAMEUR SAIDA
11	HUARD MAXIME
12	DABAKA PANGU SARAH
13	BONVALOT JULIEN
14	BEN SLAMA-PÉRON NOURA
15	AUGIER FREDERIC
16	BEAUFILS CAROLE
17	COULOMBEL LOUIS
18	CHAUSSE MARIE
19	THUILIER BERNARD
20	LECLERC CAROLINE
21	GAGNEUR JEAN-FRANCOIS
22	FAVRE VIOLETTE
23	SAURY AXEL
24	MATIGNON CORINNE
25	SAINT-PIERRE MICHEL
26	TELLIER PAULINE
27	ROZEL MATTHIEU
28	OLLIVIER LAURENCE
29	BENIERE JEREMIE
30	DANIS NICOLE
31	GAUTIER BRUNO
32	POMMATEAU CHARLOTTE
33	PERROT FRANCOIS
34	HUBER ARIANE
35	MARTIN REGIS
36	BOUTEILLE-AUTRET MURIEL
37	BOSSE-PLATIÈRE ANTOINE

Commune : **Oullins**

N°Panneau : **4**

Titre de la liste : **100% OULLINS**

Liste des Candidats au Conseil Municipal		Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	POUZERGUE CLOTILDE	
2	GUILLEMAN DAVID	
3	CAILLET ANAELLE	
4	LAFORETS PIERRE	
5	PASTUREL ANNE	
6	PROTON LOUIS	
7	VALLON DAUVERGNE PATRICIA	
8	DELORME CLEMENT	
9	CHALAND CHRISTINE	
10	SOUCHON PHILIPPE	
11	ARGANS ANNE-FRANCE	
12	FRANCHARD GEORGES	
13	GUILLEMIN SANDRINE	
14	AMBARD CHRISTIAN	
15	DUCHAMP LAURENCE	
16	HYVERNAT FREDERIC	
17	TURCANO-DUROSSET CHANTAL	
18	LAVACHE GILLES	
19	MARTELLACCI SOLANGE	
20	CLAUDE JEAN-LOUIS	
21	PIQUET-GAUTHIER MARIE-LAURE	
22	LOCATELLI PHILIPPE	
23	BELLABAS TASSADIT	
24	SEGRETAIN BERTRAND	
25	HALLONET-VAISMAN SANDRINE	
26	SACHOT PAUL	
27	PLASSARD CHRISTIANE	
28	BARBIERO CEDRIC	
29	POCHON FRANCOISE	
30	VIDALOT JEAN-LUC	
31	GAUMONT ANNE	
32	SANSON PIERRE	
33	BOUNIOL BLANDINE	
34	BUFFET FRANCOIS-NOEL	
35	THYSSEN LAETITIA	
36	TUZOLANA OLIVIER	

COMMUNE : PUSIGNAN

Commune : Pusignan		
N°Panneau : 1		
Titre de la liste : PUSIGNAN CAP 2026		
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire	
1	GROSSAT PIERRE	GROSSAT PIERRE
2	DI MURRO ANITA	FADEAU STEPHANIE
3	RUZ FLORENT	BOUSQUET PATRICK
4	FADEAU STEPHANIE	GHERBEZZA FRANCOISE
5	SPARZA HERVE MICHEL NORBERT	VELARDO BENEDETTO
6	BEAUDET MARYLINE	
7	BOUSQUET PATRICK	
8	GHERBEZZA FRANCOISE	
9	VELARDO BENEDETTO	
10	CABESTRERO MARJORIE	
11	FERRARI JULIEN	
12	GUERIN DELPHINE	
13	CERDA MICHEL	
14	HENRY BENEDICTE	
15	GEREZ JEAN-PIERRE	
16	BAYZELON ALLISON	
17	BECHDOLFF NICOLAS	
18	GAMER KATIA	
19	GROSSAT CLEMENT	
20	LATOURE FLORENCE	
21	LAVOREL LAURENT	
22	FEUILLET-SOUVERAIN JENNIFER	
23	ARMANET ELIOT	
24	REYNAUD DELPHINE	
25	LEMOINE OLIVIER GUY CLAUDE	
26	ROLLAND MAUD	
27	TIBERGHEN LIONEL	

Commune : Pusignan		
N°Panneau : 2		
Titre de la liste : UNIS POUR NOTRE VILLAGE		
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire	
1	EMAIN BRIGITTE	EMAIN BRIGITTE
2	VARNET GILLES	MAUBON YVES-MARCEL
3	DEBOILLE CELINE	RAVET LUDIVINE
4	MAUBON YVES-MARCEL	BENGUIGUI THIERRY
5	RAVET LUDIVINE	GARNIER-ROTOLO ISABELLE
6	BENGUIGUI THIERRY	
7	FANGET-BARRIOZ HELENE	
8	BLEYER ETIENNE	
9	BATIER ISABELLE	
10	BARDON ANTHONY	
11	GARNIER-ROTOLO ISABELLE	
12	LANDRY MICHEL	
13	BERTRAND MARTINE	
14	PONCET SERGE	
15	BOTELLA CELINE	
16	MIRAILLES ARNAUD	
17	DA COSTA CHRISTELLE	
18	CHAZAUT ANTHONY	
19	LOMBARDO MARIE-CLAUDE	
20	GUENOUN BORIS	
21	ARCO-VICENTE ISABELLE	
22	FADY ANTHONY	
23	PACE GIOVANNA	
24	RAPHAEL ERIC	
25	PEYRATOUT VERONIQUE	
26	PERENON JEAN-PAUL	
27	PUCCIO ANGELA	

COMMUNE : SAINT-CYR-AU-MONT-D'ORCommune : **Saint-Cyr-au-Mont-d'Or**N°Panneau : **2**Titre de la liste : **SAINT-CYR AVANT TOUT**

Liste des Candidats au Conseil Municipal

Liste des Candidats au Conseil Communautaire

1	GUYOT CHRISTELLE
2	COCHET JEROME
3	TALIEU CHRISTINE
4	LARRAT XAVIER
5	PHILIT MAGALIE
6	CHADIER VINCENT
7	MARECHAL NATHALIE
8	HELIES PHILIPPE
9	FICHET SYLVIE
10	BOURGEON YANNICK
11	VIDAL CLEMENTINE
12	CARPE GREGORY
13	MORISSON-CASTAGNET VIRGINIE
14	DEGROND GERARD
15	CHANIAL CHARLOTTE
16	AUTRIC JEAN-BAPTISTE
17	DORÉ VERONIQUE
18	VINCIENNE CHRISTOPHE
19	FAURITE ISABELLE
20	TROUILLER FLORIAN
21	GROLLEE ARMELLE
22	BOULCH YANNICK
23	JULLIEN STEPHANIE
24	PERROT PASCAL
25	SEIGLE ANGELIQUE
26	RETY CHARLES
27	JUSOT AXELLE
28	BENTHIN ROBERT
29	GUIBERT GUENAELE
30	VINCENT PHILIPPE
31	CHAZOT GERALDINE

Commune : Saint-Cyr-au-Mont-d'Or	
N°Panneau : 3	
Titre de la liste : VIVRE ENSEMBLE SAINT CYR	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	MANTELIN-RUIZ JACQUELINE
2	LATELTIN XAVIER
3	SANEJOUAND SYLVIE
4	TOUCHE-FONTAINE ROBIN
5	LACOUR MADELEINE
6	OGIER GABRIEL
7	BERTONI JOSETTE
8	PALOMBI ERIC
9	BOLOGNE SYLVIE
10	CAILMAIL XAVIER
11	MARTELAT-SERVILLAT FRANCOISE
12	PECHUZAL FRANCIS
13	CHAUVE COLETTE
14	KANTU LAURENT
15	CAILMAIL CHRISTINE
16	COLIN ALEXANDRE
17	OGIER AGNES
18	LAROCHE JACQUES
19	ROCHER ODILE
20	COURTOT HUBERT
21	REY JACQUELINE
22	CURAT GILLES
23	BERNARD FRANCOISE
24	GAILLARD MAURICE
25	BOUDARD VERONIQUE
26	CHAUVE JEAN-PAUL
27	SERVOLLE LUCIENNE
28	RAY GILBERT
29	DEBARD-CAULLIER ÉLIANE

Commune : Saint-Cyr-au-Mont-d'Or	
N°Panneau : 4	
Titre de la liste : SAINT CYR AVENIR	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	GUILLOT PATRICK
2	FOULON EMMANUELLE
3	GUINCHARD JACQUES
4	CHAUVIN SABINE
5	GUINARD MICHEL
6	ZWICK VERONIQUE
7	BOUVAT CYRIL
8	LAUGIER MONIQUE
9	GUIGNARD PHILIPPE
10	MAURICE SYLVIE
11	GRIVEL MARC
12	BISEAU IRENE
13	LAURIERE CHRISTIAN
14	GROGNIER VALERIE
15	DEL VECCHIO PHILIPPE
16	MARROCCO NATHALIE
17	BIGOT MARC
18	DRUET ISABELLE
19	EXBRAYAT DANIEL
20	RIVARD ELISABETH
21	CATHELAND GILLES
22	BRUN CORINNE
23	TEIL JEAN-MARIE
24	GOULLIOUD SOPHIE
25	PEYTAVIN VINCENT
26	ROUQUEROL MYRIAM
27	VANDER-HAM ALAIN
28	GOUTTES GERALDINE
29	LUC ERIC
30	GENIN MURIEL
31	LEPISSIER ANTOINE

COMMUNE : SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR

Commune : Saint-Didier-au-Mont-d'Or	
N°Panneau : 1	
Titre de la liste : SAINT-DIDIER AUTREMENT	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	VELAY LAURE
2	GAGLIONE MARC
3	GUILMANT VALERIE
4	DUMONT GILLES
5	DELORME ISABELLE
6	ESTUBLIER GAEL
7	ROMERSA-SALLIOT FLORENCE
8	RUFF SAMUEL
9	PROTON MAUD
10	COQUET BERNARD
11	HAUTIER BRIGITTE
12	GRECK JEAN-FRANCOIS
13	BOURDERIOUX BRIGITTE
14	DANIEL PIERRE
15	SOUCI YASMINA
16	BING GEOFFROY
17	PONTAROLLO CLAIRE
18	MANGLIER THIBAUT
19	ALLIROL-GAREL NATHALIE
20	GUYOT JEAN-PAUL
21	MAILLET BEATRICE
22	DUPIN PIERRE
23	TIXIER ISABELLE
24	FEVRE YANN
25	PEIGNE ÉLIANE
26	VEYRE DE SORAS BRUNO
27	GHIEMMETTI VERONIQUE
28	MASSET JEAN-PIERRE
29	PERCHE ELOISE INES
30	CACARIE GUILLAUME
31	ALLARD DOMINIQUE

Commune : **Saint-Didier-au-Mont-d'Or**

N°Panneau : **2**

Titre de la liste : **ENSEMBLE POUR SAINT DIDIER**

Liste des Candidats au Conseil Municipal

Liste des Candidats au Conseil Communautaire

1	MATHIEU MARIE-HELENE
2	VERDILLON DIDIER
3	LAFORET CATHERINE
4	DESCHODT PHILIPPE
5	THOMAS ISABELLE
6	BASSET CLAUDE
7	BOGNAR-FILIPPAZZO VIRGINIE
8	VERZIER JACQUES
9	LASSALLE MARIELLE
10	SIX PHILIPPE
11	GÉNOIS CARINE
12	MADAMOUR BERTRAND
13	VERNER ANNA
14	PIEROT JEROME
15	PONTAL-COGNE KATIA
16	APTEL ERICK
17	JOSSE JUSTINE
18	GOVOU SIDNEY
19	FRAIOLI AMALIA
20	DALTIER ALAIN
21	PIGEON ISABELLE
22	SEVREZ LAURENT
23	LANGUILLAUME SOPHIE
24	FRANÇOIS EMMANUEL
25	FROTTÉ CECILE
26	CHABERT BENJAMIN
27	DELEZINIER SOPHIE
28	GUYENON ARNAUD
29	GALLOIS CAROLE
30	AUDISIO GUY
31	DECHANT MURIEL

Commune : **Saint-Didier-au-Mont-d'Or**

N°Panneau : **3**

Titre de la liste : **Ouverte et Solidaire**

Liste des Candidats au Conseil Municipal

Liste des Candidats au Conseil Communautaire

1	BALMEFREZOL LUDOVIC
2	BERRAUD-DUFOUR CLAUDE
3	ARNOUD PIERRE
4	JOSSE SYLVIE
5	ROBIN PIERRE
6	DEBARD EVELYNE
7	COMPAGNE THIERRY
8	SEASSAL JULIETTE
9	LOPEZ GASPARD
10	FALCOT DAMIENNE
11	TIXIER MICHEL
12	MOULIAN NATHALIE
13	BREDA DOMINIQUE
14	GREPPO BENEDICTE
15	MONTAGNIER MARCEL
16	BENETEAU MARYSE
17	ARNOUD LOIC
18	PIANTONI LUDIVINE
19	GIRIER BRUNO
20	CHAUTARD LEA
21	TETAZ FRANCK
22	CEJKA ANNA
23	TIXIER JEAN
24	BRET CLAUDE
25	BORDET TOM
26	GREPPO LEA
27	GARCIER BERNARD
28	MICHEL PASCALE
29	BIGOT JACQUES
30	MARTINET CHRISTINE
31	LOPEZ FELIX

COMMUNE : SAINT-FONS

Commune : Saint-Fons	
N°Panneau : 1	
Titre de la liste : SAINT-FONS CITOYENNE ET UNIE	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	DUCHÉNE CHRISTIAN
2	EDERY MICHELE
3	JAY BERNARD
4	TOURIS NADIA
5	MEBARKI HADI
6	BALDIVIA DOMINIQUE
7	KEBBAB ABDELAZIZ
8	DE PASQUALE LUCIA
9	BARBA MICHEL
10	BOURGEAT DANIELE
11	CASTERS THIBAUT
12	MEBARKI FATIMA
13	ADANUR SEZER
14	SAÏ LEILA
15	SERY DAVID
16	MERTANI EMBARKA
17	KESSI MEHDI
18	DEROUSSY MARYSE
19	CHAPUY LAURENT FABRICE
20	LAGRIMITE MALIKA
21	LAKHDARI MORAD
22	YATTARA SABRINA
23	SAADAOUI BELGACEM
24	AÏSSAOUI MAISSANE
25	MEHENDEL-ZEKRI SOFIENE
26	TALON ANNABEL
27	BRUNON PHILIPPE
28	SAHRAOUI DALILA
29	PERRIN SERGE
30	MEDJBRI NEILA
31	BEN LAOUBI CHEIKH
32	DIDONE DENISE
33	RONZIERE MARC

Commune : **Saint-Fons**

N°Panneau : **3**

Titre de la liste : **Saint-Fons En Mouvement**

Liste des Candidats au Conseil Municipal

Liste des Candidats au Conseil Communautaire

1	ZEHMOUL CHAFIA
2	ELKHANTOUCHE RIDA
3	BOUREGBA RACHIDA
4	PANETTO JEAN-CHRISTOPHE
5	CARDOSO ELISABETE (de nationalité Portugaise)
6	NAMAOUI SAMIR
7	GOURDON MICHELLE
8	BOUREGBA MALIK
9	AZAOUI ZOBEIDA
10	BIRKEN PIERRE-JEAN
11	ATTAR NAOUALLE
12	AL HAFYANI MOHAMED
13	NAIT OURHERRAM YASMINA
14	ETTAIEB MOUNIR
15	HILAIRE FLORENCE
16	SCHEER MICHEL
17	YAHIAOUI SONIA
18	LAKHDARI ABDELATIFE
19	ADELLI AIDA
20	AMAMRA SALAH
21	BEJI IMEN
22	DE SOUSA ALMERINDO
23	MORA NATHALIE
24	TORDJMAN SYLVAIN
25	MESSAOUDENE EMIRA
26	SEJDIJA VLAZIM
27	ZEHAF ZINEP
28	MHADJOU ALI
29	BENLARBI NARJESSE
30	HASSANI AZIADOU
31	BEN AMARA ITEB
32	RABEHI SEFEN
33	PEREIRA CAROLINE
34	AMAMRA NACIM
35	BONTOUX CINDY

Commune : Saint-Fons	
N°Panneau : 5	
Titre de la liste : Saint-Fons L'Audacieuse avec Nathalie FRIER	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	FRIER NATHALIE
2	DEBAT DAVID
3	FOKAM MILLY-NADEGE
4	DELORME GILLES
5	LE VELLY ARIANE
6	FERRAPIE CEDRIC
7	DJABALI LINDA
8	SAADI REDOANE
9	LURASCHI JOSETTE
10	FARHA M'HAMED
11	TROLLIET D'AGOSTINI JOSIANE
12	DOUMIR ZINEDDINE
13	BÉNÉTRIX CARINE
14	STRASSARINO NICOLAS
15	ZERDALI KHADIJA
16	BARTOLI JEAN-JACQUES
17	MABROUK SOUMEYIA
18	VERDEVOYE SEBASTIEN
19	MOUSSAOUI ZANOUBA
20	OMNÈS RODOLPHE
21	TALL SEYNABOU
22	FAVRET PIERRE
23	RUHLA PASCALE
24	COLLOMB JEROME
25	DOUCET SYLVIE
26	JOBARD JEAN-CLAUDE
27	BONNET JACQUELINE
28	DRAME DJENGUINA
29	VAN OMMESLAEGHE VIVIANE
30	DOUKHAN THIERRY
31	NAVARRO ARMANDE
32	DENIS MICHEL
33	MOREL MONIQUE

COMMUNE : SAINT-GENIS-LAVAL

Commune : **Saint-Genis-Laval**

N°Panneau : **1**

Titre de la liste : **Saint Genis Laval Notre Ville Notre Avenir**

Liste des Candidats au Conseil Municipal		Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	CRIMIER ROLAND	
2	TIRTIAUX FABIENNE	
3	GUOUGUENI MOHAMED	
4	ROTIVEL PASCALE	
5	DARNE JEAN CHRISTIAN	
6	PASAYAN CECILE	
7	MASSON PHILIPPE	
8	NAVILLE ELIANE	
9	CALLIGARO AURELIEN	
10	JAGET AGNES	
11	COUALLIER GUILLAUME	
12	JOBERT FIORE MARYSE	
13	GODIGNON CHRISTOPHE	
14	DAUTREY LUCIENNE	
15	LACROIX JEAN-PHILIPPE	
16	VIVES-MALATRAIT BERNADETTE	
17	GUEDON BERNARD	
18	DUMAINE-BOUAZIZ MARIE-ABELIA	
19	MONNET MICHEL	
20	CARTIGNY NICOLE	
21	DANIÈRE KIM	
22	PICHERIT ISABELLE	
23	FILLOT MICHEL	
24	LANCEROTTO ELIANE	
25	GEOFFROY ALAIN	
26	MICHAUD MARIE	
27	SPAGNOLO DARIO (de nationalité Italienne)	
28	VISTE AURELIE	
29	EV RAT CHRISTOPHE	
30	BELEDUMA CHRISTIANE	
31	PONNET GAUTHIER	
32	PORNET CAROLINE	
33	TROG NICOLAS	
34	BONTOUX ODETTE	
35	DELAGOUTTE YVES	

Commune : **Saint-Genis-Laval**

N°Panneau : **4**

Titre de la liste : **Aimer Saint Genis**

Liste des Candidats au Conseil Municipal

Liste des Candidats au Conseil Communautaire

1	MILLET MARYLENE
2	GONZALEZ STEPHANE
3	LAURENT LAURE
4	BEJEAN JACKY
5	CHAPUIS DELPHINE
6	HORNUS DAVID
7	TOURI IKRAME
8	FAURE PATRICK
9	PARDON-BÉRARD FRANCOISE
10	GAVAULT YVES
11	MAROLLEAU CELINE
12	DURIEUX LAURENT
13	BEZZAYER AICHA
14	RAGON FREDERIC
15	EL-BATAL CAMILLE
16	FILLOT ETIENNE
17	VOLFF CLAUDIA (de nationalité Allemande)
18	VALOIS ERIC
19	MONFORT SONIA
20	CONFORT GEOFFROY
21	BIGNON-VARGIOLU CAROLINE
22	DANDOY BRUNO
23	TRACQ CORALIE
24	KAZMIERCZAK LAURENT
25	BENHAMOU-SERI YAMINA
26	BEYROUTI EMILE
27	FAURE CELINE
28	LARGE REGIS
29	THOMAS-PAROD HELENE
30	TEYSSIER TIMOTHEE
31	XAVIR JENNIFER
32	PENICAUD JOEL
33	VALLON JUSTINE
34	VIONNET THIBAUT
35	DÉCHAMP PASCALE

Commune : **Saint-Genis-Laval**

N°Panneau : **5**

Titre de la liste : **Saint-Genis Verte, Solidaire et Citoyenne**

Liste des Candidats au Conseil Municipal

Liste des Candidats au Conseil Communautaire

1	PEREZ ERIC
2	REDJEM NEJMA
3	BAGNON FABIEN
4	CREYX SOPHIE
5	DEMARLE THOMAS
6	MONTADERT NADEGE
7	MAILLET GUILLAUME
8	BLANCAN ISABELLE
9	CORRAL ANTOINE
10	WOLSKA STEPHANIE
11	BARBIER CHRISTIAN
12	AUGEY LAURENCE
13	DRÉAN MAXENCE
14	LOISON MARIE-FRANCE
15	THOLLET PIERRE
16	VIRY ISABELLE
17	LEPAPE ALAIN
18	THOLLY FRANCOISE
19	VIRY EMMANUEL
20	FORGET EDWIGE
21	GRANGEON DANIEL
22	ALLART SUZANNE
23	BLANCHON PIERRE
24	LANDOT MARIE-NOELLE
25	BROQUET JEAN-LOUIS
26	LAFOSSE ARMELLE
27	CAZENEUVE PHILIPPE
28	VINAY-FORGA VARINIA (de nationalité Allemande)
29	VIEL BERTRAND
30	BARDOU-PERRIER PASCALE
31	GIROT ALAIN
32	TAVENARD HELENE
33	BOUCQ JEROME
34	CHABROL FLORANNE VERA
35	TESSON CHRISTOPHE

COMMUNE : SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR

Commune : Saint-Romain-au-Mont-d'Or	
N°Panneau : 1	
Titre de la liste : ENSEMBLE, FAISONS VIVRE SAINT-ROMAIN	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	CURTELIN PIERRE
2	BERTINOTTI ANNE
3	NIGLIS ARNAUD
4	KOSKI ANNE
5	FABRE GERAD
6	LUCOT VERONIQUE
7	JOUNIN BERTRAND
8	BONDET JOSETTE
9	TIMBAL OLIVIER
10	NEYRET CECILE
11	SANSICO XAVIER
12	FONTAINE MARTINE
13	RABAUX RENE-PIERRE
14	VINCENT SONIA
15	DAUBLAIN LAURENT

Commune : Saint-Romain-au-Mont-d'Or	
N°Panneau : 2	
Titre de la liste : SAUVONS SAINT ROMAIN PERLE DES MONTS D'OR	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	LOIR THIERRY
2	ARIFY NABILA
3	ARISSIA ANTONIO
4	SUZANNE MONIQUE
5	AMORY FREDERIC
6	BROUÉ EVE
7	SERTHELON GILLES
8	BELLIARD KARINE
9	GRANGE THOMAS
10	PISKIEWICZ MARTINE
11	ARISSIA RAYAN
12	BELLIARD MELANIE
13	FOUCHER THOMAS
14	CUENNET MARGUERITE
15	HUBERT BERNARD
16	DAUTEL SUZANNE
17	ARMANSA JEROME

Commune : Saint-Romain-au-Mont-d'Or	
N°Panneau : 3	
Titre de la liste : Saint Romain Sources d'Inspiration	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	HOMBERT JEAN-MARIE
2	ROLLAND-MORITZ SOPHIE
3	PUPIER GILBERT
4	GELIN MICHILLE
5	MALOT GUILLAUME
6	GARCIA CELINE
7	WAGET PASCAL
8	MIZERKA FAVERGEON ANNA (de nationalité Polonaise)
9	JALAGUIER SEBASTIEN
10	DUMEZ ISABELLE
11	BERTIN BORIS
12	VINCENT MAGALI
13	GUITELMACHER MALO
14	PAYAN GAELLE
15	DELLA DORA OLIVIER
16	RUFFIN PATRICIA
17	BAGGIO CHRISTIAN

COMMUNE : SATHONAY-CAMP

Commune : Sathonay-Camp	
N°Panneau : 1	
Titre de la liste : RÉUSSIR ENSEMBLE SATHONAY-CAMP	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	DUPONT BERNARD
2	MAIRE CATHERINE
3	ORLANDO ANDREA
4	FONTAINE MYRIAM
5	BERTHILLER ERIC
6	BOUDON BRIGITTE
7	CHARDARD PATRICK
8	GUILLON LAURINE
9	FAILLE FRANCOIS
10	VIEUX MARILYNE
11	DATICHE GERARD
12	MAAROUK WENDA
13	FROMENT MALLORY
14	ROBIN ROSA
15	SAGE JACQUES
16	ESTRUCH STEPHANIE
17	ARNAULT GUY
18	LACROIX NATHALIE
19	FELLAGUE-CHEBRA MOHAMMED ALI
20	DUBOEUF BRIGITTE
21	CROZIER PATRICK
22	PAUPERT KARINE
23	PACHOUD ALEXANDRE
24	RAGO SYLVIE
25	NGUYEN STEPHANE
26	PIOLTI PATRICIA
27	GIRAUD YOAN
28	JEKKI-FEUVRIER MOUNAA AURORE
29	VIGNE JACKY PHILIPPE
30	ROUFFETEAU CAROLINE
31	POZZI CLEMENT

Commune : **Sathonay-Camp**

N°Panneau : **2**

Titre de la liste : **Nous Sathonay**

Liste des Candidats au Conseil Municipal

Liste des Candidats au Conseil Communautaire

1	MONNIER DAMIEN
2	PERRUT ANNE
3	ROCHE JEAN-MICHEL
4	DAMIAN ANNIE
5	SILVA ARMANDINO
6	BRET MARLENE
7	ROCHE ROBERT
8	MOUNIER-LAFFOREST MENELIA
9	BRENDEL CHRISTOPHE
10	BADACHE GENEVIEVE
11	CLAUDIN DAVID
12	AGGOUN RITA
13	DEFARGE LAURENT
14	JULIAT SYLVIE
15	ZEMOURA MICKAEL
16	BONGIOVANNI NICOLE
17	PAYEN GUILLAUME
18	GAY FLORENCE
19	PEREZ GUY
20	GAUDENECHÉ ALINE
21	FILANCIA LUCIO (de nationalité Italienne)
22	LAWSON-VAULEGEARD BRIGITTE
23	PYRAM MIGUEL
24	FRICHET LAETITIA
25	MIRAUD XAVIER
26	BERTET BRIGITTE
27	BURLOT YANN
28	WAGNER DELPHINE
29	VUARIER JEROME
30	ARMATO EMILIE
31	CARBONNEIL ROLAND

COMMUNE : THURINS

Commune : Thurins		
N°Panneau : 1		
Titre de la liste : THURINS C.Q.F.D : Ce Qu'il Faut Demain pour THURINS		
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire	
1	PALAIS JEAN-MARC	PALAIS JEAN-MARC
2	BERARD MARION	BALMONT CHRISTIANE
3	FAURE NOEL	CHEVRON MICHEL
4	JASSERAND JOELLE	BONNIER LETITIA
5	NESME PHILIPPE	GAUDIN HUBERT
6	BALMONT CHRISTIANE	
7	CHEVRON MICHEL	
8	PAGEAUX GAELE	
9	DELORME MARTIAL	
10	BONNIER LETITIA	
11	GAUDIN HUBERT	
12	THEVENON CHRYSTELE	
13	VINDRY BENJAMIN	
14	PERRIER MAGALI	
15	CHAPON GIL	
16	RICHARD BERNADETTE	
17	FAYOLLE HERVE	
18	GAUTHIER CHANTAL	
19	DAVID YVES	
20	MORILLON CLAIRE	
21	PALAIS ARTHUR	
22	CARNEIRO FLORENCE	
23	DA CUNHA ERIC	

Commune : Thurins		
N°Panneau : 2		
Titre de la liste : THURINS, CULTIVONS NOTRE AVENIR		
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire	
1	GARCIN MARIE-CAROLINE	GARCIN MARIE-CAROLINE
2	BOILEAU NICOLAS	BOILEAU NICOLAS
3	CHAMPEL SYLVIE	CHAMPEL SYLVIE
4	VERICEL JEROME	WENNER THOMAS
5	NACCI CAROLE	FAGEOT MURIELLE
6	WENNER THOMAS	
7	FAGEOT MURIELLE	
8	GOYON SAMUEL	
9	MARIÉ LAURENCE	
10	REVVY LAURENT	
11	COURBIERE DOMINIQUE	
12	DELAUNOIS BERTRAND	
13	HARQUIN LAETITIA	
14	VASCHALDE GERARD	
15	CERRUTI-GIANNETTO ANNE-JOELLE	
16	CONFORT NOEL	
17	LABORDE MAYI	
18	CHAZAUD NICOLAS	
19	SANCHEZ MARIE JOSE	
20	CONFORT LOUIS	
21	DUPIN CHRISTELLE	
22	CHANTRE PHILIPPE	
23	JULLIEN ALEXANDRA	

Commune : Thurins		
N°Panneau : 3		
Titre de la liste : UNIS POUR THURINS		
Liste des Candidats au Conseil Municipal		Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	CLARON CLAUDE	CLARON CLAUDE
2	PAILLAT CATHERINE	TISSOT MARION
3	LACOSTE-DEBRAY JEROME	GINET PATRICK
4	DORBEC CLAIRE	GOYON VERONIQUE
5	VINCENT DAVID	GROSSIORD PHILIPPE
6	GIRAUD-SAUVEUR MARIE-LAURE	
7	CHANTRE ERIC	
8	TISSOT MARION	
9	GINET PATRICK	
10	GOYON VERONIQUE	
11	GROSSIORD PHILIPPE	
12	CHANTRE SUZANNE	
13	AUBERGER FREDERIC	
14	AMBIS MARION	
15	DOMINIQUE BASTIEN	
16	GARNIER NATHALIE	
17	FRÉNEA GERARD	
18	FAYOLLE CAROLE	
19	BOICHON ROMAIN	
20	ECOBICHON ELISE	
21	CHAZALLET CHARLES	
22	LHOPITAL CHRISTELLE	
23	CHANTRE SERGE	

COMMUNE : VAL D'OINGT

Commune : Val d'Oingt	
N°Panneau : 2	
Titre de la liste : VAL D'OINGT, NOUVELLE COMMUNE, NOUVELLE EQUIPE !	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1 TERRIER PASCAL	TERRIER PASCAL
2 LAVAL DELPHINE	MOINE CATHERINE
3 MONTABONE EMMANUEL	PERRIER HERVE
4 SAMBARDIER JOCELYNE	CHARRE AGNES
5 GRANDCLEMENT JEAN-YVES	BÉGUIN JEAN-MARC
6 MOINE CATHERINE	
7 CHARDON ROLAND	
8 MAILLE ÉPOUSE DUPERRAY CELINE	
9 GALLIEN PATRICE	
10 ROUSSEING COUSINIER NOELLE	
11 CHIGNIER THOMAS	
12 GIROD ANNE-VIRGINIE	
13 PERRIER HERVE	
14 CHARRE AGNES	
15 BÉGUIN JEAN-MARC	
16 BUDIN CECILE	
17 PRAT ALAIN	
18 HUMBERT-BUDIN MARIE-CHRISTINE	
19 CHEMELLE CLAUDE	
20 KAPP MARION	
21 DEL SOLE CEDRIC	
22 FEVRIER MEI-CHU ISABELLE	
23 RICHARDIER BENJAMIN	
24 DEPOUILLY AUDREY	
25 LAGARDE DIDIER	
26 CAZIN ANNE	
27 MOREAU OLIVIER	
28 AUBONNET MARIE-THERESE	
29 PEREZ PIERRE	
30 FAUTRIERE-GOETZ INGRID	
31 CHVEDOFF PATRICK	

Commune : Val d'Oingt		
N°Panneau : 3		
Titre de la liste : Engagés pour unir		
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire	
1	VAN DER HAM ALAIN	VAN DER HAM ALAIN
2	MINOT ISABELLE	MINOT ISABELLE
3	DIMIER YVES	DIMIER YVES
4	WEIL NATHALIE	WEIL NATHALIE
5	DUMONT JEAN-MICHEL	PAPILLON PASCAL
6	MONDET VERONIQUE	
7	PAPILLON PASCAL	
8	MECHIN DOMINIQUE	
9	PACARD DENIS	
10	THILLET FOUR CATHERINE	
11	FOUGERAS SEBASTIEN	
12	ROGNON NADYEGE	
13	PETIT JEAN MARC	
14	CHAVANELLE CATHERINE	
15	VERGNAIS GILLES RENE	
16	PELAGE VERONIQUE	
17	PETIT DAMIEN	
18	MAZARD ANNIE	
19	BOCHARD CLAUDE	
20	BOLVY MARIE	
21	BESSE CHRISTOPHE	
22	MINOT LAURA	
23	LAFFAY FLORIAN	
24	DUMAS ANNE -MARIE	
25	BIZOUERNE YANN	
26	CORNELOUP SOPHIE	
27	ROLLAND JEAN-LUC	
28	BOUYER CHANTAL	
29	MOLEUX JEAN-BAPTISTE	
30	BOURGOGNE JOSETTE	
31	BANES JEAN-BAPTISTE	

Commune : Val d'Oingt		
N°Panneau : 4		
Titre de la liste : Réussir Val d'Oingt		
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire	
1	PROIETTI PHILIPPE	PROIETTI PHILIPPE
2	GABERT FLORENCE	RIVIERE-FONTAINE LUCETTE
3	ROUSSELOT PIERRE	GALMARD CHRISTIAN
4	RIVIERE-FONTAINE LUCETTE	DUTOIT SOIZIC
5	GALMARD CHRISTIAN	MONTESSUIS PHILIPPE
6	DUTOIT SOIZIC	
7	PAPILLON JEAN-CLAUDE	
8	CLEMENT FRANCOISE	
9	ROLAND PASCAL	
10	SERRAILLE BEATRICE	
11	MANCIAUX XAVIER	
12	BADET FLORENCE	
13	CHALLALI ALEXANDRE	
14	RISONS EDITH	
15	MONTESSUIS PHILIPPE	
16	GUILLARME MAUD	
17	VIOLI DIDIER	
18	TRUC CORALIE	
19	MORELLO ALBERT	
20	GUILLET MONIQUE	
21	JOURDAIN GUILLAUME	
22	COISSIEUX CORINNE	
23	GOULEAU JEAN-CHARLES	
24	BAROU NATHALIE	
25	CARAGE CHRISTOPHE	
26	PIVOT-LACHAUD CLEMENCE	
27	VIVILLE DENIS	
28	LARGUIER SYLVIE	
29	LOYET BRUNO	

COMMUNE : VAULX-EN-VELIN

Commune : Vaulx-en-Velin	
N°Panneau : 1	
Titre de la liste : DEMAIN VAULX-EN-VELIN Citoyenne et Solidaire	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	VIDAL ANGE
2	DENFIR NACER
3	JAOUADI AMEL
4	BOGHOSSIAN LUCAS
5	BARKATI DALLILA
6	HANACHI ADEL
7	TORTONÈSE MICHELE
8	SAÏT ABID
9	HERVIEU MELANIE
10	KREFA BEHAA
11	GUERDANI GHARIBA HABIBA
12	HACHAM HAMZA
13	DELCROIX CELINE
14	FILALI CHAFIK
15	COGNIEN MICHELE
16	BENTALEB MOHAMED KHEIDER
17	MEBARKI ANISSA
18	BAILLY-MAITRE FRANCOIS
19	CHARPIN EMILIE
20	OTMANI SAMIR
21	PERRIN AGNES
22	GUILLET DENIS
23	BROUK ZAKIA
24	PEREIRA PHILIPPE MANUEL
25	COUTEAU SYLVAIN
26	NOYER NANS
27	LARIBI SOFIA
28	GUERIN-TURCQ ARTHUR
29	BOUTAR DJAMILA
30	DHAINAUT PAUL ARMAND
31	HACHANI BATOUL
32	AUBERT PASCAL
33	SIRIEIX JACQUELINE
34	BOGHOSSIAN KHOREN DIT PAUL
35	MARGERIT LAURENCE
36	TOULERON ALAIN
37	LACHÈVRE PAULE
38	MEYNAND CHRISTIAN
39	BARBANCE CELINE
40	GEOFFROY CLEMENT
41	CADOT MARIE CHRISTINE
42	PROST MARCEL LOUIS
43	VIEUX-MARCAUD MARIE FRANCE

Commune : **Vaulx-en-Velin**

N°Panneau : **3**

Titre de la liste : **Pour une ville Écologique, Solidaire et Apaisée**

Liste des Candidats au Conseil Municipal

Liste des Candidats au Conseil Communautaire

1	MARION RICHARD
2	CREUZE CATHERINE
3	ZITTOUN PHILIPPE
4	GHANEM NARDJES
5	DAMIECKI PHILIPPE
6	CHAOUI SAMAH
7	PILLONEL OLIVIER
8	PARDELL MELANIE
9	TOUNKARA DAVID
10	GHAZZAL-EL JEBBARI NAJOUA
11	POLLINA JEAN-LUC
12	PINCEMIN COLINE
13	SLIMANI ABDALLAH
14	MISTRAL EMILIE
15	HOTCHAMPS JACQUES
16	LEFORT MARIE-GABRIELLE
17	ROBAKOWSKI CEDRIC
18	MOHAMED ADA AMINA
19	NAILI NAIM
20	BRULÉ CLAUDINE
21	SEN OSMAN
22	DJAIRINE LAILA
23	AUBERT JEAN-PIERRE
24	BOUVIER JACKIE
25	CHEMAIN MATHIEU
26	ROUDIERE HELENE
27	DUCROT CORENTIN
28	SOLTANI MYRIAM
29	PILLON JACQUES
30	PERROT ROSALINE
31	BRULÉ GABRIEL
32	VIDAL GHYSLAINE
33	BERISHA LENDRIT
34	MATEMATI SABRINA
35	FLORINO MICHEL
36	DUCHENE RACHEL
37	ADAM ALAIN
38	OULD BEY MARJANE
39	MAZARD BRUNO
40	YVON CELINE
41	KENEME DEMBA WELE
42	PIREDDA MARIA
43	DIGNAC LAURENT
44	MISTRAL BRIGITTE

Commune : **Vaulx-en-Velin**

N°Panneau : **6**

Titre de la liste : **UNION DES VAUDAIS INDÉPENDANTS (UVI)**

Liste des Candidats au Conseil Municipal

Liste des Candidats au Conseil Communautaire

1	GASMI NORDINE
2	M'MADI NASMA
3	USTA MUSTAFA
4	CHHIB NAWELLE
5	LAÏB DAVID
6	ALLEM NACERA
7	PEREIRA CARLOS
8	MEFTAH NABILLA
9	MMADI MAOULIDA
10	NEZZAR NADIA
11	MAILLOT BRICE
12	ZEITOUN NATHALIE
13	SMATI FETHI
14	DIDI SAMIA
15	JAOUADI MONTASSAR
16	KHELLADI MALIKA
17	AKBULUT HALILIBRAHIM
18	IFERSENE NYLDA
19	DJELTI YASSINE
20	HACHAM AMAL
21	COPUR ALI
22	BOUMENDJEL SORIA
23	DE SANTIS ALEXANDRE
24	BEN REJEB SONIA
25	HOANG WU JIAFU
26	JOSEPH HELENE
27	SAYDUT AYHAN
28	SI AHMED SABEHA
29	KACEM ABDELKRIM
30	APITHY SAMIRA
31	BENAZIZA ALI
32	CERULLO EMILIE
33	SOUIRI KAMEL
34	BADORO ZAINABA
35	SAIDOU ALI
36	AGGOUNE LIRIA
37	DRNDIC RIFAT
38	JEAN-LOUIS CAROLE
39	BOUDRIS YAMINE
40	PANON OMBLINE
41	CHABALIER ANTHONY
42	BADORO AHAMED SONIE
43	SEAN YOU HENG
44	GUERRAICHE MELISSA
45	LAAROUBI ABDELAZIZ

Commune : **Vaulx-en-Velin**

N°Panneau : **7**

Titre de la liste : **Agir ensemble pour Vaulx en Velin**

Liste des Candidats au Conseil Municipal

Liste des Candidats au Conseil Communautaire

1	BERTIN STEPHANE
2	WATRELOT AUDREY
3	FORCA SACHA
4	BERTIN CHRISTINE
5	MARIANO PEDRO
6	DUMAS-ROBERT LISE
7	LARCHER FABIEN
8	BARTOLO STEPHANIE
9	TCHUKRIEL DAVID-PASCAL
10	SYRE MARIE-EMMANUELLE
11	SANCHEZ MANUEL
12	MILANE AMINA
13	CAILLOT THIERRY
14	TATIN MAGALI
15	PETIT ROMAIN
16	BLEIN NADINE
17	ATTIAS CEDRIC
18	DARNAND SANDRINE
19	PARTOUCHE CLAUDE
20	ACHARD EVE
21	DA SILVA LOIC
22	MONARD LOUISE (de nationalité Néerlandaise)
23	LACAZEDIEU YVES
24	DA COSTA ELIANE
25	DIRI MADJID
26	AILLOUD ISIS
27	FREITAS MANUEL
28	CLAVEL AURELIE
29	CHANEL LAURENT
30	BOUGEANT MARINA
31	KACZALA BRUNO
32	VEGA MARIA-DOLORES
33	DIDION JEAN MICHEL
34	GACHON ANGELIQUE
35	CHAUSSENERIE JEAN-MAURICE
36	SEMKO IARYNA
37	GUYARD PAUL
38	DESGACHES SYLVIE
39	DIA SAMBA
40	VILLE PAULETTE
41	BLEIN DIDIER
42	MOLLE CHRISTIANE
43	FAVRAT EMMANUEL
44	FORAY MONIQUE
45	GRANGE GILBERT ARMAND

Commune : **Vaulx-en-Velin**

N°Panneau : **8**

Titre de la liste : **Ensemble avec Hélène Geoffroy pour réussir Vaulx-en-Velin**

Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	GEOFFROY HELENE
2	DUSSURGEY PIERRE
3	LECERF MURIEL
4	GOMEZ STEPHANE
5	DAHOU M KAOUTAR
6	MOINE PHILIPPE
7	KAOUAH NASSIMA
8	FISCHER MATTHIEU
9	GIANNETTI JOELLE
10	BAGES-LIMOGES ERIC
11	MOSTEFAOUI MYRIAM
12	BOLLINET ROGER
13	FARTAS FATMA
14	ROCHER MICHEL
15	ATTO ANTOINETTE
16	GUILLERMIN-DUMAS PATRICE
17	JACOB CHRISTINE
18	CHEKHAB AHMED
19	LAKEHAL NADIA
20	MARGUE YVAN
21	STAGNOLI VERONIQUE
22	KIZILDAG FREDERIC
23	PRALY JOSETTE
24	RIAS BERNARD
25	GAHROURI CHARAZEDE
26	ARAZ HARUN
27	GILET LILIANE
28	SOW ABDOULAYE
29	DJERBIB DEHBIA
30	DUVERT REGIS
31	JANIN YVETTE
32	BARNEOUD-ROUSSET PIERRE
33	MARTINEZ MONIQUE
34	BALIT KARIM
35	MAAROUK SOUFIA
36	ELIEN THIERRY
37	MONTEIRO LISA
38	LEGROS NICOLAS
39	MOHAMED ELAMINE KHATINA
40	LAÏEB SAID
41	NAHABIDIAN SILVA
42	CARTAILHAC YVES
43	SIORAT RADOSTINA
44	NGUELO BONIFACE
45	COMTE VIRGINIE

COMMUNE : VILLEURBANNE

Commune : Villeurbanne	
N°Panneau : 3	
Titre de la liste : POUR VILLEURBANNE EN COMMUN	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	VAN STYVENDAEL CEDRIC
2	VESSILLER BEATRICE
3	BRISSARD ALAIN
4	FORT AGATHE
5	CROMBECQUE YANN
6	GOYARD GUEDEFIN CHRISTINE
7	NOVAK FLOYD
8	GANDOLFI LAURA
9	CONSTANT GAETAN
10	PRADELLE LAURE-EMMANUELLE
11	BOCQUET JONATHAN
12	LOIRE AURELIE
13	MOHAMED AHAMADA MOHAMED ALI
14	THOUVENOT AGNES
15	CAMPY PAUL
16	GORRIQUER AURORE
17	JOURDAN MAXIME
18	BÉTEND MURIEL
19	COLLIAT ANTOINE
20	KHELIFI ZEMORDA
21	CHIKH IKHLEF
22	HADJ-MIMOUNE MELOUKA
23	GLÜCK OLIVIER
24	ROGER-SEPPI CAROLINE
25	DEBBECHE LOTFI
26	SCHLOSSER PAULINE
27	HAULAND-GRONNEBERG CYRIL
28	CARASCO DANIELLE
29	BERON-PEREZ MARIANO
30	TRON SONIA
31	FRIOUX STEPHANE
32	MARTINEAU CRISTINA
33	GARABEDIAN MATHIEU
34	GULLAS MORGANE
35	VINCE JACQUES
36	DONATI SYLVIE
37	PELCÉ ANTOINE
38	BUISSON KATIA
39	RAVELLO JULIEN
40	ARTHAUD MARYSE
41	VERMEULIN FREDERIC
42	ABDELLI MARWA
43	CHATAING SEBASTIEN
44	BUTET ANTOINETTE
45	GERNET JACQUES
46	ANAVOIZARD CATHERINE
47	QUIQUEREZ LAURENT
48	MASTROLORITO LUCIE
49	GIOUSE MARC
50	CHABROUX STEPHANIE
51	LEGENDRE LAURENT
52	MILBERGUE DENISE
53	DURET MAURICE
54	BENSLIM SOULIMA
55	ANTOINE VALENTIN
56	MORAIN MARIE-CHRISTINE
57	KICHAOUI KADA

Commune : **Villeurbanne**

N°Panneau : **4**

Titre de la liste : **VILLEURBANNE C'EST VOUS !**

Liste des Candidats au Conseil Municipal

Liste des Candidats au Conseil Communautaire

1	KABALO PROSPER
2	PROST EMILIE
3	CHABRIER LOIC
4	DEMARS VIRGINIE
5	BENHADJ MAHREZ
6	SULTAN SARAH
7	GARCIA ALAIN
8	BENHAIM SABRINA
9	COLSON STEPHANE
10	D'HOSTINGUE ANAIS
11	BISCHOFFE MAXIME
12	PERRET NATALIE
13	MOREL HERVE
14	SALHI KAINA
15	DAIRA HADDI
16	BENMOUMENE HOUDA
17	BRUMANT JIMMY
18	BENSOUILAH HAKIMA
19	VULLIERME DIDIER
20	MAZOUZ SOUAA
21	MORIN FABIEN
22	GOTORAYE NATACHA
23	MARMOZ FRANCK
24	LAROUCHE CHRISTIANE
25	ARNAUD CHARLES
26	ELIYA SARAH
27	ABERKANE FAYCAL
28	SEGHROUCHNI ILHAM
29	TANGUY YANNIK
30	ITRI DOMINIQUE
31	ASSAYAH GABRIEL
32	DUVERGER-VERY SOLENE
33	NGUEREMBASSA PATRICK
34	BENTAH KARINE
35	HASSEN ABDELKADER
36	GROS ANNE
37	LESEC CEDRIC
38	ZAHZOUH SOREYA
39	TARRAGO ALAIN
40	AMSELLEM SYLVIE
41	LE MENER JULE
42	DIALLO NAFISSATOU
43	FENANNA MESSAOUD
44	DAVEN SALIMA
45	SYLLA OUMAR
46	BETTAN NICOLE
47	ROSQUIN GUILLAUME
48	NAMIGANDET LINA
49	GRONDIN ANTHONY
50	MARTY VERONIQUE
51	COURBIERE PHILIPPE
52	CAGNA JOSETTE
53	JAILLARD CHRISTIAN
54	PEDRINI MICHELE
55	MEJIAS EMMANUEL

COMMUNE : VENISSIEUX

Commune : Vénissieux	
N°Panneau : 2	
Titre de la liste : LA REPUBLIQUE PARTOUT POUR TOUS	
Liste des Candidats au Conseil Municipal	Liste des Candidats au Conseil Communautaire
1	GIRARD CHRISTOPHE
2	BRUYERE MARIE-DANIELLE
3	PASSOT FREDERIC
4	HERMANCHE EVELYNE
5	PILLET LIONEL
6	CABEZAS NICOLE
7	SANTANDER CYRIL
8	JIMENEZ MARIA
9	ARNOULD AURELIEN
10	N'GUESSAN GINETTE
11	LABROSSE LOUIS
12	MERCIER KATIA
13	ROFI SILVIO
14	RIAS MAILYS
15	OCHMANSKI MARIUSZ JACEK
16	VENY DANIELE
17	HADDOU ABDELKADER
18	BERT MONIQUE JULIETTE
19	LECAREUX DAVID
20	GRISARD ISMAHANE
21	MARTIN ALBERT
22	ALONSO JEANNE
23	RIBEIRO JEREMY
24	AUTERNAUD ANNE-MARIE
25	GRISARD PATRICK
26	RIBEIRO AMEL
27	HERMANCHE JEAN-JACQUES
28	CHOLET ISABELLE
29	CANOUIL PHILIPPE
30	COURTOIS SYLVIE
31	VANDRA PHILIPPE
32	GROSSI JEANNINE
33	JEANNE ERIC
34	BAILLY MARIE-JOSEPHE
35	MANGERET PIERRE
36	KIEU JULIE
37	ODENT REGIS
38	DRONNE MARIE-LAETITIA
39	COCCO ALDO
40	VANDERKELEN ÉLODIE
41	PAGLIASSO-ALCARAZ SYLVAIN
42	MASSOT MARTINE
43	CASCHERA SILVIO
44	JOLIVET VALERIE
45	CHOSSON MAURICE
46	MONTOYA LUCIENNE
47	CHOLLET CHRISTIAN
48	CONSTANT NATHALIE CLAIRE
49	FERRARI JOSEPH
50	FORESTIER MIREILLE
51	MASSOT MARC

Commune : **Vénissieux**

N°Panneau : **4**

Titre de la liste : **Le Rassemblement Venissian**

Liste des Candidats au Conseil Municipal

Liste des Candidats au Conseil Communautaire

1	MONCHAU DAMIEN
2	DUPORT GILBERTE
3	INGLES DAVID
4	JALLAT MAGALIE
5	GIL BERNARD
6	PIAZZA ANNIE
7	VEGA ALBERT
8	BASSARD FRANCOISE
9	AUBERT VINCENT
10	LUCO MARIE
11	DUPORT DANIEL
12	LABEYE ISABELLE
13	VELIEN JEAN JACQUES
14	MORCILLO JOSETTE ANNE-MARIE
15	FLAMAND PIERRE
16	CIMETIERE JACQUELINE
17	VIGIER LAURENT
18	ROUX VERONIQUE
19	BOURGEOIS ROBERT
20	BROST DIT FEUILLET SYLVIE
21	VIGIER YOAN
22	BENTAHRA AMAL
23	COTTE DANICK
24	FONTAINE SYLVIE
25	MORCILLO JEAN-PIERRE
26	LAMBERT GISELE LOUISE
27	INGLES JEAN GEORGES
28	PONCET SYLVIE
29	MARION FRANCOIS
30	FERRARI FRANCINE
31	MICHEL ROBERT
32	GIRODO MARIE-FRANCE
33	FONTAINE RAYMOND
34	PARDON GEORGETTE
35	ODET FRANCOIS
36	BONNEAU JEANNE
37	PEREZ ALONSO
38	PIERRE-FANFAN OCEANE
39	INGLES DENIS
40	VETTESE CARMELE
41	VETTESE ROBERT
42	LAM MAITE
43	BASSO RAYMOND
44	GEORGIEVA TINKA
45	BOISGIBAULT PHILIPPE
46	LEFEUVRE NADINE
47	SIVACHANEMOUGAM NICOLAS
48	GRENIER STEPHANIE
49	GALINDO LAURENT

Commune : **Vénissieux**

N°Panneau : **5**

Titre de la liste : **LES VENISSIANS RASSEMBLES POUR UNE VILLE HUMAINE, ECOLOGIQUE, SOLIDAIRE ET CITOYENNE**

Liste des Candidats au Conseil Municipal

Liste des Candidats au Conseil Communautaire

1	PICARD MICHELE
2	MILLET PIERRE-ALAIN
3	PRUDHOMME-LATOUR SALIHA
4	BOUMERTIT IDIR
5	DEHAN NATHALIE
6	BENMABROUK DJILANNIE
7	PEYTAVIN YOLANDE
8	SGHAIER LANOUAR
9	PICOT SANDRINE
10	ARIAGNO JEFF
11	OUASMI SOUAD
12	BRAIKI BAYREM
13	FORESTIER VERONIQUE
14	YAZAR MURAT
15	BENAISSA MONIA
16	KHAMLIA NACER
17	TALBI VALERIE
18	GAUTIN JEAN-MAURICE
19	OUVRARD PATRICIA
20	NDIAYE HAMDIA TOU
21	MESBAHI SAMIRA
22	PORRET NICOLAS
23	CALLUT VERONIQUE
24	ALLAOUI SAID HAMIDOU
25	BRIKH SOPHIA
26	COULIOU BENOIT
27	KHAMMASSI AMEL
28	MATÉO PIERRE
29	CHARREL CHRISTELLE
30	SEGHIER KARIM
31	LONG AUDE
32	BUSTOS YANNICK
33	CONSTANTIN JOELLE
34	SCANDOLARA AURELIEN
35	MIECH RENEE
36	NIGRA ALBERT
37	ABBASSI FATIMA
38	DOS SANTOS EDOUARDO
39	DAHMANI LEILA
40	PIEDECAUSA JEAN-LOUIS
41	BORNE CAMILLE
42	BILOA ATANGANA VINCENT
43	NGUYEN LOAN
44	HENRY IBRAHIM
45	ES SAI MANEL
46	BAUCHET ARNAUD
47	VIGNE MAGALI
48	TRUSCELLO SERGE
49	MERLEY ISABELLE

Commune : **Vénissieux**

N°Panneau : **7**

Titre de la liste : **Nous, Vénissieux**

Liste des Candidats au Conseil Municipal

Liste des Candidats au Conseil Communautaire

1	BLEIN YVES
2	MATTIOLI JULIE
3	IACOVELLA MAURICE
4	OUATAH FAZIA
5	BEN KHELIFA LOTFI
6	JELLAD ESTELLE SOPHIA
7	AYVALI YALCIN
8	LTAIEF KARIMA
9	GHOUILA MUSTAPHA
10	CHAMPAVERE CAMILLE
11	GIORDANO GILLES
12	HAMIDOUCHE FATMA (ZOHRA)
13	BEN MOUSSA FARID
14	BOUJDAY SONDOS
15	DALLERY ALEXANDRE
16	DAUMARD SEVERINE
17	BOUDOUKHA NORDINE
18	REBUZZI KHADY
19	COMMUNAL-HAOUR JEAN-PIERRE
20	MATRUNDOLA ANNA
21	ALMERAS LUDOVIC
22	CELIK NECLA
23	RIVAL DE ROUVILLE JOHAN
24	BENMERZEG RACHIDA
25	CABRELLI HERVE
26	OZKAN YASEMIN
27	DE ABREU RAYANE
28	MEDALIN ELODIE
29	SABATIER FLORIAN
30	BALAOUANE KENZA
31	ATALLAH ATHMANE
32	RECCHIA ELHAME
33	FARFARI SALAH
34	EL AFGHANI SARAH
35	BOUNOUA NABIL
36	MEAUXSOONE CECILE
37	DI PIAZZA FREDERIC
38	ABDERRAHMANE JAMELA
39	JACQUES LOIC
40	PETIT-LAURENT SANDRINE
41	BOUAINÉ MABROUK
42	HUBERT MEDJOUJ SANDRA
43	JELLALI AYMEN
44	GRECO MARIA
45	MONIER JULIEN
46	MEZIANI NADIA
47	LE KEVIN
48	SEGHIR SABRINA
49	MOUDERES MOHAMED

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2020-06-03-004

Arrêté relatif à l'état des candidats au second tour des
élections municipales du 28 juin 2020 dans les communes
de moins de 1000 habitants du département du Rhône

*Arrêté relatif à l'état des candidats au second tour des élections municipales du 28 juin 2020 dans
les communes de moins de 1000 habitants du département du Rhône*



PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Bureau des élections et des associations

Affaire suivie par : Magali DONNET
Tél. : 04 72 61 60 94
Courriel : magali.donnet@rhone.gouv.fr

ARRETE n° 69-2020-06-03 -

relatif à l'état des candidats au second tour des élections municipales du 28 juin 2020 dans les communes de moins de 1000 habitants du département du Rhône

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

VU le code électoral, et notamment les articles L.265, L.267 et R.127-2 ;

VU le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

VU l'ordonnance n°2020-390 du 1^{er} avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers de la métropole de Lyon de 2020 et à l'établissement de l'aide publique pour 2021 ;

VU le décret n°2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

VU le dépôt des déclarations de candidatures des candidats de communes où le nombre de candidats au 1^{er} tour était inférieur au nombre de sièges à pourvoir au conseil municipal, effectué à la préfecture du Rhône ;

VU les déclarations de candidatures définitivement enregistrées ;

SUR la proposition de la préfète, secrétaire générale, préfète déléguée pour l'égalité des chances,

.../...

Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03

Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

ARRETE :

Article 1 : L'état des candidats au 2nd tour des élections municipales du 28 juin 2020 dans les communes de moins de 1000 habitants, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée, est fixé conformément aux annexes jointes.

Article 2 : La préfète, secrétaire générale, préfète déléguée pour l'égalité des chances est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Fait à Lyon, le 3 juin 2020

La Préfète,
Secrétaire générale
Préfète déléguée pour l'égalité des chances


Cécile DINDAR

ELECTIONS MUNICIPALES

second tour du 28 Juin 2020

**Livre des candidats par commune (scrutin
plurinominal)**

Elections Municipales second tour du 28 Juin 2020

Candidats au scrutin plurinominal majoritaire

Commune : Chamelet (Rhône)
Nombre de sièges à pourvoir : 4

Mme AKRICH EPOUSE LE MELAND Annie-Paule
M. AUPETITALLOT Yves Thierry
M. BOURRIN Bernard Jean René
M. BRENANS Emmanuel Paul Rene
M. CALA Pierre
Mme CASTELLAR ÉPOUSE QUATTROCCHI Sandrine
M. CLÉMENT André ,Elie ,René
Mme CRUCIFIX Dany
M. DEHAN Bruno
Mme DEROZIER Annie,Michèle
M. FAURE Bruno
M. HASSLER Alexis
Mme HUMANN Lucile
Mme JOB Charlotte
M. LABOURIER Christophe
Mme LERNOULD Rose
M. LIO Hubert
M. MORAT Bruno
Mme PINTE Liliane
M. RAGINEL André
Mme SOLER Isabelle Estelle
M. THEVENARD Didier
Mme VERCAMPT Céline

Elections Municipales second tour du 28 Juin 2020

Candidats au scrutin plurinominal majoritaire

Commune : Emeringes (Rhône)

Nombre de sièges à pourvoir : 1

M. BETOUS Alain Marie Bernard

Mme BRUYERE Tatiana

M. CHAZAL Pierre

M. DU CHAYLARD Patrick

Mme EMORINE Charlotte

M. FERNANDEZ Frédéric

Mme FOLLET Stéphanie

M. IANNELLA Sébastien

M. MARAFIN Jacques

Mme QUIBLIER Angela

M. RUET Damien

Mme VELUIRE Sandra

Elections Municipales second tour du 28 Juin 2020

Candidats au scrutin plurinominal majoritaire

Commune : Les Halles (Rhône)

Nombre de sièges à pourvoir : 11

M. AMANN Cédric
Mme ANAJJAR Jocelyne
Mme BRUNO Carine
M. BRUNO Sylvain
Mme CHAPUIS-GRATECAP Claudine
Mme CHEVALIER Maude
M. COQUARD Patrice
M. DI PAOLANTONIO Jean-Claude
Mme GIBERT Sophie
M. GOMES Jean-Paul
Mme GOUBIER Isabelle
M. L'HOIS Bertrand
M. MOLLIN Olivier
Mme ODIN Pascale
M. PARDIN Hervé
Mme PERROUD Christel
M. PIGEARD Francis
Mme QUARANTE Colette
Mme RENARD Marcelle Alberte Charlotte
M. RUIZ Enzo
M. SIMON Loïc
M. TEILLOL Guy
M. VIAL Raymond
M. VINCENT Jean

Elections Municipales second tour du 28 Juin 2020

Candidats au scrutin plurinominal majoritaire

Commune : Marchampt (Rhône)

Nombre de sièges à pourvoir : 1

M. SANTAILLER Germain

Elections Municipales second tour du 28 Juin 2020

Candidats au scrutin plurinominal majoritaire

Commune : Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais (Rhône)

Nombre de sièges à pourvoir : 2

M. PINEAU Marc-Henri

Mme SAUZE-PARIZOT Vanessa

Elections Municipales second tour du 28 Juin 2020

Candidats au scrutin plurinominal majoritaire

Commune : Saint-Romain-en-Gier (Rhône)

Nombre de sièges à pourvoir : 6

M. BADOIL Philippe
M. BAZARD Gérard
Mme BEHURE Martine
Mme BOIRON Michelle
M. BONNY Richard
M. CAMUZET Robert
Mme CHAPON Kathleen
M. CHARMY Pierre
M. CHECCACI Vivien
M. DESCAILLOTS Bruno
M. DINOT Xavier
M. ESTRAGNAT Guillaume
M. ESTRAGNAT Kévin
Mme FERREIRA Lourdes
Mme GARCIA Jacqueline
M. GERVASI Vincenzo
Mme JACINTO Angelique
M. LANGLOIS Sébastien
M. MARREL Christophe
Mme MASSARD Nathalie
Mme MICHELNICKY Elke
M. MORAND Michel
Mme MOREL Céline
M. NOGUEIRA Norbert
M. PABION Jean
M. REZE Julien
Mme TERREZ Carine

Elections Municipales second tour du 28 Juin 2020

Candidats au scrutin plurinominal majoritaire

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2020-06-03-003

Arrêté relatif à l'état des listes de candidats au second tour
des élections des conseillers métropolitains de Lyon du 28
juin 2020

*Arrêté relatif à l'état des listes de candidats au second tour des élections des conseillers
métropolitains de Lyon du 28 juin 2020*



PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Bureau des élections et des associations

Affaire suivie par : Magali DONNET
Tél. : 04 72 61 60 94
Courriel : magali.donnet@rhone.gouv.fr

ARRETE n° 69-2020-06-03-

relatif à l'état des listes de candidats au second tour des élections des conseillers métropolitains de Lyon du 28 juin 2020

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

VU le code électoral, et notamment les articles L.224-14, L.224-15 et R.117-1-1 et R.117-1-3 ;

VU le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

VU l'ordonnance n°2020-390 du 1^{er} avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers de la métropole de Lyon de 2020 et à l'établissement de l'aide publique pour 2021 ;

VU le décret n°2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

VU le dépôt des déclarations de candidatures effectué à la préfecture du Rhône ;

VU le résultat du tirage au sort organisé le jeudi 20 février 2020 pour déterminer l'ordre d'attribution des panneaux électoraux entre les listes candidates ;

VU les déclarations de candidatures définitivement enregistrées ;

SUR la proposition de la préfète, secrétaire générale, préfète déléguée pour l'égalité des chances,

.../...

*Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03
Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)*

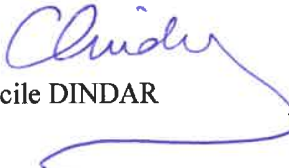
ARRETE :

Article 1 : L'état des listes de candidats au 2nd tour des élections des conseillers métropolitains de Lyon du 28 juin 2020, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée, est fixé conformément à l'annexe jointe.

Article 2 : La préfète, secrétaire générale, préfète déléguée pour l'égalité des chances est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Fait à Lyon, le 3 juin 2020

La Préfète,
Secrétaire générale
Préfète déléguée pour l'égalité des chances


Cécile DINDAR

**ETAT DES LISTES DES CANDIDATS ENREGISTRES POUR LES ELECTIONS DES
CONSEILLERS METROPOLITAINS DES 15 MARS ET 28 JUIN 2020**

CIRCONSCRIPTION : LONES ET COTEAUX

N°Panneau :	2
Titre de la liste :	LES ECOLOGISTES ET LA GAUCHE AVEC BRUNO BERNARD
Circonscription :	Lones et Coteaux
Numéro de candidat	Nom Prénom
1	KOHLHAAS JEAN-CHARLES
2	CHARNAY CHRISTIANE
3	PEREZ ÉRIC
4	FRETY-PERRIER LAURENCE
5	DIOP MOUSSA
6	GROSPERRIN ANNE
7	BUB JEROME
8	SECHAUD JOELLE
9	CAMUS FRANCK
10	BLANC CARLA
11	CAILLON PATRICK
12	NONOTTE BESNE ISABELLE
13	DORIEUX ALAIN
14	MILLIER MAUD

N°Panneau :	4
Titre de la liste :	ENSEMBLE, AVANT TOUT !
Circonscription :	Lones et Coteaux
Numéro de candidat	Nom Prénom
1	DA PASSANO JEAN-LUC
2	JANNOT BRIGITTE
3	FOCACHON ALAIN
4	RUÉ MARIE-LAURE
5	ARNOUX CHRISTIAN
6	MALGOUYRES PASCALE
7	PAUTRAT PATRICE
8	TATEM-BRAHMI ZOHRA
9	BOST MAXIME
10	GAVault BLANDINE
11	ROCHER CHRISTOPHE
12	FERRARE NICOLE
13	MAZOUZI SAID
14	MONTEL CHRISTINE

N°Panneau :	5
Titre de la liste :	La Métropole, la force du rassemblement
Circonscription :	Lones et Coteaux
Numéro de candidat	Nom Prénom
1	BUFFET FRANCOIS-NOEL
2	POUZERGUE CLOTILDE
3	CRIMIER ROLAND
4	DÉCHAMPS VERONIQUE
5	MOROGUE JEROME
6	RANCHIN MICHELLE
7	ODO XAVIER
8	MATHONNET-TRIBOLLET ISABELLE
9	VUILLEMARD JULIEN
10	AYACHE NAJOUA
11	MASSON PHILIPPE
12	PASTUREL ANNE
13	MOULIN GUILLAUME
14	FAILLANT-CORTIER EMILIE

CIRCONSCRIPTION : LYON-CENTRE

N°Panneau :	1
Titre de la liste :	ENSEMBLE, AVANT TOUT !
Circonscription :	Lyon-Centre
Numéro de candidat	Nom Prénom
1	KIMELFELD DAVID
2	MERLAT ATLANTIDE
3	MARCOUT JACQUES
4	VARENNE VIRGINIE
5	POISSON THOMAS
6	HERANNEY CATHERINE
7	BUISSON-FENET EMMANUEL
8	BOUCHAIB KHEDIDJA
9	DESFONTAINES RAPHAEL
10	DECHELETTE-ROY SOPHIE
11	FRANCESCHI CHRISTOPHE
12	JARDEL RACHIDA
13	DERCAMP CHRISTOPHE

N°Panneau :	8
Titre de la liste :	La Métropole, la force du rassemblement
Circonscription :	Lyon-Centre
Numéro de candidat	Nom Prénom
1	CHAMBON PIERRE
2	ATTIAS DANIELLE
3	BERNARD ROLAND
4	GUYON MARIE
5	DEGRANGE MARC
6	MAISONNET ANNE CLAIRE
7	COURTIN BENOIT
8	PARDO-BADIER MARTA
9	CHAMPEL ROMAIN
10	JAILLET AGATHE
11	DE GASQUET LOIC
12	SAUVANET MANON
13	GUILMEAU VINCENT

N°Panneau :	9
Titre de la liste :	Les écologistes et la gauche avec Bruno BERNARD
Circonscription :	Lyon-Centre
Numéro de candidat	Nom Prénom
1	BAGNON FABIEN
2	BAUME EMELINE
3	GODINOT SYLVAIN
4	BOFFET LAURENCE
5	GROULT FLORESTAN
6	CABOT MARIE AGNES
7	LUNGENSTRASS VALENTIN
8	BOUAGGA YASMINE
9	BEN ITAH YVES
10	VIDAL CHLOE
11	RIGAUD LOIC
12	GUITARD ALINE
13	HALIMI MICHAEL

CIRCONSCRIPTION : LYON-EST

N°Panneau :	1
Titre de la liste :	LES ECOLOGISTES ET LA GAUCHE AVEC BRUNO BERNARD
Circonscription :	Lyon-Est
Numéro de candidat	Nom Prénom
1	PETIOT ISABELLE
2	BADOUARD BENJAMIN
3	DUBOIS BERTRAND VERONIQUE
4	MAIRE MICHAEL
5	GUERIN MONIQUE
6	PICARD QUENTIN
7	DURIEU FRANCOISE
8	MORERA JEAN-CHRISTOPHE
9	CHEVALLIER FRANCOISE

N°Panneau :	3
Titre de la liste :	La Métropole, la force du rassemblement
Circonscription :	Lyon-Est
Numéro de candidat	Nom Prénom
1	BURILLON CAROLE
2	BERAT PIERRE
3	BARONNIER HELENE
4	HITZ DOMINIQUE
5	CHARY CHRISTINE
6	VICENTE FABIEN
7	SERAPHIN MARIE LINE, FABIENNE
8	QUINTELAS LUIS GEORGES
9	MARTEAU DOMINIQUE

N°Panneau :	6
Titre de la liste :	ENSEMBLE AVANT TOUT
Circonscription :	Lyon-Est
Numéro de candidat	Nom Prénom
1	CORAZZOL GUY
2	HAZERAN CLEMENTINE
3	PEISER LAURENT
4	NIOGRET ELORA
5	HERNANDEZ XAVIER
6	RUTY MELANIE
7	DOUCE JEROME
8	BERGER-GROSPIRON GENEVIEVE
9	ACHACHE ABDEL

CIRCONSCRIPTION : LYON-NORD

N°Panneau :	2
Titre de la liste :	Ensemble, avant tout !
Circonscription :	Lyon-Nord
Numéro de candidat	Nom Prénom
1	PANASSIER CATHERINE
2	SANNINO RONALD
3	PEILLON SARAH
4	KÉPÉNÉKIAN GEORGES
5	COCHET PASCALE
6	FLORIN CHARLES
7	FRANCHI-KIBLER GLORIA
8	KARL ALBERT
9	AINSEBA ZEHRA
10	SIMOND XAVIER
11	HASNI SALIHA

N°Panneau :	5
Titre de la liste :	LES ECOLOGISTES ET LA GAUCHE AVEC BRUNO BERNARD
Circonscription :	Lyon-Nord
Numéro de candidat	Nom Prénom
1	DELAUNAY FLORENCE
2	RIBEIRO JIMMY
3	NAZARET ARMELLE
4	BEAUPIED NICOLAS
5	LACROIX CELINE
6	RICHARD ARNAUD
7	GUYON LAETITIA
8	HEMON PIERRE
9	SAHLOUL NADINE
10	REVEL IVAN
11	PICOLLET CECILE

N°Panneau :	8
Titre de la liste :	La Métropole, la force du rassemblement
Circonscription :	Lyon-Nord
Numéro de candidat	Nom Prénom
1	BLACHE PASCAL
2	NACHURY DOMINIQUE
3	BRUMM RICHARD
4	CROIZIER LAURENCE
5	LASSAGNE LIONEL
6	BORBON DELPHINE
7	MARGUIN CHRISTOPHE
8	TRONEL ASTRID
9	MALESKI JEROME
10	DE MONTILLE BEATRICE
11	BILLARD ROMAIN

CIRCONSCRIPTION : LYON-OUEST

N°Panneau :	3
Titre de la liste :	Les écologistes et la gauche avec Bruno BERNARD
Circonscription :	Lyon-Ouest
Numéro de candidat	Nom Prénom
1	ARTIGNY BERTRAND
2	BENAHMED FATIHA
3	PORTIER ELIE
4	GEORGEL NADINE
5	BLANCHARD PASCAL
6	AUGEY CAMILLE
7	DEBÛ RAPHAEL
8	POPOFF SOPHIA
9	THEVENIEAU FRANCOIS
10	BONNOT MALIKA
11	DRIOLI ADRIEN
12	CRESPEAU CAMILLE
13	FRIAUD JEAN-MARC

N°Panneau :	7
Titre de la liste :	Un temps d'avance avec Gérard Collomb
Circonscription :	Lyon-Ouest
Numéro de candidat	Nom Prénom
1	COLLOMB GERARD
2	BOUZERDA FOUZIYA
3	CUCHERAT YANN
4	BENCHARAA MYRIAM
5	BOCHARD BERNARD
6	DOGNIN SAUZE KARINE
7	BOUCHET FREDDY
8	COUSINIER-LAZAAR SOUAD
9	DURAND JEAN-DOMINIQUE
10	DE OLIVEIRA JULIETTE
11	ESPINOSA BARRY MAURICIO
12	REYNAUD BLANDINE
13	DE SALINS CHRISTIAN

N°Panneau :	9
Titre de la liste :	ENSEMBLE, AVANT TOUT !
Circonscription :	Lyon-Ouest
Numéro de candidat	Nom Prénom
1	RUDIGOZ THOMAS
2	LEXTRAIT MARIE
3	AÏNSEBA ABDENNOUR
4	GAILLIOUT BEATRICE
5	ROUSSET CEDRIC
6	HOBERT GILDA
7	TRONCHON JOEL
8	ZERRAK NADIA
9	CUILLERON GREGORY
10	PAYET LAETITIA
11	DURAND FRANCOIS
12	MERCIER MAGALI
13	AÏSSOUB ISMAIL

CIRCONSCRIPTION : LYON-SUD

N°Panneau : 1	
Titre de la liste : Ensemble, avant tout !	
Circonscription : Lyon-Sud	
Numéro de candidat	Nom Prénom
1	PICOT MYRIAM
2	DULIN ANTOINE
3	CHENEVEZ ISABELLE
4	GRABER LOIC
5	LATRILLE MARLENE
6	AMANY CHRISTOPHE
7	PATRIARCA LAETITIA
8	CADAS NICOLAS
9	SADDY CLAIRE
10	GAVE ARNAUD

N°Panneau : 6	
Titre de la liste : La Métropole, la force du rassemblement	
Circonscription : Lyon-Sud	
Numéro de candidat	Nom Prénom
1	GEOURJON CHRISTOPHE
2	DAGORNE LAURE
3	SECHERESSE JEAN-YVES
4	DABBADIE HELENE
5	LASSALLE JEAN-CLAUDE
6	FULCHIRON DAPHNE
7	ACACIA EDDY
8	RIVOIRE FRANCOISE
9	KRIKORIAN HENRI
10	DESRIEUX EMILIE

N°Panneau :	7
Titre de la liste :	Les écologistes et la gauche avec Bruno BERNARD
Circonscription :	Lyon-Sud
Numéro de candidat	Nom Prénom
1	DOSSUS THOMAS
2	VACHER LUCIE
3	PAYRE RENAUD
4	PERRIN-GILBERT NATHALIE
5	MONOT VINCENT
6	DUBOT FANNY
7	CHIHU MOHAMED
8	DE LAURENS CELINE
9	MICHAUD RAPHAEL
10	HENOCQUE AUDREY

CIRCONSCRIPTION : LYON-SUD-EST

N°Panneau : 1	
Titre de la liste : Les écologistes et la gauche avec Bruno Bernard	
Circonscription : Lyon-Sud-Est	
Numéro de candidat	Nom Prénom
1	DEHAN NATHALIE
2	DOUCET GREGORY
3	RUNEL SANDRINE
4	GUELPA-BONARO PHILIPPE
5	ZDOROVITZOFF SONIA
6	AZCUÉ MATHIEU
7	ROCH VALERIE
8	FOURNEL YVES
9	MARAS AURELIE
10	BONNIEL JACQUES
11	BERTRAND CHRYSTEL

N°Panneau : 2	
Titre de la liste : ENSEMBLE, AVANT TOUT !	
Circonscription : Lyon-Sud-Est	
Numéro de candidat	Nom Prénom
1	LE FAOU MICHEL
2	FAVARO LAURENCE
3	DESBOS ERIC
4	FERRARI LAURA
5	AUZAL JEAN-FRANCOIS
6	HADJ-MIMOUNE FATIMA-ZOHRA
7	COHADE CHRISTOPHE
8	EVA ANNE ROSE
9	MICHAËLY AUGUSTIN
10	GUINET LISA
11	FERRIERE SYLVAIN

N°Panneau :	9
Titre de la liste :	La Métropole, la force du rassemblement
Circonscription :	Lyon-Sud-Est
Numéro de candidat	Nom Prénom
1	PELAEZ LOUIS
2	AUZIAS ANNE
3	LEVY CHARLES
4	FONDEUR MARIE
5	CHAUCHOT ROBIN
6	COUDER CECILE
7	GUIBERT COMBARMOND VICTOR
8	ALFANO CATHERINE
9	FAUROBERT THOMAS
10	GIMET MURIEL
11	DEVORNIQUE ALAIN

CIRCONSCRIPTION : OUEST

N°Panneau :	5
Titre de la liste :	POUR UNE MÉTROPOLE JUSTE
Circonscription :	Ouest
Numéro de candidat	Nom Prénom
1	CHARMOT PASCAL
2	SARSELLI VERONIQUE
3	RANTONNET MICHEL
4	CHADIER SANDRINE
5	SEGUIN LUC
6	FONTANGES SEVERINE
7	MÔNE JEAN
8	DE MALLIARD ALICE
9	FUSARI JEAN-PIERRE
10	MAMMAR EMILIE
11	MAGOUTIER JEAN-LOUIS

N°Panneau :	6
Titre de la liste :	Maintenant la Métropole pour nous Les écologistes avec Bruno BERNARD
Circonscription :	Ouest
Numéro de candidat	Nom Prénom
1	DROMAIN HELENE
2	BAUDIN JEAN-FRANCOIS
3	CALENDRAS ANNE, SYLVIE
4	KHALADI AHMED
5	LATHUILIERE YVETTE
6	MAITRE ERIC
7	BONVILLAIN VALERIE
8	NIEPCE JEAN-LOUIS
9	GALAITIS-BURNOUF EMMANUELLE
10	KRETZSCHMAR CYRIL
11	COSSON MONIQUE

N°Panneau :	7
Titre de la liste :	Ensemble avant tout!
Circonscription :	Ouest
Numéro de candidat	Nom Prénom
1	GALLIANO ALAIN
2	TORRES GHISLAINE
3	RANC JULIEN
4	PARIS CAROLINE
5	CRETENET DIDIER
6	BEZ NICOLE
7	GILLET BERNARD
8	PLOCKYN MARIANNE
9	JASSERAND YVES
10	GRENIER ARMELLE
11	SCHMIDT ALEXANDRE

CIRCONSCRIPTION : PLATEAU NORD-CALUIRE

N°Panneau :	1
Titre de la liste :	Un temps d'avance avec Gérard Collomb
Circonscription :	Plateau Nord-Caluire
Numéro de candidat	Nom Prénom
1	PELLUET EMMANUELLE
2	MONNIER DAMIEN
3	GUYOMARD-GARANDEAU GAELE
4	HABERLE LIONEL
5	DAMIAN ANNIE
6	BATIN MICHEL
7	DAGAND-SEGAUD CORINNE
8	HAMELIN STEPHANE
9	DUCORPS PERRINE
10	CALLEGARI MICHEL

N°Panneau :	5
Titre de la liste :	Les écologistes et la gauche avec Bruno BERNARD
Circonscription :	Plateau Nord-Caluire
Numéro de candidat	Nom Prénom
1	HEMAIN SEVERINE
2	CACHARD MARC
3	COLON BENEDICTE
4	DURIEUX YVES
5	GENTIL MAUD
6	TROTIGNON JEROME
7	LÉ VAN TRUOC BEATRICE
8	COMBIER CHRISTIAN
9	LE CARPENTIER MARIE-JO
10	GUEDJ NATHAN

N°Panneau : 6	
Titre de la liste : Pour vous, Pour nos communes, Vos maires ensemble	
Circonscription : Plateau Nord-Caluire	
Numéro de candidat	Nom Prénom
1	COCHET PHILIPPE
2	FONTAINE MYRIAM
3	VINCENDET ALEXANDRE
4	DUPUY CATHERINE
5	PETIT GAEL
6	CRESPY CHANTAL
7	SMATI JULIEN
8	BLACHERE SOPHIE
9	ORLANDO ANDREA
10	LECLERC CLAUDE

N°Panneau : 7	
Titre de la liste : Ensemble, avant tout !	
Circonscription : Plateau Nord-Caluire	
Numéro de candidat	Nom Prénom
1	SANCHEZ CECILIA
2	BLANC DOMINIQUE
3	KADOUS DUCAILAR HANANE
4	MALMED MARC
5	CARIOU FRANCOISE
6	GENOULAZ PHILIPPE
7	DALAISE KARINE
8	FITOUSSI STEPHANE
9	BADACHE GENEVIEVE
10	TOSELLO FLORENT

CIRCONSCRIPTION : PORTE DES ALPES

N°Panneau :	4
Titre de la liste :	La métropole du bon sens
Circonscription :	Porte des Alpes
Numéro de candidat	Nom Prénom
1	BERTHOUX REMI
2	GODECKE EDITH
3	CAZIN TONY
4	DUMONT LYDIE
5	PIGNAL CEDRIC
6	BERTOLONE FRANCE
7	LEMONNIER THOMAS
8	GARNIER LAURENCE
9	FEYSSAGUET JEAN-PIERRE
10	TORCOL MARTINE
11	COLPAERT DIDIER
12	SASSONIA NICOLE
13	SANCHEZ PIERRE-MARC
14	DUCHESNES MARIE-PIERRE

N°Panneau :	6
Titre de la liste :	Les écologistes et la gauche avec Bruno BERNARD
Circonscription :	Porte des Alpes
Numéro de candidat	Nom Prénom
1	MOREIRA VERONIQUE
2	LONGUEVAL JEAN-MICHEL
3	PERCET JOELLE
4	GIACALONE REYNALD
5	RODAMEL MARTINE
6	BERNAUDON REMY
7	PIETKA FRANCOISE
8	FOURNIER THOMAS
9	DUBOS CORINNE
10	RATON DIDIER
11	FANTON MARIE FRANCELINE
12	VÉZANT JEAN-PAUL
13	LEGER MARIE-JOELLE
14	ARNAUD GERARD

N°Panneau :	8
Titre de la liste :	La Métropole, la force du rassemblement
Circonscription :	Porte des Alpes
Numéro de candidat	Nom Prénom
1	GASCON GILLES
2	SIBEUD NICOLE
3	COHEN CLAUDE
4	CORSALE DORIANE
5	DOGANEL IZZET
6	EL FALOUSSI MESSAOUDA
7	SELLES JEAN JACQUES
8	BRAMET-REYNAUD NATHALIE
9	BRÉAUD JEREMIE
10	CARRIER MARION
11	PACCAUD MICKAEL
12	BEKHAT KAINA
13	JEAN FREDERIC
14	BRUNET MARIE

CIRCONSCRIPTION : PORTES DU SUD

N°Panneau :	4
Titre de la liste :	Pour une métropole des communes et des citoyens, les forces de gauche et écologistes rassemblées.
Circonscription :	Portes du Sud
Numéro de candidat	Nom Prénom
1	PICARD MICHELE
2	ATHANAZE PIERRE
3	BURRICAND MARIE-CHRISTINE
4	BOUMERTIT IDIR
5	GIROMAGNY VERONIQUE DENISE
6	ROUSTAN GILLES
7	EDERY MICHELE
8	MILLET PIERRE-ALAIN
9	ETIENNE CHRISTINE
10	HAON THIERRY
11	FORESTIER VERONIQUE
12	FASSION JACQUES
13	SANCHEZ MIREILLE

N°Panneau :	5
Titre de la liste :	Nous la Métropole, au plus près des communes
Circonscription :	Portes du Sud
Numéro de candidat	Nom Prénom
1	BLEIN YVES
2	FRIER NATHALIE
3	BARRAL GUY
4	LAURENT MURIELLE
5	BEN KHELIFA LOTFI
6	MAFOGANG FOKAM MILLY-NADEGE
7	BEN MOUSSA FARID
8	OUATAH FAZIA
9	DEBAT DAVID
10	CHAABANI CHENAZALE
11	IACOVELLA MAURICE
12	JELLAD ESTELLE
13	GIORDANO GILLES

N°Panneau :	6
Titre de la liste :	LA METROPOLE DU BON SENS
Circonscription :	Portes du Sud
Numéro de candidat	Nom Prénom
1	MONCHAU DAMIEN
2	LAM MAITE
3	GIL BERNARD
4	JONCOUR TIFFANY
5	VEGA ADAM
6	LAMBERT GISELE LOUISE
7	MORCILLO JEAN-PIERRE
8	CHAUVIN ANNE-MARIE
9	INGLES GEORGES
10	PIERRE-FANFAN OCEANE
11	INGLES DAVID
12	ISSARTEL LUCIE
13	GALINDO LAURENT

N°Panneau :	10
Titre de la liste :	Pour une métropole juste
Circonscription :	Portes du Sud
Numéro de candidat	Nom Prénom
1	GIRARD CHRISTOPHE
2	CLOUPET REJANE
3	PASSOT FREDERIC
4	VINCENT MARIE-FRANCE
5	PILLET LIONEL
6	BRUYERE MARIE-DANIELLE
7	CAS JOEL
8	HERMANCHE EVELYNE
9	SANTANDER CYRIL
10	BERTON ANNIE
11	PENDARIES GUY
12	MERCIER KATIA
13	ARNOULD AURELIEN

CIRCONSCRIPTION : RHONE AMONT

N°Panneau :	1
Titre de la liste :	LA METROPOLE DU BON SENS
Circonscription :	Rhône Amont
Numéro de candidat	Nom Prénom
1	KOTARAC ANDREA
2	DERVAHANIAN ISABELLE
3	NAAMANE KEVIN
4	GIRAUDO PASCALE
5	MURADIAN FABIEN
6	CHEDDAD FATIHA
7	LE BEL CEDRIC
8	DUPONT NADINE
9	GENEVEY FREDERIC
10	SYLVESTRE BRIGITTE
11	VERNILLE STEPHANE
12	PAGE FRANCOISE
13	LESBACHES HENRI
14	HORTE MARIE-THERESE

N°Panneau :	3
Titre de la liste :	Rassemblement des Progressistes et des Ecologistes pour une Métropole solidaire
Circonscription :	Rhône Amont
Numéro de candidat	Nom Prénom
1	GEOFFROY HELENE
2	VIEIRA MATTHIEU
3	BROSSAUD CLAIRE
4	GOMEZ STEPHANE
5	LECERF MURIEL
6	BENZEGHIBA ISSAM
7	CREDOZ DOMINIQUE
8	MARION RICHARD
9	CREUZE CATHERINE
10	GAILLARD LOUIS
11	DAHOUM KAOUTAR
12	PALERMO CALOGERO
13	LONJARET EMMANUELLE
14	ZRARI ILIAS

N°Panneau :	6
Titre de la liste :	La Métropole, la force du rassemblement
Circonscription :	Rhône Amont
Numéro de candidat	Nom Prénom
1	QUINIOU CHRISTOPHE
2	FAUTRA LAURENCE
3	BARGE LUCIEN
4	PERRIET-ROUX ISABELLE
5	FORISSIER MICHEL
6	GARBRECHT ODETTE
7	ALLOIN JEAN-EMMANUEL
8	NABETH SOPHIE
9	PASQUIER FRANCK
10	BOISSIERE VERONIQUE
11	FORCA SACHA
12	MILANE AMINA
13	CLARINI LIONEL
14	ACHARD EVE

CIRCONSCRIPTION : VAL DE SAONE

N°Panneau :	2
Titre de la liste :	La Métropole, la force du rassemblement
Circonscription :	Val de Saône
Numéro de candidat	Nom Prénom
1	VULLIEN MICHELE
2	UHLRICH YVES-MARIE
3	GIRAUD VALERIE
4	BOUSSON DENIS
5	POULAIN VIRGINIE
6	GEORGE RENAUD
7	TERRIÈRE MARIE-CHARLOTTE
8	POUZOL THIERRY
9	GUYOT CHRISTELLE
10	VERON PATRICK
11	DURANTON-TOPALL VERONIQUE
12	COLIN JEAN-PAUL
13	DEPAOLI NATHALIE
14	BOSVIEL CYRIL
15	MAGNIN FRANCOISE
16	BOUCLON PIERRE

N°Panneau :	3
Titre de la liste :	Synergies métropole
Circonscription :	Val de Saône
Numéro de candidat	Nom Prénom
1	GRIVEL MARC
2	ASTI-LAPPERRIERE FLORENCE
3	VINCENT MAX
4	CARDONA CORINNE
5	DAVID PASCAL
6	FOURNILLON ROSE-FRANCE
7	PILLON GILLES
8	COIN GISELE
9	VERGIAT ERIC
10	SAINT-CYR MARYLINE
11	BERNIER PHILIPPE
12	KLINGELSCHMITT AMELIE
13	NIGHOGHOSSIAN ARTHUR
14	PICHON SOPHIE
15	GERMAIN ALAIN
16	GLATARD VALERIE

N°Panneau :	7
Titre de la liste :	Maintenant la Métropole pour nous Les écologistes avec Bruno BERNARD
Circonscription :	Val de Saône
Numéro de candidat	Nom Prénom
1	CAMUS JEREMY
2	COLLIN BLANDINE
3	DURAND BENJAMIN
4	VEYRIE FLORENCE
5	TEILLON THOMAS
6	DECLERCK VALERIE
7	GAUTHY NICOLAS
8	LARONZE MARIE-PIERRE
9	VILLARD VINCENT
10	BUIRET DE FREITAS ELISABETH GENEVIEVE
11	ALAMERCERY VINCENT
12	OGIER AGNES
13	RENAUD-MONTILLET MAEL
14	BIESSY STEPHANIE
15	FRANCOIS JEROME
16	AIGRAIN AUDREY

CIRCONSCRIPTION : VILLEURBANNE

N°Panneau :	1
Titre de la liste :	VILLEURBANNE C'EST VOUS !
Circonscription :	Villeurbanne
Numéro de candidat	Nom Prénom
1	KABALO PROSPER
2	PROST EMILIE
3	VULLIERME DIDIER
4	ITRI DOMINIQUE
5	BISCHOFFE MAXIME
6	SULTAN SARAH
7	CHABRIER LOIC
8	PERRET NATALIE
9	ALI SAID SHOKI
10	BENHAIM SABRINA
11	SYLLA OUMAR
12	D'HOSTINGUE ANAIS
13	AZOULAY GUY
14	SALHI KAINA
15	BRUMANT JIMMY
16	AMSELLEM SYLVIE
17	NGUEREMBASSA PATRICK
18	PEDRINI MICHELE
19	GARCIA ALAIN

N°Panneau :	6
Titre de la liste :	Les écologistes et la gauche avec Bruno BERNARD
Circonscription :	Villeurbanne
Numéro de candidat	Nom Prénom
1	BERNARD BRUNO
2	VESSILLER BEATRICE
3	VAN STYVENDAEL CEDRIC
4	REVEYRAND ANNE
5	RAY JEAN-CLAUDE
6	KHELIFI ZEMORDA
7	DEVINAZ GILBERT-LUC
8	LAGARDE CAROLINE
9	BARLA NICOLAS
10	ARTHAUD LENA
11	LEGENDRE LAURENT
12	BRUNEL VIEIRA VINCIANE
13	DALBY HUGO
14	SUBAÏ CORINNE
15	NOVAK FLOYD
16	THOUVENOT AGNES
17	VINCE JACQUES
18	PANISSET CAMILLE
19	OUATTARA DAOUDA

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2020-06-03-001

Avis de la commission nationale d'aménagement
commercial (CNAC)

Avis de la commission nationale d'aménagement commercial (CNAC)

Réunie le 6 février 2020, la commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) a émis un avis favorable au projet porté par la société « ETABLISSEMENTS HORTICOLES GEORGES TRUFFAUT » de création, à Caluire-et-Cuire (Rhône), d'une jardinerie à l'enseigne « TRUFFAUT » d'une surface de vente de 5 224 m².

Cet avis fait suite au recours conjoint exercé par l'association « En toute franchise ; département du Rhône », l'EURL panier de livres, la SARL Médor et Compagnie.

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2020-06-02-004

VNF_Notiloplus_derogation_navigation

PREFET DU RHÔNE

ARRETE PREFECTORAL N°

portant mesure temporaire de navigation

Le Préfet du Rhône,
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code des transports et notamment ses articles L 4241-1 et A. 4241-26

Vu l'arrêté ministériel en date du 28/06/2013 portant règlement général de police de la navigation intérieure, publié au journal officiel le 29 août 2013,

Vu le décret n° 2013-251 du 25 mars 2013 relatif à certaines dispositions de la partie réglementaire du code des transports

Vu le décret n°2013-253 relatif aux dispositions de la quatrième partie réglementaire du code des transports,

Vu le décret n°2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau,

Vu la circulaire interministérielle du 24 janvier 2013 relative aux actes et mesures de police de la navigation intérieure

Vu l'arrêté préfectoral portant règlement particulier de police de la navigation intérieure sur le canal de Jonage en vigueur,

Considérant que le préfet de département exerce les compétences qui lui sont dévolues en matière de police de la navigation intérieure,

Considérant la demande en date du 28 mai 2020 de la société Notiloplus de réaliser des essais de développement d'un drone sous-marin sur le canal de Jonage, en rive gauche au niveau du PK 12,400.

Considérant que cette mesure relève ainsi de la compétence du préfet du département concerné,

Sur proposition de Madame la Directrice Territoriale Rhône-Saône de Voies Navigables de France représentée par la cheffe du service fluvial Lyonnais,

ARRÊTE

Article 1 :

La société Notiloplus est autorisée à effectuer des plongées subaquatiques avec un drone sous-marin en rive gauche du canal de Jonage, au niveau du PK 12,400.

Le drone ne devra pas s'éloigner de plus de 30m par rapport à la rive.

Aucun personnel n'est autorisé dans le canal.

Avant chaque essai, la société préviendra le gestionnaire de la navette électrique et du club de Décines aviron.

Les essais auront lieu une fois par semaine le lundi ou le mardi de 13h00 à 18h00 du 16 juin au 31 décembre 2020.

Article 2 :

La navigation se fera aux risques et périls du demandeur.

Article 3 :

Le demandeur devra se tenir informé des avis à la batellerie (bulletin d'information des usagers de la voie d'eau) en particulier pour connaître les conditions de navigation du moment et le déroulement de manifestations nautiques.

Article 4 :

Le demandeur devra souscrire une assurance couvrant tous les risques, y compris le retournement éventuel des engins et bateaux ainsi que toute pollution.

Article 5 :

La préfète déléguée pour la défense et la sécurité, la préfète, secrétaire générale de la préfecture du Rhône, préfète déléguée pour l'égalité des chances, le maire de Lyon, le directeur départemental de la sécurité publique, le directeur du service départemental et métropolitain d'incendie et de secours, le directeur départemental des territoires du Rhône, la directrice territoriale Rhône Saône de Voies Navigables de France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône et dont une ampliation sera adressée à chacun.

Lyon, le 02 juin 2020

La préfète déléguée
pour la défense et la sécurité

69_Préf_Préfecture du Rhône_DPL

69-2020-06-03-027

Arrêté Préfectoral portant déclassement du domaine public
sur la commune de Villefranche sur Saône



PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction de la
Performance et de la
Logistique

ARRETÉ PREFECTORAL portant déclassement du domaine public

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 2141-1 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment le titre Ier du livre II relatif aux biens relevant du domaine privé ;

Vu l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques qui autorise le déclassement rétroactif ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;

Vu le décret n°2008-1248 du 1er décembre 2008 relatif à l'utilisation des immeubles domaniaux par l'Etat et ses établissements publics ;

Vu les circulaires en date du 16 janvier 2009 et 27 février 2017 affirmant le rôle de propriétaire unique de l'Etat ;

Considérant que sur la parcelle cadastrée AC n°16 ainsi que l'ensemble immobilier constitué de deux hangars sis sur ladite parcelle, sur la commune de Villefranche sur Saône, 55 rue Louis Plasse, issu du domaine public étaient inutiles aux besoins du Conseil Départemental du Rhône ;

Considérant que le déclassement est un préalable indispensable pour assurer la parfaite validité de la cession d'un bien de l'Etat ;

ARRETE :

Article 1 : est prononcé le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée AC n°16 et de l'ensemble immobilier constitué de deux hangars sis à Villefranche sur Saône, 55 rue Louis Plasse.

Article 2 : un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : cette opération prendra effet à la date de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône.

Lyon, le **03 JUIN 2020**

La Préfète, Secrétaire générale,
Préfète déléguée pour l'égalité des chances


Cécile DINDAR

84_DRSP_Direction régionale des services pénitentiaires
d'Auvergne-Rhône-Alpes

69-2020-06-03-002

Décision de délégation de signature du directeur
interrégional des services pénitentiaires
Auvergne-Rhône-Alpes, du 03 juin 2020.



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE
DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE LYON**

**LE DIRECTEUR INTERRÉGIONAL DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE LYON
POUR LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu l'ordonnance n° 58-696 du 6 août 1958 modifiée relative au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 66-874 du 21 novembre 1966 modifié relative au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État ;

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 portant déconcentration de la gestion de certains personnels du ministère de la Justice ;

Vu l'arrêté du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 19 janvier 2006 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 22 novembre 2018 portant nomination de **Monsieur Stéphane SCOTTO** en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Lyon à compter du 8 décembre 2018 ;

DÉCIDE

Article 1 : délégation est donnée à **Madame Catherine BESSAGUET**, directrice des services pénitentiaires, pour assurer l'intérim de chef d'établissement de l'Établissement pour mineurs du Rhône à compter du **05 juin 2020**.

Lyon, le 03 juin 2020

Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires
Auvergne-Rhône-Alpes,

Stéphane SCOTTO